



Déclaration de performance Extra-Financière

2023

voltalia

SOLAIRE • EOLIEN • HYDRO • BIOMASSE • STOCKAGE

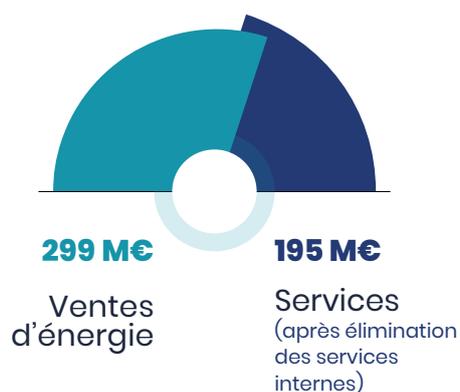
Voltaia, acteur international des énergies renouvelables

Voltaia est à la fois un producteur d'énergie indépendant à partir de ses propres centrales et un prestataire de services sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

CHIFFRE D'AFFAIRES

495 M€

+ 6% à taux de change courants



EBITDA

241 M€

en progression de 76 % vs. 2022

1 880

collaborateurs

20

pays / 3 continents

PRÉSENT SUR 5 TECHNOLOGIES



ÉOLIEN

La force du vent permet de produire de l'électricité dans des éoliennes. Cette énergie présente des facteurs de charge plus élevés que le solaire, mais nécessite un temps de développement et des investissements généralement supérieurs.



SOLAIRE

L'énergie est produite grâce à la lumière du soleil captée par des panneaux photovoltaïques. La baisse majeure des coûts rend le solaire de plus en plus compétitif, partout où il y a du soleil.



HYDRO

Historiquement, l'hydroélectricité est la première source d'énergie renouvelable. Elle permet également d'effectuer du stockage. Voltaia se spécialise dans la petite hydro au fil de l'eau, sans barrages.



BIOMASSE

Grâce à la chaleur dégagée par la combustion de matières végétales, notamment le bois, la biomasse permet de produire de l'électricité en continu, tout en portant une attention particulière à la gestion durable des ressources.



STOCKAGE

Le stockage d'énergie permet notamment de compenser la nature intermittente de certaines énergies renouvelables. Aujourd'hui, le stockage par batteries est la solution la plus couramment utilisée.

ET DANS LES SERVICES

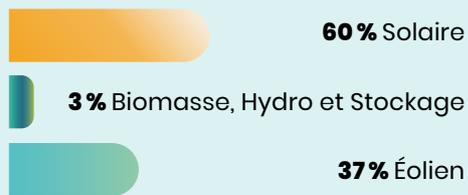
Voltaia développe et propose des services sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet d'énergie renouvelable, du développement à l'exploitation-maintenance, en passant par la fourniture d'équipements et la construction. Ces services sont réalisés par Voltaia pour son compte propre et pour le compte de clients tiers.

UNE PRÉSENCE MONDIALE



PUISSANCE INSTALLÉE

PAR TECHNOLOGIE (EN MW)



PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN MW)



DE NOUVELLES ÉTAPES MAJEURES FRANCHIES EN 2023



2,85 GW
en exploitation
et construction



6,9 GW
d'actifs sous gestion pour Voltalia
et pour compte de tiers



16,6 GW
de portefeuille de projets
en développement

VOLTALIA FRANCHIT UN NOUVEAU CAP STRATÉGIQUE NOUVEAU CYCLE DE CROISSANCE



Nouveaux records opérationnels en 2023

LAURENCE MULLIEZ
Présidente du Conseil d'Administration

ENTREPRISE À MISSION

Voltalia a choisi d'être une Entreprise à Mission depuis 2021, ce qui n'est pas encore le cas de beaucoup d'entreprises. Au-delà de son *business model* qui, par essence, permet d'avancer dans la transition énergétique en installant des parcs d'énergie renouvelable, Voltalia veut aller plus loin. Nous annonçons donc cette année de nouveaux indicateurs de performance qui sont exigeants et nous obligent à aller au-delà des obligations légales nationales en suivant les normes de la Banque Mondiale. Par ailleurs, nous nous engageons également à réduire l'empreinte carbone de nos équipements pour 2030.

En 2023, le secteur des énergies renouvelables a poursuivi sa croissance. Comment Voltalia s'est-il inscrit dans cet environnement ?

L.M. : Lors de la dernière COP, les participants et les gouvernements ont affiché des objectifs de tripler la capacité d'énergie renouvelable installée chaque année, objectifs nécessaires pour rester en dessous des 1,5 degrés de réchauffement de la planète. Le marché des énergies renouvelables reste donc très porteur et en forte croissance. Avec 2,7 fois plus de capacité installée qu'en 2019, Voltalia fait largement sa part et grandit plus vite que le secteur, grâce aux efforts de tous les collaborateurs de l'entreprise. Les actionnaires de Voltalia peuvent également être très fiers de cette croissance et de l'impact de leur entreprise dans le monde. Au cours de l'année écoulée, Voltalia a alimenté en électricité l'équivalent de 5,5 millions de personnes grâce à une production de 4,3 térawattheures, ce qui a permis d'éviter l'émission de 1 643 kilotonnes de CO₂, soit environ 34 millions de trajets Paris-Lille en voiture (Moteur thermique – source ADEME).

Des résultats annuels 2023 en forte croissance, atteignant et dépassant les objectifs

SÉBASTIEN CLERC
Directeur Général



Volitalia aligne de nombreux records pour cette année 2023. Quels sont-ils ?

L.M. : Avec un chiffre d'affaires déjà sécurisé de contrats signés de plus de 8 milliards pendant une durée moyenne de plus de 17 ans, la résilience de l'entreprise est très forte et assurée. Volitalia a remporté plus de 448 mégawatts de nouveaux contrats long-terme en 2023 amenant le stock des contrats remportés à 1,2 gigawatt. Son portefeuille de projets futurs continue de croître (+17 %) malgré les mises en service de 2023, garant d'une croissance future du chiffre d'affaires de ventes d'énergie ou des services. La capacité des centrales en exploitation a connu une exceptionnelle croissance de +50,9 % en 2023, passant de 1 571 à 2 370 mégawatts. Au total, la capacité de centrales en exploitation et construction a augmenté de 10 % en 2023 à 2,9 gigawatts.

Comment cela s'est-il traduit dans la performance financière en 2023 ?

S.C. : Volitalia a non seulement atteint mais surpassé ses objectifs 2023. Notre forte croissance s'est traduite par l'atteinte de notre objectif d'EBITDA normatif⁽¹⁾, à 271 millions d'euros, soit une multiplication par 4,2 depuis 2019. En 2023, nous avons enregistré une croissance significative de notre chiffre d'affaires, qui s'est élevé à 495,2 millions d'euros, en hausse de 6 % par rapport à 2022. Cette croissance est notamment portée par notre activité de Ventes d'énergie, qui a progressé de 23 % pour atteindre 299,8 millions d'euros, tandis que le chiffre d'affaires issu des Services aux clients tiers a atteint 195,5 millions d'euros, en baisse de 12 % après élimination des ventes internes de Services. Cette très bonne performance est le résultat de quatre ans d'engagement des 1 880 Voltaliens qui, malgré les aléas du secteur, sont restés pleinement mobilisés.

Forts de ces très bons résultats pour l'année 2023, quels sont vos objectifs 2024 et vos ambitions 2027 ?

L.M. : En 2023, nous avons complété un cycle tout en nous lançant dans un nouveau plan à moyen terme. Volitalia se lance de nouveaux objectifs 2024 et vise une capacité d'environ 3,3 gigawatts, dont environ 2,5 gigawatts en exploitation, ainsi qu'un EBITDA d'environ 255 millions d'euros, dont environ 230 millions d'euros générés par les Ventes d'énergie.

Pour 2027, nos ambitions restent intactes et nous les précisons :

- capacité totale supérieure à 5 gigawatts, avec environ 4,2 gigawatts en exploitation et 0,8 gigawatts en construction détenue en propre ;
- capacité exploitée pour compte de tiers : supérieure à 8 gigawatts ;
- EBITDA normatif⁽²⁾ : environ 475 millions d'euros dont un EBITDA Ventes d'énergie supérieur à 430 millions d'euros ;
- CO₂-équivalent évité : plus de 4 millions de tonnes.

L.M. : En tant qu'Entreprise à Mission, Volitalia poursuit également le renforcement de ses engagements au travers de nouveaux objectifs de Mission pour 2027 et 2030.

- En 2027 : objectif de 100 % des capacités détenues en cours de construction présentant un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) aligné sur les normes de la SFI (groupe Banque Mondiale), contre 44 % fin 2023 ;
- en 2027 : objectif de 50 % des mégawatts solaires détenus en exploitation situés sur des sols co-utilisés ou revalorisés (contre 39 % à fin 2023) ;
- en 2030 : objectif de baisse de - 35 % de l'intensité carbone en kgCO₂/MW (Scope 3) des centrales solaires détenues par rapport à 2022 (contre - 4 % en 2023), notamment en priorisant l'acquisition de panneaux solaires bas carbone.

Ces objectifs permettent à Volitalia de s'engager encore plus dans la transition climat au-delà des 4 millions de tonnes de CO₂ évitées en 2027, propre à son modèle de producteur d'énergie renouvelable. La performance ESG de Volitalia a d'ailleurs été à nouveau reconnue par Sustainalytics, et également par Ethifinance qui lui a décerné une médaille d'or.

4,3 TWh
d'électricité
renouvelable
produite en 2023

1 643 kt
de CO₂ équivalent
évités

1) « EBITDA normatif » 2023 calculé avec un taux de change EUR/BRL moyen annuel de 6,3 et une production éolienne, solaire et hydraulique correspondant à la moyenne de long terme.

2) « EBITDA normatif » estimé au 31 décembre 2027 calculé avec un taux de change EUR/BRL moyen annuel de 5,5 et une ressource éolienne, solaire et hydraulique correspondant à la moyenne sur le long terme.

Modèle d'affaires

RESSOURCES

ÉQUIPES

- Plus de 1 880 collaborateurs au service de la transition énergétique
- Une culture d'entreprise fondée sur quatre valeurs : entrepreneuriat, ingéniosité, intégrité et esprit d'équipe

ACTIFS

- 2,4 GW de centrales renouvelables en exploitation détenues en propre dans 20 pays

SAVOIR-FAIRE

- Expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet renouvelable, du développement à l'exploitation en passant par la construction, la maintenance et la vente d'énergie
- Expertise multi-énergie au service du climat

CAPACITÉ FINANCIÈRE

- Croissance moyen-terme financée en capitaux propres par l'actionnaire de référence et les investisseurs long terme
- Capacité à lever de la dette grâce aux contrats long terme (durée résiduelle des contrats 17,1 ans)

ENTREPRISE À MISSION

- Objectifs de mission environnementaux et sociaux alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies
- Gestion intégrée des risques sociaux et environnementaux à chaque étape des projets
- Politiques RH et HSE au service de l'engagement, de la santé et de la sécurité des équipes
- Programme Conformité

MODÈLE INTÉGRÉ



DÉVELOPPEMENT (de 2 à 8 ans)

- Négociation foncière, conception des centrales, obtention des permis
- Négociation de PPA ou participation à des enchères
- Financement des projets
- Études d'impact social et environnemental



INGÉNIERIE, FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT ET CONSTRUCTION (de 1 à 2 ans)

- Ingénierie
- Achat
- Construction



EXPLOITATION ET MAINTENANCE (de 15 à 40 ans)

- Entretien du matériel
- Exploitation durable de centrales électriques
- Gestion d'actifs (services administratifs, financiers et contractuels)

RAISON D'ÊTRE

« Améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local »

DEUX MÉTIERS

Pour produire de l'électricité renouvelable, Voltalia développe, construit et exploite ses propres centrales et en opère la maintenance.

PRODUCTEUR D'ÉNERGIE RENOUELEBLE

SYNERGIES

PRESTATAIRE DE SERVICES POUR COMPTE PROPRE ET CLIENTS TIERS

Voltalia accompagne ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet renouvelable (développement, construction, cessions de projets à tous les stades, services d'exploitation, maintenance, gestion d'actifs...)

IMPACTS 2023

ENGAGEMENT ET EXPERTISE DES COLLABORATEURS

- Croissance des effectifs de 21 %
- Part des femmes dans les effectifs (34 %)
- 100 % de collaborateurs ont reçu une formation Intégrité

DE NOUVELLES CENTRALES RENOUELEBLES POUR VOLTALIA ET SES CLIENTS

- 2,85 GW en opération & construction
- 4,3 TWh d'électricité verte produite et vendue
- Plus de 800 MW développés et vendus (à différents stades de développement)
 - 4,6 GW de capacité sous gestion pour des clients tiers

CRÉATION DE VALEUR

- EBITDA normatif multiplié par près de deux par rapport à 2022 environ 271 millions d'euros

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1 643 kilotonnes de CO₂ équivalent évitées grâce à la production de Voltalia
- 93 % de l'électricité produite par les centrales de Voltalia est compétitive

DÉVELOPPEMENT HUMAIN LOCAL

- 44 % de MW en construction accompagnés d'un Plan d'engagement des parties prenantes aligné aux standards de performance de la SFI*
- Plus de 3 millions de BRL (574 900 euros) investis de manière volontaire dans des projets au Brésil depuis 2020, bénéficiant à plus de 39 000 personnes

OPTIMISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- 44 % des MW en construction accompagnés d'études d'impact environnemental alignées aux standards de performance de la SFI*
- 39 % des MW solaires installés sur des sols co-utilisés ou valorisés

- Développement des savoir-faire
- Économies d'échelle
- Connaissance des territoires
- Connaissance des clients

* SFI : Société Financière Internationale. Dans les pays non-désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur.

3

Déclaration de performance extra-financière

3.1	VOLTALIA, UNE ENTREPRISE À MISSION	62	3.4	INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS	100
3.1.1	Une Mission forte et des engagements concrets	62	3.4.1	Ressources Humaines	100
3.1.2	La matrice de matérialité de Voltalia et de ses parties prenantes	64	3.4.2	Projets et actions sociales	104
3.1.3	Une approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers	65	3.4.3	Environnement	104
3.2	LES OBJECTIFS DE MISSION	68	3.5	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	105
3.2.1	Objectif de Mission 1 : agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre	68	3.5.1	Le périmètre du reporting extra-financier	105
3.2.2	Objectif de Mission 2 : contribuer avec les habitants au développement durable des territoires	74	3.5.2	Les données environnementales	105
3.2.3	Objectif de Mission 3 : œuvrer pour la préservation des ressources de la planète	76	3.5.3	Les données sociétales	109
3.3	NOTRE SAVOIR-FAIRE	85	3.5.4	Les données sociales	109
3.3.1	Nos équipes, source de réussite	85	3.5.5	Alignement à la Taxonomie européenne	111
3.3.2	La santé et sécurité de tous	91	3.5.6	Exclusions	115
3.3.3	Intégrité et éthique	95	3.6	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	116

3.1 VOLTALIA, UNE ENTREPRISE À MISSION

Depuis sa création, Voltalia participe à la lutte contre le changement climatique et veille à ce que la transition énergétique bénéficie au développement humain dans les pays où l'entreprise est présente.

Voltalia a inscrit en 2021 des objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts et est ainsi devenu une « Entreprise à Mission ». L'entreprise démontre ainsi une réelle ambition d'ancrer plus profondément la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le modèle d'affaires et

de croissance durable de l'entreprise et de mieux encore accomplir sa Raison d'Être : améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local.

En 2023, Voltalia a continué à poursuivre ses actions afin de faire du Développement Durable un levier central de croissance et d'opportunités, mais également de gestion des risques extra-financiers, et ce sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

3.1.1 Une Mission forte et des engagements concrets

Nos objectifs de Mission

Le 19 mai 2021, l'Assemblée Générale des actionnaires de Voltalia a très largement adopté (99,98 %) la résolution permettant de modifier les statuts de la Société et de faire de Voltalia une « Entreprise à Mission » au sens de la loi française PACTE ⁽¹⁾.

Voltalia a ainsi mis en cohérence son activité avec ses statuts en y inscrivant, en plus de sa Raison d'Être définie dès 2014, trois objectifs environnementaux et sociaux que l'entreprise s'engage à poursuivre dans le cadre de son activité ⁽²⁾ :

1. Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre ;
2. Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires ;
3. Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète.



Les objectifs de Mission représentent ce pourquoi Voltalia œuvre depuis toujours et renforcent ses engagements pour le futur à chaque niveau de l'entreprise. Pour les atteindre,

Voltalia s'appuie sur des piliers solides et durables qui en font un partenaire de confiance et un employeur responsable :

- intégrité et éthique ;
- la santé et sécurité de tous ;
- nos équipes, source de réussite.

(1) La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), promulguée le 22 mai 2019, permet aux entreprises de droit français qui le souhaitent de se doter d'une « Raison d'Être » et d'inscrire des objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts afin de devenir une « Entreprise à Mission ».

(2) Au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs clés de performance suivis dans le cadre de la Mission de Voltalia :

Objectifs	Résultats 2023	
#1 Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre	Participer à la lutte contre le changement climatique	Voltalia a produit 4,3 TWh d'énergie renouvelable permettant d'éviter 1 643 kilotonnes de CO ₂ équivalent
	Renforcer l'accès à une énergie verte compétitive	93 % de la production de Voltalia est compétitive
#2 Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires	Nourrir le dialogue avec nos parties prenantes	44 % des MW en construction accompagnés d'un Plan d'engagement des parties prenantes aligné aux standards de la SFI ⁽¹⁾⁽²⁾
	Contribuer au développement humain local	48 % en moyenne des effectifs recrutés en phase de construction en Afrique du Sud, en Albanie et au Brésil sont des employés locaux, provenant de la même ville ou commune proche de la centrale
#3 Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète	Limitier l'impact environnemental de nos activités	897 kilotonnes de CO ₂ équivalent émis dont 33 kilotonnes (4 %) d'émissions directes (Scope 1)
	S'engager pour la préservation de la biodiversité	44 % des MW en construction accompagnés d'études d'impact social et environnemental alignées aux standards de la SFI ⁽¹⁾
		39 % des MW solaires installés de Voltalia sont implantés sur des sols co-utilisés ou valorisés

(1) SFI : Société Financière Internationale. Dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur.

(2) L'ancien indicateur % de MW en construction couverts par l'outil de gestion des doléances aligné aux standards de la SFI a été remplacé par ce nouvel indicateur qui témoigne de la volonté de Voltalia de privilégier la mise en place d'actions préventives afin d'éviter la survenance d'externalités négatives pour les communautés impactées et ainsi les doléances de ces dernières. De plus, ce nouvel indicateur comprend l'existence d'un outil de gestion des doléances associé à chaque projet concerné.

Le Comité de Mission

Un Comité de Mission constitué de quatre membres se réunit tous les trimestres afin de suivre l'exécution de la Mission et des actions définies en lien avec les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts de Voltalia. Le Comité publie annuellement un Rapport de Mission, revu et approuvé par le Conseil d'Administration, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les membres du Comité de Mission contribuent également, par leur regard critique et constructif et par leurs domaines d'expertise variés et complémentaires, à enrichir la réflexion interne menée par les équipes de Voltalia dans l'élaboration et l'exécution de la feuille de route de Mission.

Comité d'Audit

Les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance sont également évalués au sein du Conseil d'Administration à travers son Comité d'Audit, et plus particulièrement la gestion des risques extra-financiers et l'application des réglementations Sapin II et Devoir de vigilance. Voltalia peut également s'appuyer sur une gouvernance interne transversale et intégrée ⁽¹⁾ dans les processus et les instances de décisions du Groupe.

Contribution active aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

Voltalia est la première entreprise à être devenue « Entreprise à Mission » dans son secteur et la troisième société cotée sur le marché régulé d'Euronext. Le Groupe poursuit sa contribution active aux ODD suivants :

				
Énergie propre et d'un coût abordable	Travail décent et croissance économique	Consommation et production responsables	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Vie terrestre

(1) Pour plus d'informations sur la Gouvernance, voir le chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel Voltalia 2023.

3.1.2 La matrice de matérialité de Voltalia et de ses parties prenantes

Afin d'identifier et de prioriser ses principaux enjeux RSE et d'inscrire dans ses statuts des objectifs de Mission à fort impact et conformes aux attentes de ses parties prenantes, Voltalia avait réalisé essentiellement en interne sa première analyse de matérialité en 2021. Cette analyse a été mise à jour en janvier 2023, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, les nouvelles tendances sectorielles et le renforcement des attentes des parties prenantes sur certains enjeux clés.

Sur la base de cette liste d'enjeux sociaux et environnementaux, Voltalia a de nouveau mené en 2023 une consultation, cette fois-ci plus large, auprès de plus de 200 parties prenantes clés de l'entreprise en interne et en externe (actionnaires, investisseurs, clients, fournisseurs, communautés locales, société civile, etc.), afin de les prioriser.

Les conclusions de cette analyse sont cartographiées dans la matrice de matérialité ci-dessous :

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE VOLTALIA



Les principaux enseignements de cette analyse de matérialité permettent à Voltalia de prioriser ses enjeux et donc de renforcer la pertinence des objectifs de Mission définis et l'efficacité de la stratégie de Développement Durable qui en découle avec :

- une attente forte de Voltalia sur des enjeux liés à son cœur d'activité et à sa Mission : la lutte contre le changement climatique, l'accès à l'énergie et le développement humain local ;
- la santé et la sécurité des personnes travaillant sur site et l'éthique des affaires restent des enjeux incontournables pour son secteur et sont critiques pour Voltalia ;
- une attention croissante envers la préservation de la biodiversité et la gestion des risques sociaux et environnementaux.

Les objectifs de Mission de Voltalia et la feuille de route qui en découle couvrent en grande partie ces enjeux prioritaires par des politiques, des plans d'action et des indicateurs clés de performance. Afin d'anticiper la nouvelle directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) qui entrera progressivement en application à compter de 2024, Voltalia a réalisé en 2023 une première analyse de double matérialité. Cette dernière permettra d'identifier et de prioriser les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux les plus matériels, tant sur la performance financière de l'entreprise (risques et opportunités) que sur son environnement économique, social et naturel (impact). Les résultats et conclusions de cette analyse de double matérialité seront publiés en 2024.

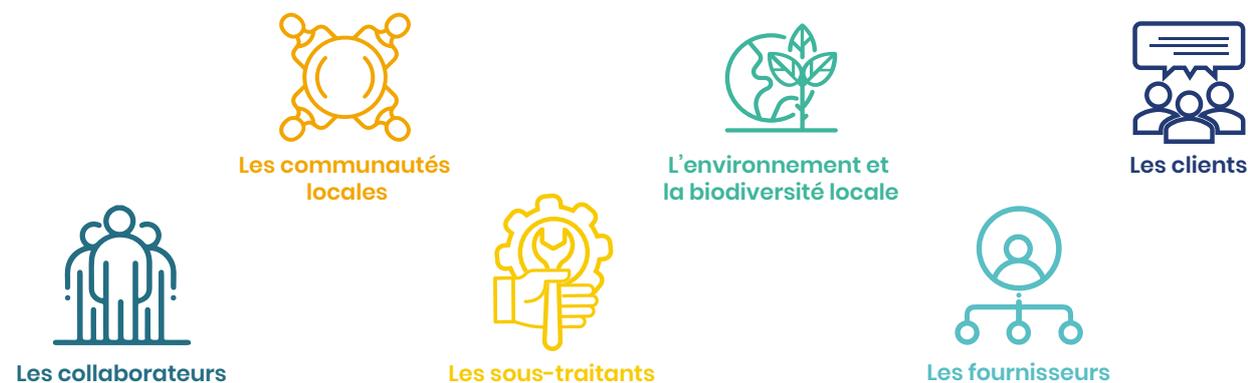
3.1.3 Une approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers

Voltalia s'engage à gérer activement, et à chaque étape du développement, de la construction et de l'opération des projets, les risques environnementaux, sociaux et éthiques de ses activités. L'objectif est d'éviter, réduire et compenser les impacts négatifs associés à ses activités, à la fois pour l'entreprise mais aussi l'ensemble de ses parties prenantes.

3.1.3.1 Les risques extra-financiers de Voltalia

Voltalia identifie et évalue régulièrement ses risques en matière d'environnement, de droits humains, de santé et sécurité des personnes, mais aussi d'éthique des affaires à travers la réalisation et la mise à jour d'une cartographie des risques extra-financiers, intégrée à la cartographie des risques Groupe ⁽¹⁾.

Cette cartographie permet à Voltalia de prioriser la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques évalués comme les plus élevés tant pour leurs conséquences (impact) que leurs causes (probabilité), en cas de survenance. Sont pris en considération les risques pour l'entreprise et la pérennité de ses activités, mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes internes et externes de Voltalia, à savoir :



Le tableau ci-après résume les principaux risques extra-financiers identifiés par Voltalia à travers cette cartographie des risques Groupe, et les indicateurs clés de performance associés audités par l'Organisme Tiers Indépendant, le cabinet Mazars. La suite de ce chapitre décrit chacun de ces risques extra-financiers et présente les politiques et actions mises en œuvre afin de les atténuer, ainsi que leurs résultats.

(1) Pour plus d'information sur la gestion des risques Groupe, voir le chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel Voltalia 2023.

Risques significatifs Groupe	Risques extra-financiers associés	Indicateurs clés de performance	Performance 2023	Performance 2022	Performance 2021	Mesures d'atténuation
Risque Santé et Sécurité	Accidents	Taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) des accidents du travail des collaborateurs et sous-traitants	TF : 4,63 TG : 0,05	TF : 1,29 TG : 0,02	TF : 2,993 TG : 0,139	§ 3.3.2 La santé et sécurité de tous
		Kilotonnes de CO ₂ équivalent évitées grâce à la production de Volitalia	1 643 kt CO ₂ e	1 436 kt CO ₂ e	1 421 kt CO ₂ e	§ 3.2.1.1 Participer activement à la lutte contre le changement climatique
Risque de manquement à l'éthique des affaires et aux engagements RSE	Impact sur l'environnement et la biodiversité	Émissions de CO ₂ Scopes 1, 2 et 3	897 kt CO ₂ e	564 kt CO ₂ e	N/A ⁽¹⁾	§ 3.2.3.1 Réduire l'impact environnemental de nos activités
		% des MW en construction accompagnés d'études d'impact environnemental alignées aux standards de la SFI ⁽²⁾	44 %	35 %	N/A ⁽³⁾	§ 3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité
		% de MW solaire sur sols co-utilisés ou valorisés	39 %	33 %	N/A	§ 3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité
	Non-acceptabilité sociale des projets	% de MW en construction accompagnés d'un Plan d'engagement des parties prenantes aligné aux standards de la SFI ⁽²⁾	44 %	35 %	N/A	§ 3.2.2.1 Nourrir le dialogue avec les parties prenantes
		Ressources Humaines	Taux d'attrition des effectifs permanents	19,3 %	21,8 %	16,7 %
	Violation des droits humains sur la chaîne d'approvisionnement	% de fournisseurs à risque de rang 1 évalués par une analyse « KYTP »	100 %	100 %	100 %	§ 3.3.3 Intégrité et éthique
	Corruption	Part des collaborateurs formés au dispositif « Éthique et conformité »	100 %	99 %	91 %	§ 3.3.3 Intégrité et éthique
Nombre de fournisseurs et sous-traitants évalués par une analyse « KYTP »		302	577	499	§ 3.3.3 Intégrité et éthique	

(1) Volitalia n'a pas réalisé de Bilan carbone en 2021.

(2) SFI : Société Financière internationale. Dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur.

(3) 2021 : 100 % de projets en construction avec concertation publique.

3.1.3.2 La gestion environnementale et sociale des projets

Volitalia adopte à chaque étape des projets une approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers qui s'appuie sur une collaboration transversale entre les équipes spécialisées en charge de la gestion de chacun des risques spécifiques, notamment les équipes Développement Durable, HSES, Conformité, Qualité et Ressources Humaines.

Dans le cadre de ses activités en propre, Volitalia utilise les standards de performance de la Société Financière Internationale (SFI) comme cadre de référence en matière de gestion intégrée des risques sociaux et environnementaux.

Depuis mars 2022, la gestion de ces risques est intégrée au périmètre de la Direction HSES afin de promouvoir une meilleure intégration de la gestion du risque environnemental et social (E&S) à chaque étape d'un projet, tant au niveau *corporate* que régional et local. Des politiques et procédures de gestion des risques E&S permettent aux équipes opérationnelles d'identifier, le plus en amont possible et tout au long du cycle de vie des projets, les risques et impacts négatifs ainsi que les mesures d'atténuation les plus appropriées. Un système de gestion HSES (*Health, Safety, Environment and Social*) a été établi et est actuellement mis en œuvre pour les projets en priorité dans les pays non désignés.

Développement

L'entreprise prend en compte les sensibilités et contraintes environnementales et sociales dès la phase de sélection des sites et de conception technique de la centrale et adapte la conception technique de la centrale en conséquence.

En conformité avec les réglementations nationales, Voltalia réalise toutes les études nécessaires à l'obtention des autorisations environnementales et permis d'exploitation en phase de développement de ses projets. Ces études sont menées par des bureaux d'études indépendants reconnus dans leur domaine afin d'en garantir la qualité auprès des autorités administratives et des parties prenantes de Voltalia. L'identification des impacts sociaux des projets s'appuie notamment sur la concertation des parties prenantes des projets.

Les centrales développées par Voltalia bénéficient ainsi des mesures de réduction d'impact identifiées dès les premières étapes du développement des projets. Les coûts des plans de gestion dédiés sont intégrés aux budgets de chaque projet dès la phase de développement.

Dans le cadre de ses activités en propre, Voltalia utilise les standards de performance de la Société Financière Internationale (SFI) comme cadre de référence ⁽¹⁾ et va donc au-delà des réglementations nationales relatives à l'identification et la gestion des impacts environnementaux et sociaux. L'approche d'évaluation de ces impacts est adaptée à la nature et à l'échelle des projets afin de développer et mettre en œuvre une approche de gestion des impacts efficace en phases de construction et d'exploitation.

Construction

La phase de construction d'un projet est celle qui concentre le risque le plus élevé d'impact négatif sur l'environnement naturel et humain. Voltalia met en place des mesures pour prévenir les impacts potentiels générés par ses activités et celles de ses sous-traitants.

Les équipes HSE sont responsables de la mise en œuvre de ces mesures afin de prévenir les pollutions environnementales, les accidents pouvant mettre en danger la santé ou la sécurité des travailleurs et des riverains, ainsi que les nuisances pendant toute la durée de la construction.

Exploitation

Voltalia s'assure de la gestion sociale et environnementale durant toute la durée de vie de la centrale, soit entre vingt et trente ans, à travers le suivi écologique du site et des inspections éventuelles par les organismes dédiés. Cette phase comprend également la fin de vie des centrales.

3.1.3.3 Une démarche qualité globale

La Politique Qualité Groupe de Voltalia soutient l'intégration et la mise en œuvre de tous les outils et processus existants qui conduisent à un système de gestion globale et d'amélioration continue de la qualité à l'échelle mondiale. Elle est basée sur une méthodologie retour d'expérience et s'articule autour de plusieurs objectifs :

- améliorer la satisfaction des clients ;
- sensibiliser et former les collaborateurs pour développer leurs compétences et connaissances en termes de qualité ;
- promouvoir la qualité à travers toutes les étapes de la chaîne de valeur ;
- s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des processus en place.

Plusieurs pays bénéficient de certifications ISO des systèmes en place en matière de management de la qualité (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001).

Norme ISO 9001 Gestion de la qualité	Norme ISO 14001 Gestion de l'environnement	Norme ISO 45001 Systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail	AQPV ⁽¹⁾
Brésil			
Espagne			
France métropolitaine	Espagne	Espagne	
Grèce	Grèce	Grèce	
Italie	Italie	Italie	
Portugal	Portugal	Portugal	
Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Aix-en-Provence

(1) Alliance pour la qualité photovoltaïque.

En 2023, les travaux de l'équipe qualité se sont portés sur la standardisation du périmètre de certification des opérations dans toutes les zones géographiques. Pour s'aligner sur la croissance et les besoins de l'entreprise, Voltalia a initié la certification Voltalia Quality multisite, visant à standardiser la certification des opérations dans ses différentes zones géographiques. Le projet de transition vers

la norme ISO 9001 a débuté fin 2023 et devrait s'achever en 2024, regroupant les sept zones géographiques ⁽²⁾ actuelles sous le même périmètre : fournir des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction, d'exploitation et de maintenance pour les systèmes d'énergie renouvelable et de stockage d'énergie.

(1) Dans les pays non-désignés tels que définis par l'Association des principes de l'Équateur.

(2) Brésil, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni.

Cette nouvelle approche permettra :

- un rapprochement de la Qualité des stratégies opérationnelles des métiers ;
- une définition des objectifs qualité et des indicateurs clés de performance (KPI) par métier ;
- un *benchmark* interne (multi-pays) pour partager les meilleures pratiques ;
- une intégration plus fluide des autres pays dans la certification ISO 9001 ;
- la mise en place d'un système de management de la qualité centralisé avec un cadre commun pour tous les pays.

Bien que ce projet soit géré par l'équipe Qualité, une réorganisation interne permettra un meilleur contrôle des éléments suivants : répondre aux normes et aux exigences qualité des contrats pour les clients internes et externes ou encore assurer la gestion des fournisseurs d'équipements et de services, y compris la réalisation de tests d'acceptation en usine (FAT) pour améliorer la fiabilité des équipements clés.

D'autres filiales de Voltalia sont également certifiées :

- Greensolver est certifié ISO 9001, ISO 14001, ISO 55001 et ISO 45001 ;
- Helexia a obtenu en 2022 la certification ISO 9001 pour le groupe Helexia, incluant à ce jour les entités suivantes : Helexia France, Portugal, Italie et Espagne. Par ailleurs, Helexia France a également développé en 2022 son système de management de l'environnement, avec pour objectif une certification ISO 14001 en 2024.

3.2 LES OBJECTIFS DE MISSION

Voltalia a formalisé trois engagements et ainsi priorisé ses actions pour donner corps à son engagement toujours plus important en faveur du développement durable.

3.2.1 Objectif de Mission 1 : agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre



Voltalia participe à la lutte contre le changement climatique, en tant que producteur d'une électricité renouvelable accessible et compétitive et prestataire de services dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales, en propre ou pour des clients tiers.

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Risque lié à l'impact sur l'environnement : Émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité	Pollution atmosphérique Dérèglement climatique Déclin de la biodiversité Catastrophes naturelles	Développement, construction et opération de centrales d'énergie renouvelable, y compris pour tiers Production d'électricité verte Prestations de services d'accompagnement à la transition énergétique

3.2.1.1 Participer à la lutte contre le changement climatique

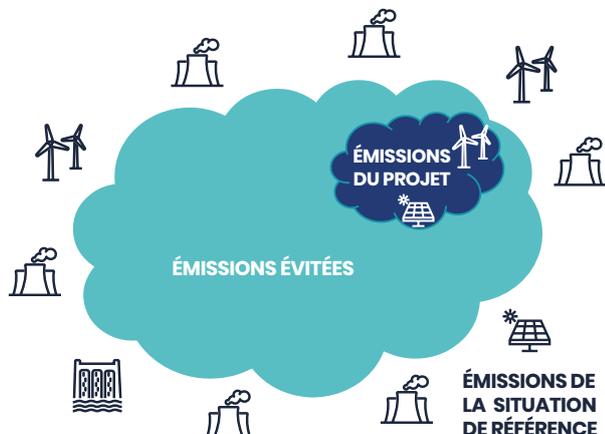
Le métier de Voltalia constitue un levier d'action direct en faveur du climat. En tant que producteur indépendant et prestataire de services pour la production d'énergie renouvelable, l'entreprise participe activement à la lutte contre le changement climatique et évite l'émission de tonnes de CO₂ grâce à la décarbonation de l'énergie.

Les émissions de CO₂ évitées

Les centrales de production d'électricité renouvelable permettent de réduire l'utilisation de ressources fossiles (charbon, gaz, fioul) et donc d'éviter des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

L'énergie renouvelable produite par les centrales développées, construites ou exploitées par Voltalia, pour son compte ou celui de ses clients, évite de faire appel aux énergies carbonées et donc des émissions de CO₂.

Les émissions de CO₂ évitées de Voltalia sont égales à la différence entre les émissions générées par la production d'électricité renouvelable de ses centrales en opération et les émissions d'un scénario de référence qui auraient eu lieu en l'absence de cette production.

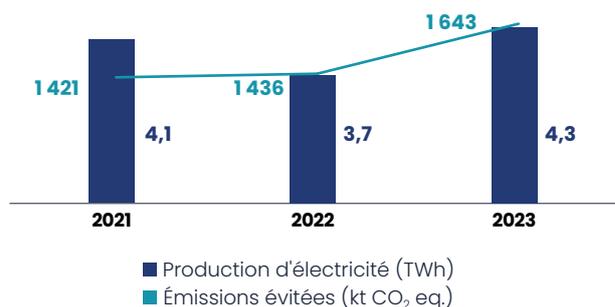


Voltalia a produit 4,3 térawattheures d'énergie verte en 2023 permettant d'éviter 1 643 kilotonnes de CO₂ (contre 1 436 kilotonnes de CO₂ équivalent, évitées en 2022).

En 2021, Voltalia a réalisé un important travail de fiabilisation et d'harmonisation de la méthodologie et des facteurs d'émissions utilisés pour le calcul de ses émissions évitées au niveau du Groupe. Cette méthodologie a été revue et certifiée en mai 2022 par ekodev, un organisme tiers indépendant.



ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES PAR VOLTALIA DEPUIS 2021 (EN KTCO₂EQ)



Voltalia utilise la méthodologie « *Clean Development Mechanism* » (CDM) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) pour le calcul des émissions de la situation de référence (les émissions du réseau électrique des pays). Cette méthodologie permet de refléter la préséance économique (ou *merit order*), c'est-à-dire la priorité de production accordée aux technologies à faible coût (et à faible émission de CO₂) sur le réseau (voir section 3.5.2.1 du présent chapitre).

Afin de calculer plus précisément les émissions évitées d'un projet, les équipes du Centre d'expertise interne mesurent également le Bilan carbone de chaque projet en développement. Ceci permet à Voltalia d'optimiser l'intensité carbone des centrales et de maximiser les émissions évitées et donc la contribution de Voltalia à la lutte contre le changement climatique.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES PAR PAYS ET TECHNOLOGIE (EN KTCO₂EQ)

Répartition par pays	2023	2022	2021
Brésil	1 373,5	1 237,5	1 245,6
Égypte	26,5	28,7	34,5
France (Guyane française incluse)	127,0	92,2	68,3
Jordanie	41,6	40,9	49,3
Autres Europe (Albanie, Belgique, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni)	74,6	37,0	23,6
Répartition par technologie			
Éolien	1 136,2	1 158,1	1 254,2
Solaire	466,8	235,9	125,3
Hydro	1,7	3,1	17,9
Biomasse	29,9	26,8	12,7
Hybride (solaire + diesel)	8,5	12,0	11,1
TOTAL	1 643,1	1 436,3	1 421,3

Une expertise renforcée dans les énergies renouvelables

En plus de ses centrales en propres ou pour tiers, Voltalia diversifie ses activités afin de compléter ses services et d'accompagner ses clients dans leur démarche de réduction de leur impact environnemental :

- **Helexia** accompagne les entreprises et les organisations pour mettre en œuvre leur transformation énergétique. Ainsi, l'entreprise propose à ses clients une trajectoire énergétique pour s'inscrire dans une démarche RSE et réaliser des économies d'énergie grâce à un processus d'amélioration continue de leur efficacité énergétique. L'entreprise propose également les services suivants : développement de solutions photovoltaïques sur mesure (ombrières ou centrales photovoltaïques pour parking ou toiture) ou encore gestion du froid industriel et commercial (réduction des émissions de gaz à effet de serre). Helexia a acquis Cap Sud en 2022, fondé en 2006, et spécialisé dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments agricoles, dont l'énergie est réinjectée sur le réseau et vendue à des distributeurs nationaux. Au cours du processus d'intégration, la société a pris le nom d'Helexia Agri et poursuit désormais sa croissance grâce à la construction et l'exploitation de nouveaux bâtiments agricoles.



- **Triton** valorise les forêts sous-marines en créant des produits allant de la biomasse aux produits finis de haute valeur avec du bois récupéré sous l'eau grâce à sa technologie innovante : le SHARC™ Harvester. Le cœur du modèle d'entreprise de Triton est fondé sur la préservation de l'environnement : libérer la valeur d'une ressource oubliée en valorisant une forêt sous-marine pour éviter d'utiliser les forêts terrestres.



- **Greensolver** est un expert technique indépendant présent dans 6 pays de l'UE et comptant plus de 50 spécialistes, qui propose des services de gestion d'actifs, de gestion commerciale, de santé et de sécurité, ainsi que des conseils techniques et financiers et des négociations d'accords de partenariat public-privé. Avec plus de 14 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables et plus de 45 GW de projets audités, Greensolver a mené à bien un grand nombre de projets internationaux axés sur des actifs solaires, éoliens et de stockage en batterie dans plus de 23 pays à travers le monde.



- **Mywindparts** est une start-up créée en 2016 dont les missions principales sont la vente de pièces de rechanges neuves et reconditionnées pour les parcs éoliens en exploitation. Le reconditionnement des pièces consiste, via des partenaires, à donner une seconde vie aux pièces usagées en offrant les mêmes garanties que des pièces neuves. Cette démarche contribue également au développement du tissu industriel local. Expert en logistique éolienne, Mywindparts propose par ailleurs un conseil technique sur l'approvisionnement et la gestion des stocks et développe des activités autour du *repowering* ⁽¹⁾.



(1) Un projet de *repowering* consiste en un démantèlement et un remplacement intégral des éoliennes constituant le parc (faisant intervenir les grands turbineurs pour le renouvellement). Source ADEME.

Le Groupe participe par ailleurs à la promotion et à la défense des énergies renouvelables et est membre de plusieurs réseaux professionnels engagés en faveur d'un développement plus responsable de la filière (Brésil, France, Italie, Portugal). Cela lui permet d'apporter son expertise et retour d'expérience afin de travailler de concert avec les différents acteurs de la filière et de pérenniser le développement des énergies renouvelables.

• Brésil









• France



• Italie



• Portugal



Une performance extra-financière reconnue au service du financement de la transition énergétique

Afin de soutenir son modèle de croissance durable, Voltalia développe des solutions de financement responsable qui sont indispensables au financement d'une transition vers une économie durable et bas carbone.

En 2019, Voltalia a contracté le premier crédit syndiqué vert et responsable d'un montant de 100 millions d'euros signé par un *pure player* du renouvelable. Le Groupe a choisi de sélectionner des indicateurs de performance ESG alignés avec ses priorités en matière de RSE : la santé et la sécurité

au travail (taux de fréquence), l'éthique des affaires (% de collaborateurs formés à l'éthique) et l'évaluation ESG de l'indice Gaïa. Ces objectifs sont atteints chaque année.

En 2021, Voltalia a annoncé le succès du placement de son émission inaugurale d'obligations vertes pour un montant nominal d'environ 200 millions d'euros. Le document cadre de financement vert et durable de Voltalia ainsi que la revue indépendante du *Framework* menée par Ethifinance (*Green and Sustainability-linked Financing Framework*), en qualité de tiers expert indépendant, sont disponibles sur le site internet de Voltalia.

TAXONOMIE EUROPÉENNE

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), Voltalia est soumise au titre de l'exercice 2023 à l'obligation de publier la part de son chiffre d'affaires et de ses dépenses d'investissement et d'exploitation provenant de produits ou de services associés à des activités économiques les plus contributives aux objectifs de développement durable de l'UE ⁽¹⁾.

Les activités de Voltalia sont alignées à plus de 87 % à la taxonomie européenne et contributives à l'objectif d'atténuation du changement climatique de l'UE ⁽²⁾.

Toutes les activités de Voltalia éligibles à la Taxonomie sont également alignées car respectant les critères énoncés par l'Acte Délégué Climat ⁽³⁾ à savoir :

- conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale) établis par la Commission européenne ;
- exercées dans le respect des principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT relatifs aux droits de l'Homme ;
- ne causant pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (*Do No Significant Harm*).

Cet alignement élevé avec la trajectoire climatique européenne traduit la forte contribution de Voltalia à la lutte contre le changement climatique et une approche intégrée de la gestion des risques sociaux, environnementaux et éthiques du Groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Il permet à Voltalia d'orienter les investissements durables pour financer ses activités à travers le monde et poursuivre la réalisation de sa Mission.

Convaincu que la performance extra-financière est un levier d'attraction des investissements responsables, Voltalia participe activement aux évaluations des agences de notation ESG les plus exigeantes qui attestent de sa performance globale en matière de RSE mais également de la transparence et maturité de ses politiques et indicateurs associés.

Voltalia s'est notamment classé pour la 5^e année consécutive dans le Top 10 des entreprises du secteur mondial des énergies renouvelables de Sustainalytics lui conférant ainsi le badge *Top-industry rated* ⁽⁴⁾ et a obtenu la Médaille de l'Or de l'indice Gaïa.



	2023	2022	2021
 SUSTAINALYTICS ⁽¹⁾	12,5	13,8 ⁽¹⁾	14,1 ⁽¹⁾
Classement <i>Utilities</i> (groupe industriel)	17/716	16/704	13/607
Classement Producteur d'énergie renouvelable (sous-catégorie)	9/99	7/95	7/71
 Gaïa RATING	73/100	67/100	58/100 ⁽²⁾
Classement national	68/349	107/371	84/390
Classement sectoriel ⁽³⁾	9/50	2/9	5/12
 CDP DISCLOSURE INSIGHT ACTION	C	C	C

(1) La notation Sustainalytics s'intéresse à la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S). Plus la note s'approche de 0, plus cela signifie que l'entreprise est peu exposée aux risques E&S et que leur gestion est correctement mise en œuvre.

(2) Chaque année, le référentiel Gaïa évolue et de nouveaux critères sont intégrés pour une meilleure prise en compte des différents aspects du développement durable. Avec le référentiel 2022, Voltalia aurait obtenu la note de 58/100 en 2021 et 67/100 2022, d'où la mise à jour du tableau par rapport à la DPEF 2022.

(3) Catégorie « Services aux collectivités ».

(1) Le détail des activités éligibles et du numérateur et dénominateur de chaque indicateur est présenté dans la note méthodologique au chapitre 3.5.5.

(2) Part du chiffre d'affaires 2023 sur un total de chiffres d'affaires de 630 053 963 euros, incluant la vente des projets en développement (total Revenus).

(3) Voir le tableau de concordance au chapitre 3.5.5.3 renvoyant aux différentes sections du présent chapitre sur le respect des critères d'alignement énoncés par l'Acte Délégué Climat.

(4) L'octroi de ce badge signifie que Voltalia se positionne parmi les 6,7 % des entreprises les mieux notées par Sustainalytics de l'industrie concernée.

Sensibilisation des collaborateurs

Changement climatique

Depuis 2021, Voltalia réalise systématiquement des Fresques du Climat auprès de ses nouveaux collaborateurs français à l'occasion de leur séminaire d'intégration afin de les sensibiliser aux causes et conséquences du changement climatique. La Fresque du Climat est un atelier collaboratif qui permet de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques pour passer à l'action. À l'occasion de ses déplacements dans les différents bureaux du Groupe, l'équipe Développement Durable réalise également ces ateliers (Albanie, Guyane Française, Royaume-Uni).

Ateliers de Mission

Afin que chaque collaborateur continue de s'engager à la réalisation de la Mission au quotidien, la priorité a été donnée en 2023 à l'organisation d'ateliers dédiés pour les collaborateurs. Ces ateliers animés par l'équipe Développement Durable délivrent les informations clés à propos du statut d'entreprise à Mission. Les collaborateurs identifient leurs parties prenantes ainsi que leurs leviers d'actions sur les objectifs de Mission. Enfin, ils élaborent leur feuille de route avec des actions qu'ils réaliseront dans le cadre de leurs activités. Ces feuilles de route sont l'aboutissement d'une démarche collaborative pour garantir l'adhésion des équipes. En 2023, une cinquantaine d'ateliers ont été réalisés, impliquant plus de 750 collaborateurs dans sept géographies différentes. Ces feuilles de route ont servi de base de travail pour la définition et l'attribution d'objectifs annuels liés à la Mission pour l'année 2024, choisis par et pour chacune des équipes.

Greenwashing

Conscient de l'essor des préoccupations environnementales au sein de la société et de la contribution de Voltalia à la lutte contre le changement climatique, l'entreprise souhaite éviter que les équipes en charge de la communication ne réalisent du *greenwashing*. Sur la base d'un guide rédigé par l'ADEME, l'équipe Développement durable a réalisé un atelier de sensibilisation auprès des équipes concernées afin de leur permettre d'identifier de manière autonome les messages erronés et a mis en place un processus de validation systématique des projets de communication avant une diffusion publique.

3.2.1.2 Renforcer l'accès à une énergie verte compétitive

En 2023, Voltalia a produit 4,3 térawattheures d'énergie verte, soit l'équivalent de la consommation de 5,5 millions de personnes. Ces chiffres ont respectivement progressé de +16 % et +12,5 % par rapport à l'exercice précédent. De plus, Voltalia mène une stratégie centrée sur les marchés non subventionnés (appels d'offres et contrats d'achats sans subventions).

L'énergie renouvelable produite par les centrales développées, construites ou exploitées par Voltalia, pour son compte ou celui de ses clients, permet aux consommateurs finaux (particuliers, entreprises ou administrations publiques) d'avoir accès à une électricité qui est souvent moins chère que les sources traditionnelles (charbon, gaz, fioul, nucléaire). **Près de 93 % de l'électricité produite par les centrales de Voltalia est compétitive par rapport à ces sources traditionnelles⁽¹⁾.**

Voltalia développe des *Corporate PPA*⁽²⁾, des contrats à long terme liant directement une entreprise consommatrice à un producteur d'électricité. Ce type de contrat est particulièrement attractif pour une entreprise ayant besoin de sécuriser ses coûts énergétiques sur le très long terme (quinze à vingt-cinq ans). En effet le prix est fixé pour toute la durée du contrat dès sa signature et demeure indépendant de la volatilité des prix de marché. Depuis 2018, Voltalia a contractualisé dans le monde des CPPA pour plus de 1,7 GW de capacité installée⁽³⁾, toutes technologies confondues.

Voltalia choisit des projets compétitifs et renforce le pouvoir d'achat des particuliers ainsi que la compétitivité des entreprises, dans les pays développés comme dans les pays émergents.

Voltalia consacre une partie de son activité à renforcer l'accès à l'énergie dans les pays où le réseau d'énergie n'est pas suffisamment développé, ainsi que dans les zones reculées et non desservies par un réseau existant. L'entreprise souhaite ainsi participer à l'amélioration de la capacité et fiabilité de production, et donc de service pour les clients finaux. **En 2023, 64 % des MW en développement se situent dans des pays non-membres de l'OCDE⁽⁴⁾.**

Le Groupe s'intéresse à la gestion de l'intermittence des énergies renouvelables pour atteindre une production 24/7 en autonomie à travers son offre hybride pour sites isolés. Ces projets permettent de garantir l'accès à l'énergie à des clients publics ou privés industriels non connectés au réseau, avec un mix énergétique qui maximise la part d'énergie renouvelable tout en garantissant la stabilité, la réduction des coûts et la qualité de l'électricité.

Voltalia travaille avec d'autres partenaires depuis 2018 au développement d'un « *metro-grid* ». Ce projet a pour objectif de fournir à des sites isolés, non connectés au réseau, une alimentation électrique fiable, en continu et abordable basée sur une production d'énergie renouvelable (minimum 70 %). L'objectif serait de couvrir la consommation d'énergie de zones urbaines ou périurbaines, en acheminant par un réseau basse tension l'électricité de la centrale aux habitations.

Les projets « *metro-grid* » actuellement en développement contribueront ainsi à favoriser le développement local, par un meilleur accès à l'éducation, la sécurité (éclairage public), la santé (stockage des vaccins) et la création d'emplois locaux.

(1) Voir Note méthodologique pour informations supplémentaires.

(2) *Power Purchase Agreement*.

(3) CPPA d'Helexia inclus.

(4) OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

3.2.2 Objectif de Mission 2 : contribuer avec les habitants au développement durable des territoires



Volitalia s'engage à construire des relations de long terme avec l'ensemble de ses parties prenantes afin de contribuer au développement durable des territoires et d'atténuer les risques sociaux ci-dessous :

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Non-acceptabilité sociale des projets Manque d'information et/ou de consultation en amont du projet	Opposition des associations et des communautés locales aux projets Conflit local et non-acceptation du projet par les communautés locales Retards dans l'élaboration et l'exécution des projets	Dialogue parties prenantes et concertation publiques Gestion des plaintes Études d'impact social Projets sociaux

3.2.2.1 Nourrir le dialogue avec nos parties prenantes

Volitalia accorde une grande importance à son intégration locale et durable dans les régions où il mène ses activités. Le dialogue régulier avec les parties prenantes, grâce à la mise en place de mécanismes de consultation, est une démarche systématique et volontaire de Volitalia afin d'assurer une intégration optimale des projets sur les territoires.

Les mesures de consultation

Le dialogue régulier avec les parties prenantes contribue à connaître précisément les besoins et attentes locales afin de fournir des solutions adaptées et innovantes. L'alignement des intérêts de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales, les régulateurs et les pouvoirs publics, est un facteur clé de succès.

Dès la phase de développement, la concertation permet à Volitalia de bien identifier, rencontrer et associer au projet les acteurs locaux. Cela permet d'améliorer la compréhension de leurs positionnements au regard des projets qui leur sont présentés. Il s'agit d'actions de communication (diffusion de lettres d'information, affiches) mais également de phases d'écoute pour comprendre les besoins et intégrer les attentes des parties prenantes dans la conception des projets : réunions publiques, campagnes de consultations des populations locales, permanences d'informations pour échanger avec les citoyens et répondre à leurs questions, ateliers thématiques permettant un partage des connaissances, etc. La phase de consultation prend également en compte les aspects environnementaux avec des échanges autour des résultats des études d'impact environnemental.

Au Brésil, Volitalia a créé un lieu dédié au dialogue avec les parties prenantes du projet de Serra do Mel : *Casa Volitalia*. Douze chargés de dialogue territorial sont présents en Afrique du Sud, en Albanie, au Brésil, en Espagne, en France et au Kenya. Ils ont pour mission de suivre et piloter la démarche de concertation locale et d'ancrer Volitalia comme un acteur clé du territoire.

Dès la phase initiale d'identification et de développement de ses projets, Volitalia mène des campagnes de consultations avec les populations locales. La présence de traducteurs locaux est mise en place lorsque cela est nécessaire. Les consultations sont par la suite ouvertes aux populations locales impactées par le projet pendant les phases d'étude d'impact environnemental et social. Ces consultations permettent d'intégrer leurs attentes et besoins (création d'emplois, contribution à des initiatives locales, formations, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des projets.

En 2023, 44 % de MW en construction sont accompagnés d'un Plan d'engagement des parties prenantes aligné aux standards de la SFI. Volitalia ambitionne d'améliorer encore ce pourcentage dans le temps et annoncera ses objectifs à l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires de mai 2024.

Le mécanisme de gestion des doléances

Volitalia met progressivement en place des systèmes permettant aux parties prenantes internes et externes aux projets de faire part de leurs doléances, avis ou réclamations vis-à-vis des projets du Groupe.

La bonne gestion des réclamations est importante pour accompagner le bon déroulement d'un projet. Un processus de gestion des doléances suit plusieurs étapes : la réception de la doléance, son enregistrement, une enquête sur ses circonstances, et la proposition d'une résolution au plaignant si nécessaire.

Volitalia dispose d'un outil centralisé de gestion des plaintes aligné sur les standards de performance de la SFI déployé en Albanie, au Brésil, au Kenya et au Royaume-Uni. Il permet de suivre le temps de réponse aux plaintes mais aussi de documenter et de consolider les typologies de plaintes reçues et les solutions proposées. L'objectif est de renforcer le partage des bonnes pratiques et d'améliorer durablement la gestion des risques sociaux et le dialogue avec les communautés locales. Un nouvel outil renforcé sera déployé à l'ensemble des projets en construction situés dans des pays non désignés tels que définis par l'Association des principes de l'Équateur en 2024, puis aux autres pays et projets en 2025.

3.2.2.2 Contribuer au développement humain local

Les activités de Voltalia contribuent au développement des territoires par la création d'emplois et d'infrastructures durables et le développement de projets sociaux et environnementaux au bénéfice des communautés locales.

Un soutien au développement socio-économique des territoires

Voltalia s'efforce d'employer des personnes locales partout où cela est possible pendant la construction et l'opération et la maintenance de ses projets. En 2022, Voltalia avait pu mesurer pour la première fois son impact sur l'emploi direct local de l'ensemble de ses projets au Brésil. En 2023 l'objectif était d'élargir cette mesure dans les autres pays où le Groupe est présent. Cela a été fait en Albanie et en Afrique du Sud, deux pays dans lesquels Voltalia développe deux centrales solaires de 140 MW et 148 MW qui emploient respectivement 64 % et 45 % de travailleurs locaux.

En moyenne en 2023, 48 % des effectifs recrutés en phase de construction étaient des employés locaux, provenant de la même ville ou commune proche de la centrale.

Afin de mener à bien ses activités, Voltalia peut développer des infrastructures autour de ses installations : construction de routes, accès à l'eau et l'énergie, etc. Une fois les chantiers terminés et les projets en exploitation, ces infrastructures sont maintenues et bénéficient durablement à l'ensemble des parties prenantes locales.

En ce qui concerne la continuité de la contribution de Voltalia au développement local, l'analyse des données de l'IBGE (institut brésilien de données statistiques), montre que depuis que Voltalia a initié ses investissements dans la commune de Serra do Mel en 2015, le PIB par habitant a été multiplié par 7, passant de la 69^e à la 6^e position dans l'État du Rio Grande do Norte ⁽¹⁾.

La démarche de financement participatif

Afin d'intégrer au mieux les parties prenantes directement impactées par ses centrales, Voltalia peut recourir au *crowdfunding*.

Ainsi, en mai 2023, le projet Rives Charentaises (SVNC Énergies) a ouvert une partie du financement de sa construction aux citoyens *via* la plateforme de financement participatif Lendosphère. Cette opération a été un franc succès : 1 500 personnes ont souscrit au projet pour un montant de 5 millions d'euros, soit l'équivalent du coût de deux éoliennes. Il s'agit de l'une des plus grosses opérations de financement participatif pour un projet éolien en France. La campagne a été ouverte sur tout le territoire, avec un taux de rémunération bonifié pour les habitants des territoires des communautés alentours et pour les collaborateurs de Voltalia.

En Guyane française, Voltalia a développé un projet de centrale photovoltaïque au sol et unité stockage lauréat de la cinquième tranche des appels d'offres CRE 4 « centrales solaires ZNI » sur la commune de Mana. Le projet a à ce titre obtenu un contrat de complément de rémunération de

l'électricité produite, valable sur 20 ans. Dans le cadre de cet appel d'offres, Voltalia s'est engagé, en échange d'une bonification de son tarif de rachat, à proposer aux habitants du département d'implantation du projet une partie de son financement. La société de projet Sable Blanc Solaire Énergie, propriétaire de la centrale, a réalisé avec succès une augmentation de capital d'un montant de 570 000 euros afin de financer en partie la construction et la mise en service du projet, souscrite à 100 % par des résidents guyanais.

Les projets locaux sociaux et environnementaux

Au Brésil, Voltalia mène une démarche volontaire avec une équipe sociale en charge de développer des projets sociaux et environnementaux pour et avec les communautés locales. Ceux-ci sont pleinement intégrés dans une vision stratégique d'implantation locale de l'entreprise sur le territoire. Ces programmes sont alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU avec des objectifs stratégiques durables à moyen et long terme ainsi que des indicateurs dédiés. De nouveaux projets ont ainsi vu le jour en 2022. En 2023, les équipes brésiliennes se sont attachées à renforcer les compétences et connaissances des habitants locaux dans le domaine des énergies renouvelables grâce au programme « *Transformando com Energia* » ⁽²⁾ afin de promouvoir l'employabilité des travailleurs locaux au-delà des projets développés par Voltalia. Ce type d'initiative est appelé à se renforcer dans les années à venir.

L'équipe sociale est dédiée au dialogue avec les parties prenantes locales et à la mise en place de ces projets sociaux et environnementaux autour des centrales de Voltalia. Un budget spécifique est alloué pour tous les projets, preuve d'une démarche volontaire inhérente à la culture de l'entreprise. **Au total, plus de 3 millions de BRL (574 900 euros ⁽³⁾) ont ainsi été investis de manière volontaire dans ces projets au Brésil depuis 2020.** Ces investissements sont alloués à des actions et projets sociaux en dépit de toute obligation légale.

Ils visent à promouvoir le développement local tout en apportant une valeur ajoutée à l'entreprise, en renforçant l'engagement avec les parties prenantes, réduisant le risque de conflits et augmentent les impacts positifs générés par les projets.

La majeure partie de ce budget est disponible pendant la phase de développement, en particulier durant la construction. Ensuite, la stratégie consiste à maintenir ce qui a été commencé, à moins que des changements significatifs ne surviennent dans les projets ou au sein des communautés qui en bénéficient directement.

L'association des collaborateurs : we@voltalia

We@voltalia, l'association des employés de Voltalia, a été créée et est animée par des Voltaliens et Voltaliennes depuis 2018. Elle contribue au financement et à la mise en œuvre de projets sociaux proposés par les collaborateurs initiateurs de projets.

Les projets sont réalisés grâce aux dons collectés par et auprès des collaborateurs, et grâce au mécénat de compétence des équipes, avec le soutien de Voltalia et d'autres parties prenantes locales.

(1) Pour en savoir plus : <https://cidades.ibge.gov.br/brasil/rn/serra-do-mel/pesquisa/38/47001?tipo=ranking&ano=2021&indicador=47001>

(2) Pour en savoir plus : <https://www.voltalia.com/fr/news-releases/news-release-details/blog/transformando-com-energia-empowering-people-and-creating>

(3) Taux de change au 31 décembre 2023. Source : xe.convert. Pour plus de détails sur les montants, voir 3.4.2 Projets et actions sociales.

We@votalia s'associe systématiquement à des partenaires locaux, en plus des Voltaliens bénévoles, pour accompagner chaque projet depuis la conception jusqu'à sa mise en œuvre, et pour mener périodiquement des mesures d'impact. L'association est composée de 161 membres dans 12 pays.

En 2023, we@votalia a financé des projets sociaux proposés et réalisés par les salariés bénévoles afin d'améliorer les conditions de vie de populations les plus défavorisées situées dans différents pays :

- au **Malawi** (Mangochi), le **projet d'électrification de l'école MOET**, permettra d'aider directement et indirectement 7 500 personnes à accéder à l'éducation ;
- en **Ukraine**, l'association a approuvé un projet de participation à la **reconstruction d'une école secondaire** (Bobrytsky Lyceum) d'une capacité totale de 500 élèves. L'école a terminé la rénovation du toit (détruit lors d'un bombardement) dans la perspective d'une future installation solaire qui permettra de favoriser l'indépendance électrique du site. Ces travaux devraient démarrer en 2024 ;



- en **Jordanie** (Amman), l'hôpital de Médecins sans Frontières a été équipé d'une **installation solaire** pour réduire la facture énergétique, permettant ainsi de consacrer des ressources financières à l'activité médicale. Cet hôpital accueille environ 200 blessés de guerre par an en provenance de tout le Moyen-Orient ;
- dans la continuité de son partenariat avec le département informatique initié en 2022, we@votalia a donné six ordinateurs en bon état, à six écoles et institutions proposées par les salariés de Votalia. Cette première campagne atteint un double objectif en améliorant l'accès à l'éducation tout en évitant le gaspillage.

3.2.3 Objectif de Mission 3 : œuvrer pour la préservation des ressources de la planète



Votalia s'engage pour la protection de l'environnement dans les pays où il opère. Le Groupe mène des actions concrètes à chaque étape des projets et s'engage au strict respect des réglementations nationales en matière de préservation de la biodiversité, de gestion des ressources naturelles et de prévention des pollutions.

Cet engagement se traduit par l'optimisation et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, et permet d'atténuer le risque suivant :

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Risque lié à l'environnement : Dégradation, ponctuelle ou pérenne, de milieux naturels sur lesquels reposent les activités de Votalia.	Indisponibilité de ressources naturelles Surexploitation et pollutions des sols Émissions de substances toxiques et/ou dangereuses dans l'air ou dans l'eau Mauvaise gestion des déchets Déclin de la biodiversité	Optimisation de la performance environnementale des centrales Réalisation d'études d'impact environnemental en phase de développement Mesures de protection de la biodiversité Co-utilisation des sols Gestion raisonnée de l'eau et des forêts Prévention des pollutions et des incidents environnementaux Gestion des déchets

3.2.3.1 Limiter l'impact environnemental de nos activités

Votalia mène ses activités dans le strict respect des réglementations nationales et/ou les standards internationaux en matière de biodiversité, de prévention des pollutions et de gestion des ressources naturelles.

Le Groupe s'attache également à réduire l'impact climatique de ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses centrales.

Les émissions de gaz à effet de serre

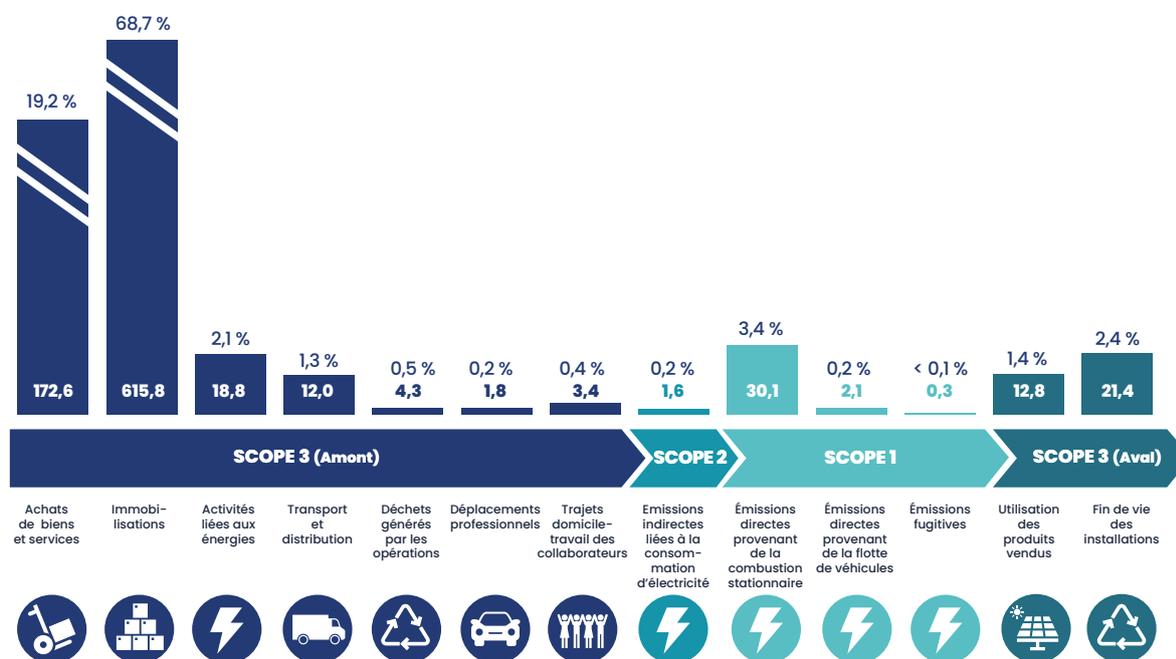
Votalia réalise chaque année en interne le bilan carbone de l'entreprise sur les trois scopes (Scopes 1, 2 et 3). La méthode utilisée est celle internationalement reconnue du *GHG Protocol*.

Au moment de la publication de ce document, Votalia travaille à la définition d'un objectif de réduction de ses émissions Scope 1, 2 et 3 à 2030. Cet objectif et la stratégie de décarbonation associée seront rendus publics en 2024. L'année 2022 a été choisie comme année de référence pour laquelle un bilan carbone complet et robuste a été recalculé avec l'aide d'un prestataire externe.

Les résultats du bilan carbone

En 2023, les émissions de gaz à effet de serre du Groupe (Scope 1, Scope 2, Scope 3) ont représenté l'équivalent de 897 kilotonnes de CO₂eq. La majorité des émissions proviennent de l'achat d'équipement (panneaux solaires, éoliennes) pour la construction des centrales du Groupe et pour celles des tiers.

BILAN CARBONE DE VOLTALIA EN 2023 (EN KTCO₂EQ)



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE VOLTALIA EN KTCO₂E⁽¹⁾

	2023	Soit (en %)	2022	2021
Scope 1	32,5	3,6 %	30,8	NA
Scope 2	1,6	0,2 %	0,8	NA
Scope 3	862,7	96,2 %	691,6	NA
TOTAL	896,9	100 %	723,3	NA

(1) Voir note méthodologique pour informations complémentaires.

Les émissions directes (Scope 1)

Voltalia suit la performance environnementale de ses activités, à travers un reporting des émissions directes (Scope 1). Voir note méthodologique pour plus d'informations sur le périmètre.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DU SCOPE 1

Postes d'émission	2023	2022	2021
Combustion stationnaire	30,1	26,9	NA
Flotte de véhicules	2,1	3,6	NA
Émissions fugitives	0,3	0,2	NA
TOTAL (en ktCO₂eq)	32,5	30,8	NA

Sur les centrales en exploitation, les consommations de carburant sont très faibles (exception faite sur le site hybride d'Oiapoque).

Depuis 2021, de nouveaux générateurs plus performants ont été installés à la centrale hybride d’Oiapoque ce qui permet à la centrale de consommer moins de litres de carburant pour la production d’un MWh (255 litres contre 275 litres pour les anciens générateurs ⁽¹⁾). Le diesel utilisé pour la centrale est composé à 10 % de biodiesel, comme l’exige la réglementation brésilienne.

Cependant, les émissions de la centrale hybride Oiapoque ont augmenté cette année afin de répondre à une demande en électricité plus forte de la municipalité.

En 2024, Voltalia finalisera la construction d’une centrale hydroélectrique de 7,5 MW initiée en 2021 à proximité de cette centrale hybride. Cette nouvelle centrale hydroélectrique permettra de diminuer de 90 % la production de l’unité thermique, permettant de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

La centrale d’Oiapoque combine déjà une unité solaire de 4 MW et une unité thermique de 12 MW. Celle-ci fournit à elle seule 100 % de l’électricité d’une ville de plus de 28 000 habitants déconnectés du réseau national, avec une énergie plus propre et moins chère que celle produite par les générateurs diesel utilisés jusqu’à présent par la municipalité.

Par ailleurs, Voltalia travaille à la réduction de ses émissions Scope 1 à travers la mobilité durable :

- remplacement progressif de la flotte de véhicules existants par des véhicules électriques ou hybrides ;
- équipement de nouvelles centrales avec des bornes de recharge pour les équipes O&M ainsi que certains bureaux ;
- au Brésil, du bio-carburant est utilisé lorsque cela est possible pour la flotte de véhicules de Voltalia. En 2023, près de 70 % du carburant utilisé était de l’éthanol et le but est d’atteindre 80 % en 2024 ;
- le forfait mobilité durable a été mis en place pour Voltalia France à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

FLOTTE DE VÉHICULES EN 2023

Pays	France métropolitaine	Portugal	Brésil
Part de la flotte composée de véhicules hybrides ou électriques	74,7 %	45,9 %	68,1 %

Les émissions indirectes

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DU SCOPE 2

Postes d’émission	2023	2022	2021
TOTAL (en ktCO₂eq)	1,6	0,8	NA

La principale augmentation des émissions est due à la mise en service de la centrale stockage Hallen au Royaume-Uni.

Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de son Scope 2, Voltalia fmet en place différentes actions :

- l’autoconsommation : Voltalia consomme, lorsque cela est possible, l’électricité produite par ses propres centrales. Cette démarche réduit significativement sa dépendance aux autres fournisseurs d’électricité ainsi que les coûts

associés. Au Brésil, l’autoconsommation représente 90 % des consommations d’électricité sur les centrales en opération, soit 1 474 237 kWh sur 1 630 523 kWh ;

- l’efficacité énergétique des bureaux : les bureaux de Helexia à Lyon sont certifiés BREEAM ⁽²⁾ grâce la conception du bâtiment en matière d’éclairage, de ventilation, d’énergie photovoltaïque, de géothermie, etc. Les prochains locaux d’Helexia Agri, dont la livraison est prévue fin 2024, seront également certifiés BREEAM.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DU SCOPE 3

Postes d’émission	2023	2022	2021
Achats de biens et services	172,6	241,9	NA
Immobilisations	615,9	367,7	NA
Activités liées aux énergies	18,5	12,7	NA
Transport et distribution	12,0	7,6	NA
Déchets générés par les opérations	4,3	11,4	NA
Déplacements professionnels	1,8	1,4	NA
Trajets domicile-travail des collaborateurs	3,4	2,6	NA
Utilisation des produits vendus	12,7	17,2	NA
Fin de vie des installations	21,4	29,3	NA
TOTAL (en ktCO₂eq)	862,7	691,6	NA

(1) Est prise en compte uniquement la production thermique.

(2) La certification BREEAM évalue la performance environnementale d’un bâtiment en tenant compte de divers critères, notamment la performance énergétique, la gestion de l’eau, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l’air intérieur, l’utilisation de matériaux durables et la gestion des déchets.

Les principaux postes d'émission correspondent à l'achat de biens et services (achats des équipements pour nos activités pour tiers) et les immobilisations (achat des équipements pour les centrales appartenant au Groupe), en particulier les gros équipements comme les éoliennes ou les panneaux solaires. Les émissions de 2023 sont supérieures à celle de 2022 puisque plus de centrales ont été construites en 2023 comparé à 2022 (+ 64 % en MW).

Comme expliqué précédemment, Voltalia travaille à la définition d'un objectif de réduction de ses émissions à 2030, c'est dans ce cadre que des mesures seront prises comme la rédaction d'une politique d'achats responsables et l'achat d'équipements bas carbone. Des premiers efforts voient le jour et se reflètent par une **diminution de 4 % de l'intensité carbone des centrales solaires de Voltalia par rapport à 2022**.

Intensité carbone

Le Centre d'Expertise de Voltalia en charge de l'ingénierie des projets a pour objectif de maximiser la capacité installée tout en minimisant l'empreinte carbone des équipements afin d'optimiser l'intensité carbone de la centrale.

Pour cela, il a développé un outil interne du calcul du Bilan carbone des centrales solaires, éoliennes, hydro et biomasses. Initié en France, cet outil est progressivement déployé dans l'ensemble des géographies où Voltalia est présent et adapté aux facteurs d'émissions spécifiques de chaque pays.

Ces outils permettent au Centre d'expertise de mesurer et piloter les facteurs d'émissions des centrales des actifs en exploitation, afin d'identifier des pistes de réduction et d'orienter les décisions internes sur le choix de certains équipements.

Solaire

L'outil Bilan Carbone Solaire suit le référentiel méthodologique de l'ADEME. Ce guide permet de définir les différents postes d'émissions carbone dans la construction et l'exploitation d'une centrale solaire, depuis les équipements principaux jusqu'au changement d'usage des sols. Pour chaque poste d'émission, un travail de sensibilisation et de documentation est réalisé avec les fournisseurs d'équipements pour obtenir

des certificats type PEP Ecopassport, ou certificat Certisolis pour les panneaux solaires, ou autre certificat de bilan carbone. Pour les postes d'émission sur lesquels Voltalia n'a pas de données fournisseurs, les valeurs par défaut du guide de l'ADEME sont utilisées.

Toutes les phases de la vie des équipements sont prises en compte : extraction des ressources, fabrication, transport, installation, exploitation, recyclage et fin de vie. Le module PV représente une très grande partie du bilan carbone – entre 50 % et 85 % généralement, et il représente toujours plus de 50 % de l'empreinte carbone, même s'il s'agit d'un module PV à faible émission carbone. La part du module PV peut être supérieure à 80 % avec des modules PV à forte intensité carbone.

Éolien

L'outil Bilan Carbone Éolien repose sur les analyses de cycle de vie (ACV) réalisées par les turbiniers pour leurs éoliennes. L'ajustement de l'ACV pour l'adapter au site concerne principalement la production, la hauteur de hub et le niveau de la nappe phréatique.

Hydro

L'outil Bilan Carbone Hydro s'inspire d'analyses de cycle de vie de centrales hydroélectriques dans de multiples géographies et cherche à être le plus exhaustif possible. Le calcul des émissions a pu être effectué pour les centrales de Taconnaz et Saut Maman Valentin, actuellement en exploitation, et estimé pour les futures centrales.

Biomasse

L'outil Bilan Carbone Biomasse permet d'estimer les émissions CO₂ des centrales de biomasse existantes, chaque année, en fonction de l'approvisionnement en bois exercé. En effet, les émissions liées à une centrale biomasse interviennent non seulement durant la construction (tout comme le solaire, l'éolien, l'hydro, le stockage) mais également durant l'exploitation avec l'approvisionnement en biomasse. Le Centre d'Expertise propose une comptabilisation annuelle de ces émissions, une fois que le bilan de l'approvisionnement sur l'année est finalisé.

INTENSITÉ CARBONE DE L'ÉLECTRICITÉ CALCULÉE POUR LES CENTRALES BIOMASSE DE KOUROU ET CACAO

	2023	2022	2021
Kourou	87 tCO ₂ eq/GWh	86 tCO ₂ eq/GWh	124 tCO ₂ eq/GWh
Cacao	222 tCO ₂ eq/GWh	229 tCO ₂ eq/GWh	300 tCO ₂ eq/GWh

Le recyclage et la fin de vie des centrales

Malgré le fait que les sites en exploitation de Voltalia soient récents et donc encore éloignés de la phase de démantèlement, Voltalia s'engage à anticiper dès aujourd'hui la fin de vie de ses centrales à moyen et long terme. L'entreprise a pour objectif d'étendre au maximum la durée de vie de ses installations, notamment grâce à l'innovation technologique et à une collaboration active avec les fournisseurs. Lorsque les centrales de Voltalia seront en fin de vie, le recyclage et la valorisation des équipements sera maximisé.

La durée de vie d'un panneau photovoltaïque est d'environ 30 ans et plus de 80 % de la masse des panneaux⁽¹⁾ (verre, plastiques et aluminium) sont recyclables et déjà recyclés dans les filières industrielles existantes. Pour cela, Voltalia s'associe aux éco-organismes en place dans les pays où l'entreprise opère comme Soren, ERP (*Entidade Gestora de Resíduos*) et Ambigroup au Portugal, Fotokiklosi et Anakiklosi Syskeyon en Grèce, Recyclia, ECOASIMELEC et Ecopilas en Espagne, Re Open en Italie ou encore Recycle Solar Technologies au Royaume-Uni. Ceux-ci sont en charge de la collecte et du traitement des panneaux photovoltaïques

(1) Source SOREN.

arrivés en fin de vie. Ces derniers sont temporairement stockés sur site dans les pays où les filières ne sont pas encore développées.

En 2023, Voltalia a lancé à l'échelle du Groupe une démarche d'économie circulaire. L'objectif est de faire un état des lieux des équipements endommagés sur les centrales en activité et de recenser les filières de recyclage existantes. A défaut, les équipes prospectent des solutions de recyclage appelées à se développer à l'avenir dans les pays concernés.

Une éolienne terrestre est recyclable à 90 %⁽¹⁾. Les principaux matériaux dont elle est constituée (acier, béton et cuivre) sont traités dans des filières existantes. La durée de vie moyenne d'une éolienne est de 25 ans.

Les activités de Mywindparts, filiale de Voltalia, s'inscrivent pleinement dans une démarche d'économie circulaire dans l'énergie éolienne. En effet, en donnant une seconde vie aux éoliennes dans leur intégralité ou par la vente de pièces détachées reconditionnées, l'entreprise permet de réduire la production de déchets et de nouveaux composants dont la production est génératrice de gaz à effet de serre.

Les projets de *repowering*⁽²⁾ sont en pleine expansion en France. De nombreuses éoliennes usagées vont ainsi être démantelées. Face à ce constat, Mywindparts a lancé son activité S.H.A. (*Second Hand Activity*) en 2021. Celle-ci consiste à prendre en charge le démantèlement des éoliennes avec l'aide de partenaires. Le but premier est la revente de l'entièreté de la machine, la vente de pièces détachées dans un second temps et en dernier lieu le recyclage des machines. En 2023, Mywindparts a contribué au démantèlement de deux nacelles MM82 dans la Drôme, les composants de ces équipements ont été envoyés auprès des différents partenaires pour réparation avant de proposer ces pièces de seconde main à la revente. La structure externe de la nacelle sera recyclée auprès de Suez pour être transformée puis réutilisée.

La prévention des pollutions

Voltalia prévient tous les risques de pollutions et met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser les incidents environnementaux lors de la construction et l'exploitation des centrales.

La pollution de l'air

Les principales sources de rejets atmosphériques proviennent de la consommation de carburant des engins sur les chantiers en construction des centrales et dans le cadre de l'exploitation du site hybride d'Oiapoque au Brésil.

Les centrales biomasses de Kourou et Cacao font analyser les rejets atmosphériques tous les deux ans par un bureau de contrôle selon la réglementation conformément à la directive 2010/75/UE. En complément, Voltalia réalise pour les deux sites des analyses régulières à l'aide d'un analyseur portatif des fumées.

Les nuisances sonores

Soucieux de la bonne intégration de ses centrales dans leur environnement local, Voltalia respecte les réglementations

en vigueur et porte une attention particulière aux éventuelles nuisances sonores de ses activités dans l'ensemble de ses régions d'implantation, à savoir :

- les chantiers en construction ;
- l'impact acoustique des centrales éoliennes.

En France, la réglementation applicable aux parcs éoliens en matière d'impacts acoustiques est l'une des plus strictes d'Europe. Tout d'abord, aucune éolienne ne peut être construite à moins de 500 mètres de toute habitation. Par ailleurs, les éoliennes doivent respecter des critères stricts d'émergence sonore par rapport au bruit de l'environnement au niveau des habitations les plus proches. Les éoliennes doivent également respecter des critères de niveau de bruit maximal dans l'environnement proche des éoliennes, ainsi que des critères d'absence de tonalité marquée.

Voltalia développe et opère ses parcs éoliens dans le respect le plus strict de ses obligations et alloue des moyens avec des ressources spécialisées en interne (Centre d'expertise) pour appréhender au mieux leurs impacts acoustiques, et ce dès la phase de conception des centrales.

Après la mise en service d'une centrale éolienne, et conformément à la procédure réglementaire, Voltalia réalise *a minima* une campagne de mesures acoustiques. Cette dernière a pour vocation de mesurer et de comparer les niveaux de bruits au niveau des habitations les plus proches du parc avec et sans les éoliennes en fonctionnement. Des actions correctrices sont réalisées si cela est nécessaire (mise en place ou renforcement d'un plan de bridage des éoliennes par exemple pour réduire leur puissance de fonctionnement de manière à supprimer les dépassements sonores éventuels). Les solutions proposées sont présentées et validées par les Services compétents de l'État (Préfecture et DREAL⁽³⁾). Voltalia s'engage à respecter les plans de bridage définis et confirmés lors de cette campagne de mesure tout au long de la vie des éoliennes, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La gestion des déchets

L'activité de Voltalia ne génère pas de quantités significatives de déchets dangereux. Un contrôle opérationnel et un suivi sont toutefois mis en place.

Le Groupe est soucieux de la bonne gestion des déchets sur l'ensemble de ses sites en construction et en exploitation ainsi que dans les bureaux.

Au-delà de la formalisation d'une politique HSE au niveau du Groupe, des plans de gestion des déchets spécifiques sont en place et adaptés à chaque lieu comprenant :

- la nomination d'un ou une responsable de la gestion des déchets sur chaque projet en construction et en opération ;
- la définition de procédures dédiées : gestion des déchets, évaluation des aspects environnementaux, enregistrement des incidents environnementaux, évaluation des risques environnementaux ;
- la formation des équipes sur la réutilisation et la valorisation des déchets ;

(1) Source ADEME.

(2) Un projet de repowering consiste en un démantèlement et un remplacement intégral des éoliennes constituant le parc (faisant intervenir les grands turbiniers pour le renouvellement). Source ADEME.

(3) Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

- la formalisation de plans d'urgence pour les substances dangereuses afin d'éviter les fuites, les brûlures, etc. ;
- l'enregistrement des plaintes ;
- un système de reporting et de suivi de l'évolution du traitement des déchets.

De manière générale, la quantité de déchets sur les sites en opération est marginale.

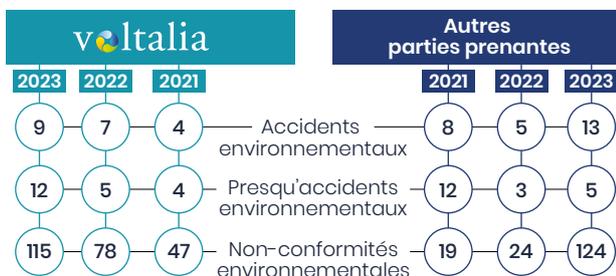
Les déchets sont recyclés dans les bureaux de Paris, Aix-en-Provence, Porto, Oliveira de Frades, Milan et Nairobi. **En 2023, sur les sites en opérations et construction au Brésil, 65 % des déchets ont été recyclés ou valorisés.**

Les accidents environnementaux

Tous les incidents environnementaux liés aux activités du Groupe, réalisés par Voltalia ou d'autres parties prenantes au sein des projets, doivent être signalés dans une base de données des incidents HSE prévue à cet effet. Il existe plusieurs classifications :

- les « non-conformités environnementales » : situation ou conditions de travail dangereuses qui avaient le potentiel de causer un incident mais qui n'en a pas causé en raison d'une action corrective et/ou d'une intervention en temps opportun, celles-ci sont encouragées à être déclarées au même titre que les presque accidents et accidents ;
- les « presque accidents environnementaux » : un événement imprévu et indésirable qui avait le potentiel d'entraîner des dommages (matériels ou environnementaux) ou des pertes, mais qui n'en a pas entraîné. Ceux-ci doivent être analysés avec le même soin que les accidents car ils peuvent refléter une certaine irrégularité de l'activité ;
- les accidents environnementaux : un événement imprévu, une défaillance ou une perte qui a causé des dommages à l'écosystème ou aux ressources naturelles. Les causes des accidents doivent être identifiées pour permettre aux équipes HSE de définir un plan d'action et ainsi éviter la récurrence du problème.

L'identification rapide des non-conformités environnementales conduit à des mesures préventives qui évitent la survenue des presque accidents, dont l'identification et la notification précoces peuvent empêcher la survenue d'accidents. Les valeurs des incidents environnementaux enregistrées ces trois dernières années sont présentées dans le tableau ci-dessous :



En 2023, Voltalia a enregistré un total de 22 accidents environnementaux (12 en 2022). Le nombre total d'accidents a augmenté mais il s'agissait d'accidents environnementaux mineurs. Le principal type d'accident environnemental enregistré est le dysfonctionnement de machines et d'équipements de travail, entraînant des déversements

d'huile ou de diesel. Ce problème est traité directement sur site par le biais du plan d'urgence environnemental. En cas d'accident environnemental, toutes les mesures nécessaires sont prises pour éviter qu'il ne se reproduise.

Le numérique responsable

Le numérique responsable vise à réduire les impacts environnementaux, sociaux et économiques des technologies de l'information et de la communication.

Depuis 2020, Voltalia applique une démarche numérique responsable afin d'adopter des comportements plus vertueux dans l'utilisation de son Système d'Information. Cette démarche se répartit sur trois thèmes différents avec plusieurs actions réalisées :

Amélioration de l'achat des équipements informatiques (réduction de l'achat) :

- état des lieux des modèles d'ordinateurs portables utilisés (empreinte carbone, écolabels) ;
- procédure pour inciter le support informatique à se questionner sur le nouveau matériel acheté ;
- procédure à suivre pour tous les collaborateurs en cas d'incidents sur leur matériel ;
- politique de réattribution et de réparation des équipements informatiques en interne.

Meilleure utilisation des équipements informatiques et les applications qui leur sont liées :

- publication et mise à jour d'articles sur l'intranet à propos de l'impact du numérique et les bonnes pratiques à appliquer ;
- mise à jour de la Charte Informatique pour inclure le numérique responsable ;
- mise en place de formation numérique responsable pour les nouveaux arrivants.

Une seconde vie du matériel informatique après Voltalia :

- politique de seconde vie du matériel informatique ;
- procédure à suivre par le collaborateur en le cas de rachat de son matériel informatique ;
- mise en place de conteneur DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans les bureaux.

3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité

Voltalia s'engage pour la préservation de la biodiversité en ligne avec les législations nationales et va plus loin avec la mise en œuvre d'une démarche volontaire pour suivre les standards internationaux de la Société Financière Internationale (SFI).

Les études d'impact environnemental

Les activités de Voltalia s'opèrent sur des cycles longs et ont un impact direct sur les milieux naturels. Afin d'assurer leur préservation, Voltalia applique avec vigilance et dès la phase de conception des projets les procédures réglementaires et/ou recommandées par les standards internationaux applicables requérant la prise en compte de la biodiversité.

Des études environnementales spécifiques sur les milieux naturels avec un diagnostic biodiversité sont donc réalisées afin de valider les projets, telles que :

- les études flore-habitats (pouvant comprendre les zones humides) ;
- les études sur l'avifaune (oiseaux) ;
- les études sur les mammifères (chauve-souris et autres mammifères) ;
- les études herpéto-batrachofaune (amphibiens et reptiles) ;
- les études sur l'entomofaune (insectes).

Grâce à ces études effectuées en amont, Voltalia applique par la suite les principes de la doctrine « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC). Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux naturels ainsi que les mesures de compensation des effets résiduels sont donc réfléchies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés.

Les mesures décidées dans le cadre de la doctrine ERC sont mises en œuvre, pour la plupart, pendant les phases de construction et d'exploitation des projets de Voltalia. Elles peuvent prendre diverses formes, incluant :

- la mise en défend de zones à forts enjeux environnementaux ;
- le balisage et la protection mécanique de certaines espèces sensibles ;
- des périodes d'interdiction de chantier pour le respect des périodes de nidification et/ou reproduction ;
- la replantation de haies pour créer des corridors écologiques ;
- la pose de clôtures perméables pour les espèces à faible capacité de dispersion ;
- la création de jachères pour ouvrir des milieux de chasse favorables aux espèces ;
- le suivi scientifique des habitats et de la biodiversité.

Au Brésil, Voltalia s'engage auprès des résidents locaux : les résultats des contrôles de la biodiversité sur les sites de Voltalia sont partagés avec les experts locaux, les agences environnementales et les communautés. Voltalia prend en compte les menaces locales sur la biodiversité au-delà de ses activités commerciales, en menant notamment des campagnes pour lutter contre la chasse d'animaux sauvages. L'engagement de Voltalia autour de ses parcs éoliens dans le Rio Grande do Norte a ainsi permis de freiner cette activité et donc de réduire le risque de menace sur la biodiversité locale.

Dans la mesure du possible, la végétation défrichée pendant la construction est réutilisée pendant l'aménagement paysager du site. Les souches et les branches d'arbres doivent être réparties autour du site et utilisées à des fins d'habitat tandis que tout matériau indésirable est utilisé pour la stabilisation. Aucun déchet vert n'est brûlé sur site pendant la durée du projet.

En 2023, 44 % des MW en construction pour le compte de Voltalia étaient accompagnés d'études d'impact environnemental alignées aux standards de la SFI (dans les pays non-désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur)⁽¹⁾.

(1) Pour plus d'informations, voir 3.5.2.6 « Études d'impact environnemental ».

Les activités de Voltalia respectent les critères énoncés par l'Acte Délégué Climat sur la taxonomie européenne et ne causent pas de préjudice important sur la biodiversité et les écosystèmes (voir le chapitre 3.5.5 pour plus d'information).

LE PROGRAMME DE CONSERVATION DE L'ARA DE LEAR (BRÉSIL)

Sur le projet éolien de Canudos, Voltalia s'engage à réduire le risque d'impact sur l'espèce de l'Ara de Lear à travers un Programme de Conservation et un Plan anti-collision, deux démarches complémentaires permettant d'assurer la préservation et l'expansion de cette espèce menacée. Ces efforts sont menés avec l'appui d'experts de la conservation de l'espèce internationalement reconnus au sein des cabinets de consultant Qualis et Bioinsight.

Ce programme permet notamment la collecte d'informations scientifiques à jour par marquage GPS de certains individus et ainsi accroître les connaissances générales sur l'espèce. Les émetteurs enregistrent et stockent en permanence les données de localisation de l'oiseau, quelle que soit la fréquence de téléchargement des données, et fournissent plus de 2 000 jours de données inédites sur l'espèce.

Le programme de conservation suit et surveille la population d'Ara de Lear dans la région de Raso da Catarina afin d'identifier les voies de déplacement et de dispersion de l'espèce dans la localité et de définir l'aire de vie et les critères d'utilisation de l'habitat des individus marqués. L'objectif est d'identifier, d'évaluer et de protéger à long terme les zones critiques.

En 2023, Voltalia a entamé le processus de création d'une zone de protection des sites de nidification des espèces. Une zone appelée Barreiras a été sélectionnée pour protéger et améliorer continuellement la conservation de l'ara de Lear.

Le Groupe a tout de même conçu et mis en œuvre une stratégie pour éliminer tout risque de collision de l'espèce avec les éoliennes afin d'assurer une protection maximale de l'oiseau. Cette stratégie conçue avec l'aide du cabinet Bioinsight, s'appelle le protocole anticollision pour l'Ara bleu de Lear (PACAAL). Le protocole s'appuie sur les meilleures technologies disponibles grâce à des caméras de vigilance de détection des oiseaux, de bridage et d'arrêt automatique des turbines. L'exploitation de ce protocole a débuté au trimestre 2023 et a mené à l'amélioration du système Safewind sur 28 turbines. Ainsi sur les mois d'octobre, novembre et décembre, conformément aux résultats attendus, aucune collision n'a été recensée.

Une utilisation responsable des ressources

En tant que producteur d'énergies renouvelables, Voltalia a à cœur d'adopter un usage raisonné des ressources naturelles à sa disposition, qu'il s'agisse des terrains, de l'eau, du bois ou des forêts.

Les sols

Dès la phase de prospection, Voltalia s'attache à optimiser l'utilisation des sols pour une empreinte environnementale minimale et un soutien à l'agriculture locale lorsque cela est possible.

Par ailleurs, Voltalia suit la part des MW d'installations photovoltaïques qui sont situés sur des sols co-utilisés ou valorisés. Les surfaces utilisées par les centrales ont ainsi une double affectation : toitures, parking, bâtiments agricoles, agrivoltaïsme et éco-pâturage. Depuis 2023, cet indicateur intègre également les zones à faible potentiel agricole ou économique dans lesquelles les activités humaines et agricoles sont limitées, qui sont donc considérées comme des « zones revalorisées » comme les déserts, les friches industrielles ou encore les carrières.

En 2023, 39 % des MW solaires installés de Voltalia sont implantés sur des sols co-utilisés ou valorisés.

La baisse de cet indicateur entre 2022 et 2023 s'explique par la mise en service de notre plus grande centrale solaire d'une puissance de 260 MW au Brésil qui ne dispose pas à ce jour d'activités liées à la co-utilisation des sols. Nos équipes travaillent à intégrer de telles pratiques sur cette installation.

PART DES MW SOLAIRES AVEC CO-VALORISATION DES SOLS

	2023	2022	2021
Co-valorisation	39 %	42 %	NA
Dont toiture	44 %	51 %	NA
Dont éco-pâturage et agrivoltaïsme	11 %	16 %	NA
Dont zones revalorisées	45 %	33 %	NA

Une sélection responsable des terrains

Voltalia respecte la réglementation locale et nationale dans tous les pays où elle opère. Les équipes s'assurent dans la sélection des terrains de préserver les terrains vierges, de maintenir une certaine distance avec les zones d'habitation et de protection permanente, de veiller à ce qu'un minimum de terres soit défriché. Au Brésil, Voltalia va plus loin et replante la végétation dans l'écosystème local pour compenser les zones défrichées.

Le choix des sites pour développer des projets suit une analyse géographique multicritères : gisement énergétique, contraintes environnementales, contraintes patrimoniales, servitudes et distances aux infrastructures existantes, topographie, etc.

Pour chaque projet, Voltalia sélectionne des équipements présentant un bon rendement surfacique et définit des structures supports permettant de limiter la surface utilisée pour un projet de centrale.

Lors de la fin de vie des centrales, Voltalia s'engage à réhabiliter les terres pour minimiser les impacts négatifs et prévoit des provisions financières pour couvrir la fermeture, le démantèlement et la réhabilitation de ses sites ⁽¹⁾.

L'agrivoltaïsme

Depuis maintenant sept ans, Voltalia est engagé dans le maintien et le développement de l'agriculture locale et participe à la conservation et au renforcement de l'économie agricole des territoires. Voltalia développe ainsi des projets énergétiques au service de l'agriculture : l'agrivoltaïsme.

DÉFINITION DE L'AGRIVOLTAÏSME

Une installation agrivoltaïque est une installation solaire située sur une parcelle agricole et qui contribue durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

Est considérée comme agrivoltaïque une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu :

- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la protection contre les aléas ;
- l'amélioration du bien-être animal.

Ne sont pas considérées comme agrivoltaïques les installations qui ne sont pas réversibles, qui portent une atteinte substantielle à l'un des services énoncés ou celles qui ne permettent pas à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle.

Le modèle des centrales agrivoltaïques

Dans la poursuite de ces activités, Voltalia adopte une approche systémique pour le dimensionnement des centrales agrivoltaïques par l'intégration de toutes les dimensions spécifiques à une exploitation agricole et à l'obtention de performances économiques, zootechniques et agronomiques. Cette approche systémique repose sur quatre fondamentaux :

- l'analyse des ateliers de production animale (zootechnie) ;
- l'analyse des ateliers de production végétale (agronomie) ;
- l'analyse des performances économiques (comptabilité) ;
- l'analyse du contexte social.

Avec l'appui d'un chargé d'étude agrivoltaïque, la dimension agricole est intégrée dès les premières phases de développement du projet afin d'adapter au mieux le design de la centrale solaire.

Terravene : la foncière agricole de Voltalia

Créée en 2022, Terravene, filiale de Voltalia, acquiert des fermes en France pour y pérenniser une activité agricole et offre aux agriculteurs une solution de portage foncier long terme et sans frais. En parallèle, Voltalia développe des parcs agrivoltaïques sur les fermes acquises par Terravene.

Tout en favorisant une transition énergétique sans conflit d'usage des sols, ce modèle rend possible la transmission de fermes qui ne trouvent pas de repreneurs. Terravene concrétise l'installation d'agriculteurs dans des conditions leur permettant d'envisager l'avenir avec sérénité et d'accéder à la propriété à leur rythme.

Avec Terravene, Voltalia s'engage face à la problématique majeure de l'agriculture française : le renouvellement des générations. Les dix prochaines années verront le départ à la retraite de la moitié des agriculteurs en France. C'est un immense défi pour nos territoires ruraux : financer et accompagner la transmission de 200 000 exploitations représentant 5 millions d'hectares, pour y maintenir une agriculture familiale et durable.

(1) Pour plus d'informations, voir 3.4.3 Environnement.

Cette première année d'activité est pleine de promesses : dans une démarche de partenariat et de transparence avec les instances agricoles, Terravene a pu concrétiser l'acquisition de deux fermes dans l'Aude (115ha) et le Cher (180ha), et y installer des projets pérennes d'élevage extensif, dont l'un vise une labellisation Agriculture biologique. Plusieurs autres projets sont en cours et se concrétiseront dès 2024.

Éco-pâturage

Volitalia participe à la réouverture de milieux ou bien encore à la réhabilitation de sites dégradés. Conscient des enjeux liés à l'accès au foncier, Volitalia souhaite apporter son soutien auprès de la profession agricole. Volitalia s'engage donc à mettre à disposition auprès des agriculteurs locaux l'accès aux centrales solaires en France et au Portugal, pour ses propres centrales ou pour des tiers (apiculture, chevaux, daims, poneys, vaches, ovins).

LE DÉMONSTRATEUR AGRIVOLTAÏQUE DE POISY

Afin de proposer des centrales agrivoltaïques fonctionnelles et adaptées aux pratiques agricoles, Volitalia développe un démonstrateur agrivoltaïque (Haute-Savoie) en système bovin afin de réaliser des travaux de recherche portant sur trois thématiques :

- la conduite d'une étude sur le comportement des bovins vis-à-vis des panneaux solaires et des structures les supportant ;
- la détermination des effets d'une centrale agrisolaire sur le bien-être animal des bovins ;
- l'intégration de la conduite alimentaire dans un système de production innovant.

La station expérimentale occupera une superficie approximative de 1,4 hectare. Elle sera organisée en deux zones distinctes :

- une zone expérimentale (en présence de panneaux solaires) ;
- une zone témoin (dépourvue de panneaux solaires).

Dans la conduite de ce projet, Volitalia s'est associé à deux instituts techniques agricoles : l'institut de l'élevage (IDELE), WEENAT et le centre d'élevage de Poisy.

La biomasse

La consommation de bois concerne les centrales biomasse de Kourou et Cacao situées en Guyane. La centrale de Kourou est la première centrale électrique française d'outre-mer dont la production est uniquement issue de l'énergie de la combustion du bois. Les déchets de bois issus de scieries et de défriches d'aménagement urbain ou industriel constituent la principale matière première utilisée. Il s'agit de grumes, de chutes, de dosses, de plaquettes et de sciure. La centrale biomasse de Cacao valorise des connexes de scieries, des dégâts d'exploitation forestière et du bois issu de défriche agricole à proximité de la centrale.

En 2023, Volitalia a ainsi valorisé l'équivalent de 72 429 tonnes⁽¹⁾ à 45 % d'humidité de déchets de bois pour le fonctionnement de ses centrales biomasse guyanaises.

En complément du contrôle continu du taux d'humidité de la biomasse et de la combustion, les opérations de

maintenance annuelles sont également l'occasion d'améliorer le fonctionnement des centrales afin d'optimiser la consommation de bois.

Par ailleurs, les approvisionnements en biomasse des centrales de Volitalia respectent les critères de durabilité de l'Union européenne (RED 2) même si ces centrales ne sont pas soumises à ces critères car en dessous des seuils de puissance (20 MW).

En 2023, la phase pilote de Triton, dont l'activité consiste à récolter et valoriser les bois immergés du barrage hydraulique de Petit Saut en Guyane, s'est achevée. Triton a ainsi obtenu 300 m³ de grumes de qualité grâce aux premières coupes (Angélique, Ébène verte, Grigon par exemple) qui seront transformées en scierie en 2024. Les grumes de mauvaise qualité et les branchages ont été broyés et valorisés pour 1 100 tonnes de bois-énergie.

L'eau

Les activités développées pendant la phase de construction ou lors de l'exploitation des sites pourraient avoir des impacts sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau en raison de l'utilisation de ressources, comme l'eau douce, ainsi que du rejet d'eaux usées.

Volitalia réalise une analyse des risques liés à la qualité de l'eau et au stress hydrique en phase de développement afin d'identifier les mesures de gestion préventives et réactives adaptées pour mitiger les impacts sur la ressource en eau⁽²⁾. Ce dispositif mis en place est en ligne avec l'attendu de la taxonomie en matière d'absence de préjudice important (DNSH) sur la gestion des ressources hydriques et marines des activités d'hydroélectricité (voir le chapitre 3.5.5 pour plus d'information).

Ces mesures sont généralement présentées dans le plan HSE mais lorsque des mesures spécifiques sont nécessaires, Volitalia élabore un Plan de gestion de l'eau adapté au site pour prévenir ou minimiser les impacts négatifs sur les ressources en eau en termes de qualité, quantité et disponibilité.

Certaines mesures préventives sont également développées pour protéger les plans d'eau de surface et les systèmes d'eaux souterraines, particulièrement sur les sites des centrales hydrauliques et biomasses de Volitalia en France et au Brésil, et conformément à la législation en vigueur. L'objectif est d'éviter la construction de puits d'approvisionnement en eau et de structures de prise d'eau dans les écosystèmes sensibles et de réduire les conflits réels et potentiels d'utilisation de l'eau.

Par ailleurs, dans les zones où l'eau est rare, Volitalia privilégie l'utilisation de méthodes alternatives (sans utilisation d'eau) dans l'activité de nettoyage des panneaux photovoltaïques de ses centrales. La récupération des eaux de pluie de toiture en Guyane peut être utilisée pour l'approvisionnement en eau des centrales biomasse pour la production électrique, ainsi que de l'eau incendie, représentant une réduction d'environ 35 % de la consommation de la centrale (hors eau potable).

Volitalia mesure les consommations d'eau en phase de construction et d'exploitation au Brésil. **Ces consommations d'eau représentent 121 517 m³ au 31 décembre 2023 (717 701 m³ en 2022)** dont la majorité provient de la construction du cluster Serra Solar do Mel.

(1) 14 551 tonnes à la centrale biomasse de Kourou et 57 878 tonnes à la centrale de Cacao.

(2) Conformément aux dispositions des directives 2000/60/CE et 2011/92/UE pour la France et la Guyane Française, et la loi n° 9.433/1997 au Brésil.

3.3 NOTRE SAVOIR-FAIRE

Pour réaliser sa Mission, Voltalia peut s'appuyer sur ses valeurs (entrepreneuriat, esprit d'équipe, ingéniosité, intégrité) et un savoir-faire qui en font un partenaire commercial de confiance et un employeur responsable. Ce sont les fondamentaux qui nous permettent de poursuivre notre mission et de mettre en œuvre nos objectifs statutaires.

3.3.1 Nos équipes, source de réussite

Pour atteindre nos objectifs de croissance à horizon 2027, attirer, développer et fidéliser les talents est essentiel. Voltalia met tout en œuvre pour atténuer le risque extra-financier suivant :

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
Risque lié aux Ressources Humaines : Incapacité à attirer, recruter, fidéliser et former les collaborateurs pour soutenir le développement du Groupe : détérioration de la qualité de vie au travail et des relations sociales, attention insuffisante portée à formation ou à la Santé et Sécurité, turnover des équipes, etc.	Perte d'expertise et de compétences clés Perte de motivation et performance Rotation des équipes Incapacité à attirer les nouveaux talents Troubles psychosociaux Conflits sociaux	Déploiement de la Politique de Ressources Humaines à tous les niveaux de l'entreprise Mise en place d'un programme d'intégration et de formation des collaborateurs Adhésion à la Charte Éthique et le Code de conduite

La croissance et la diversification des activités de Voltalia nécessitent de nombreuses compétences et nouvelles expertises pour soutenir ce développement. Il revient à Voltalia de fédérer les collaborateurs autour de son projet d'entreprise et de leur offrir un cadre de travail propice à la diversité, au bien-être, au développement des compétences et au dialogue social.

Voltalia applique une Politique de Ressources Humaines (RH) dont l'objectif est de partager la vision du Groupe en termes de Ressources Humaines et les principaux aspects des pratiques associées : le management, les valeurs de Voltalia, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la rémunération et avantages sociaux ou encore la formation, le développement de carrière et le dialogue social.

Directement rattachée à la Directrice des Ressources Humaines et des fonctions support, l'organisation Ressources Humaines compte plus de quarante membres dédiés et une réorganisation a eu lieu dans l'année pour accompagner la croissance de l'entreprise. Désormais les ressources humaines sont réparties en trois pôles : Talent management & acquisitions, Expertises et Opérations.

Comme en 2023, voici les priorités RH pour l'année 2024 :

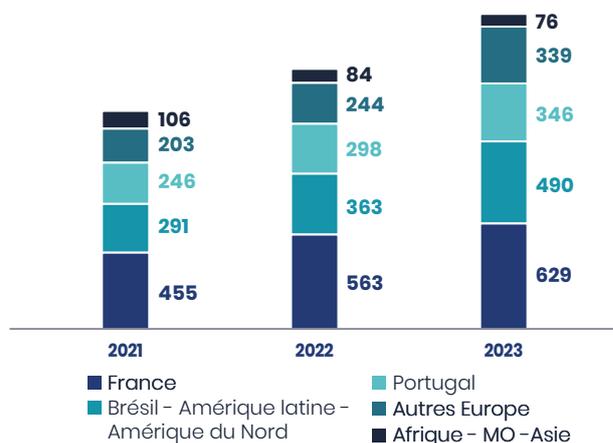
- accompagner la croissance et la transformation de Voltalia grâce au recrutement et à la bonne intégration des nouveaux collaborateurs ;
- engager les collaborateurs afin d'améliorer la rétention des talents ;
- développer les compétences des collaborateurs ;
- encourager la diversité et l'égalité des chances ;
- renforcer le bien-être et l'engagement des équipes.

3.3.1.1 Le recrutement et l'intégration des collaborateurs

Effectifs

Présent dans 23 pays ⁽¹⁾ Voltalia (acquisitions incluses) employait 1 880 salariés au 31 décembre 2023, soit une progression de 20,7 % des effectifs (+ 321 collaborateurs). Cette croissance accompagne la croissance des activités de Voltalia.

CROISSANCE ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS DEPUIS 2021 ⁽²⁾



(1) Albanie, Afrique du Sud, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Inde, Italie, Jordanie, Kenya, Maroc, Mauritanie, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie.

(2) Voir la note méthodologique pour la répartition géographique.

Intégration

L'intégration des nouveaux arrivants au sein de Voltalia est une étape clé pour leur permettre de comprendre les valeurs du Groupe, ses priorités stratégiques et les méthodes de travail. À ce titre, l'équipe RH a mis en place en 2019 un programme d'intégration en quatre volets :

- parcours individuel avec la rencontre de plusieurs interlocuteurs ;
- programme de formation obligatoire ;
- séminaire d'intégration sur deux jours (présentation de Voltalia, son histoire et ses valeurs, chaque famille de métier ainsi que les priorités du Groupe en termes de développement durable) distanciel/présentiel ; et
- entretien de suivi de période d'essai.

Ce programme permet aux nouveaux arrivants d'être opérationnels plus rapidement mais également de connaître les enjeux propres à chaque métier. Cela favorise ainsi l'esprit d'équipe de Voltalia.

Politique de cooptation

En 2024, le nombre de recrutements est amené à grandir. Voltalia place sa confiance en ses collaborateurs pour les impliquer dans la croissance de l'entreprise et a créé une Politique de cooptation fin 2019. L'objectif est de motiver les collaborateurs à recommander des personnes qualifiées pour rejoindre les équipes de Voltalia tout en récompensant financièrement cette implication et ainsi permettre le recrutement de nouveaux talents. En 2024, cette politique sera révisée afin d'inclure les collaborateurs en contrat à durée déterminée parmi les bénéficiaires. En outre, les primes accordées seront revues à la hausse. Enfin, un système progressif de primes sera mis en place en fonction du nombre de cooptations réalisées. Ainsi, 35 talents ont été recrutés ⁽¹⁾ grâce à la Politique de cooptation en 2023.

3.3.1.2 Le développement des compétences

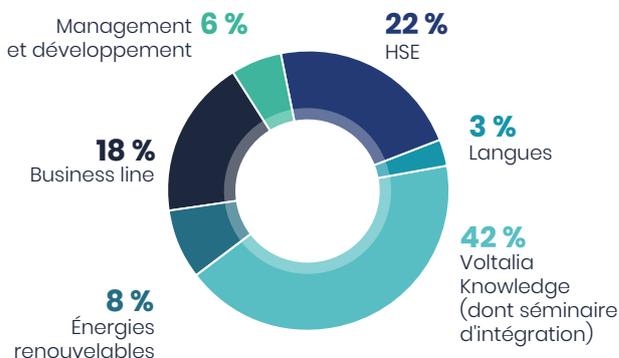
La croissance rapide et la diversification des activités de Voltalia nécessitent de nombreuses compétences. Le développement professionnel et personnel de chacun des collaborateurs constitue une condition indispensable à la croissance de l'entreprise.

Formations

Voltalia promeut le développement professionnel et personnel du plus grand nombre de salariés possible. Et s'engage donc à accompagner l'ensemble de ses collaborateurs dans la transformation du Groupe.

Au 31 décembre 2023, 100 % des salariés Voltalia avaient reçu au moins une formation durant l'année.

RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR THÉMATIQUE EN 2023



En 2023, 57 889 heures de formation (+ 6 % par rapport à 2022) ont été dispensées aux collaborateurs de Voltalia ⁽²⁾. Cela souligne l'engagement fort de Voltalia à accompagner l'ensemble de ses collaborateurs dans la transformation du Groupe.

48 % des sessions de formation ont été organisées par des prestataires externes.

Une campagne de plan de formation est menée pour adresser les besoins des collaborateurs en termes de développement de compétences courant septembre – octobre. Par ailleurs, l'entretien annuel d'évaluation est également l'occasion d'ajuster pour chaque salarié ses besoins de formations à recevoir à la lumière de la performance passée et des objectifs qui lui sont fixés.

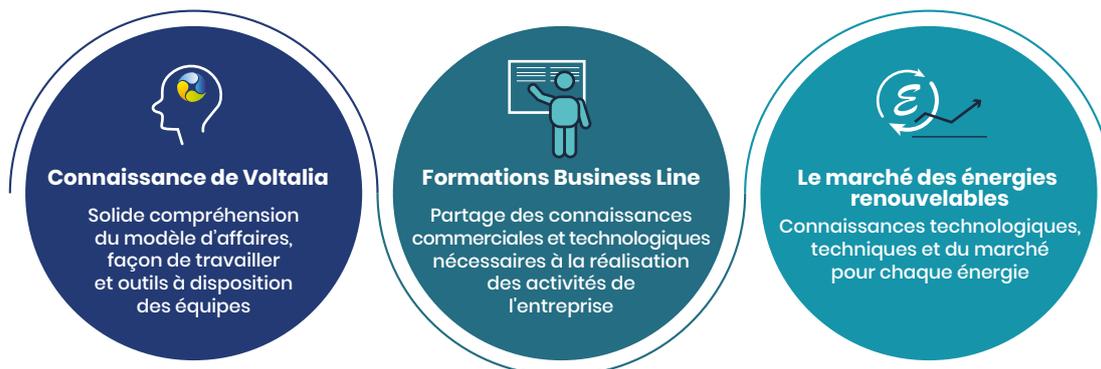
Académie Voltalia

L'Académie Voltalia est une offre de formation interne créée par des Voltaliens pour les Voltaliens et adaptée à leurs besoins. La gestion des connaissances au sein de Voltalia permet de créer une culture d'entreprise dans laquelle le savoir est aussi important que la dimension de partage et d'entraide qui l'accompagne. Le but est de s'appuyer sur le capital intellectuel des collaborateurs pour soutenir le développement des salariés, améliorer leur performance et ainsi améliorer également la compétitivité et la croissance du Groupe. Ces formations sont accessibles à tous sans limite d'ancienneté.

(1) Voir la note méthodologique pour la répartition géographique.

(2) 48 291 heures de formation dispensées en 2021. 54 649 heures de formation dispensées en 2022.

Il existe trois axes de développement de formation :



En 2023, de nouvelles formations ont été mises en place pour enrichir notre catalogue de formation. Cette année, des formations d'introduction aux principes de fonctionnement des énergies éoliennes et solaires à l'attention de nos collaborateurs non-ingénieurs ont été initiées.

Modèle de leadership

En 2020, Voltalia a lancé son modèle de leadership pour accompagner et former au mieux les managers. Cette approche structurée fournit des orientations pertinentes sur les comportements et la prise de décision au sein d'une organisation. Ce modèle s'articule autour des quatre valeurs fondamentales de Voltalia : intégrité, entrepreneuriat, esprit d'équipe et ingéniosité. Il permet aux managers de développer une culture d'entreprise et de management commune et de se former à de nouveaux outils pour améliorer la performance de leurs équipes.

Le modèle de leadership promeut une culture de l'*open-feedback* autour de la confiance et de la communication. En effet, la capacité à créer un environnement de confiance permet d'apprendre, de prendre des risques et d'assumer des responsabilités. Une communication efficace joue un rôle clé dans un processus de rétroaction basé sur des faits et un dialogue ouvert où les deux parties écoutent et partagent avec transparence.

Depuis 2021, les managers participent à un programme de formation composé de trois étapes :

- processus d'évaluation ;
- formations en présentiel ;
- séances de coaching.

Par ailleurs, Voltalia propose depuis 2022 en complément du programme une plateforme de contenus (développement personnel, gestion d'équipe) dédiés aux managers.

3.3.1.3 La diversité et l'égalité des chances

À travers sa politique de Ressources Humaines, sa Charte Éthique et son Code de conduite, Voltalia s'attache à lutter contre toute forme de discrimination et voit la diversité comme une source de richesse et d'ouverture sur le monde.

L'entreprise interdit formellement toute discrimination portant sur l'origine ethnique, la nationalité, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap ou l'âge de ses

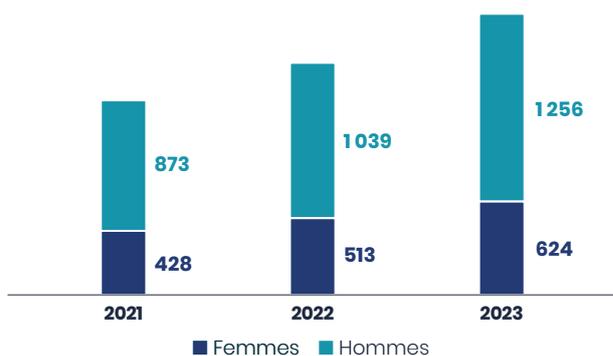
collaborateurs. À ce titre, Voltalia cible son action sur la prévention et la sensibilisation des collaborateurs à ce type de comportements.

La politique de recrutement de Voltalia repose sur l'égalité des chances et permet ainsi d'assurer un processus de recrutement transparent, non-discriminant et impartial. Celle-ci s'applique dans tous les pays où Voltalia est présent et recrute.

Diversité femmes-hommes

Convaincu que la mixité est un précieux vecteur de performance, Voltalia l'encourage au sein de ses équipes. **La part des femmes dans les effectifs est de 33 %.**

RÉPARTITION DES EFFECTIFS FEMMES-HOMMES DEPUIS 2021 ⁽¹⁾



Au cours du processus de recrutement, les équipes RH doivent s'assurer de la présence d'une femme dans la liste de sélection finale des candidats.

Par ailleurs, tout au long de l'année, les équipes RH veillent à ce que les rémunérations proposées aux candidates femmes soient équivalentes à celles proposées aux candidats hommes pour les mêmes types de postes. Lors de la revue annuelle de rémunération, Voltalia veille à respecter l'équité entre femmes et hommes tant en matière de personnes augmentées que de pourcentage d'augmentation.

(1) Périmètre : Voltalia acquisitions incluses.

L'écart salarial entre le salaire moyen mensuel des hommes et le salaire moyen mensuel des femmes est en baisse constante depuis 2019. Il est ainsi passé de 15,9 % en 2020 à 13,0 % en 2021 puis à 11,3 % en 2022⁽¹⁾. En 2023, cet écart salarial s'est encore réduit pour s'établir à 9 %.

Au Royaume-Uni, Voltalia a mis également en place un avantage spécifique pour permettre aux mères de bénéficier d'un revenu supérieur pendant leur congé maternité par rapport à ce qui est prévu par la législation locale. Une prise en charge de la maternité à 100 % pour les assurances santé des pays où la réglementation n'est pas favorable est également mise en place.

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Conformément aux dispositions introduites par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, l'UES Voltalia en France⁽²⁾ obtient la note globale de 81/100 à l'index égalité hommes-femmes.

Cette note est en hausse par rapport à celle de 2022 (74/100) et en baisse par rapport à celle de 2021 (86/100) et ce grâce aux mesures prises par l'équipe RH depuis 2020, et qui restent en vigueur.

Sur l'UES Voltalia, la baisse de la note globale de l'index égalité professionnelle est due aux indicateurs suivants :

- l'écart de rémunération (36/40) en hausse de 7 points par rapport à 2022 (29/40).

En revanche, nous obtenons un maintien de la note sur les indicateurs suivants :

- l'écart de taux d'augmentations individuelles (10/20) ;
- l'écart de taux de promotions (15/15) ;
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15/15) ;
- le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (5/5).

L'UES Helexia obtient une note de 82/100, en baisse par rapport à 2022 (92/100), et un point moins élevé qu'en 2021 (83/100) sur les quatre indicateurs relatifs aux sociétés de moins de 250 salariés. La baisse constatée se porte sur l'indicateur suivant :

- l'écart de rémunérations passe de 27/40 à 37/40.

En revanche, nous obtenons un maintien de la note sur les indicateurs suivants :

- l'écart de taux d'augmentations individuelles (35/35) ;
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15/15) ;
- le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (5/5).

Handicap

Trois axes principaux ont été établis pour mettre en place la démarche handicap chez Voltalia en France :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, à travers la publication d'offres d'emplois sur la plateforme dédiée de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) ;
- les achats auprès d'ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) et d'EA (Entreprises Adaptées) ;
- la sensibilisation en interne : participation à la Semaine européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) avec participation au *DuoDay* (journée de rencontre entre personnes en situation de handicap avec des collaborateurs de Voltalia afin de découvrir leur métier), campagne de sensibilisation (mails, affichages) et conférences.

En 2021, une Référente Handicap de l'équipe RH a été nommée. Celle-ci a reçu une formation dédiée de « Responsable Mission Handicap » certifiée Qualiopi. Un référent handicap a également été nommé chez Helexia (France).

Plusieurs collaborateurs en situation de handicap déclaré travaillent chez Voltalia (neuf au Brésil, cinq en France, deux au Portugal, deux en Italie).

Diversité culturelle

Voltalia promeut et soutient activement le multiculturalisme au sein de ses équipes, gage d'ouverture sur le monde. Ainsi, dans les trois pays principaux où le Groupe est présent (France, Brésil, Portugal, soit plus de trois quarts des effectifs Voltalia), de nombreuses nationalités de quatre continents sont représentées, respectivement 20 en France, 4 au Brésil et 10 au Portugal. Au total, 54 nationalités sont représentées à l'échelle du Groupe.

3.3.1.4 Le bien-être et l'engagement des collaborateurs

Afin de renforcer la rétention des talents, Voltalia porte une attention particulière au bien-être et à l'engagement de ses équipes.

Sondage sur l'engagement des collaborateurs

En 2023, Voltalia a réalisé pour la troisième fois un sondage sur l'engagement de ses collaborateurs au niveau du Groupe. Le taux de participation s'élève à 66,07 % (stable par rapport à 2021). Les résultats globaux restent positifs malgré une très légère baisse. Les dimensions HSE, sentiment de fierté et de camaraderie se distinguent particulièrement avec respectivement 89 %, 85,5 % et 82 % de réponses positives obtenues. Voltalia prévoit une fréquence d'un sondage d'engagement tous les deux ans.

(1) Périmètre : Sont pris en compte pour 2021 et 2022, Voltalia SA, Voltalia Guyane SAS, Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire, Mywindparts (hors acquisitions Greensolver, Helexia, Triton).

(2) UES Voltalia : Unité Économique et Sociale Voltalia en France, comprenant Voltalia SA, Voltalia Guyane SA, Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire Voltalia, Mywindparts.

Qualité de vie au travail

Volitalia attache une attention à l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle de ses équipes. L'entreprise privilégie des conditions de travail flexibles chaque fois que cela est possible et soutient les collaborateurs qui souhaitent avoir des intérêts et des motivations en dehors de leur vie professionnelle.

Volitalia met en place une amélioration progressive des niveaux de couverture santé dans les différents pays du Groupe sur la base d'une démarche volontaire, afin d'étendre le nombre de salariés couverts par une assurance santé.

Pays dans lesquels les collaborateurs sont couverts par une assurance santé

Démarche volontaire	Afrique du Sud, Brésil, Albanie, Colombie, Égypte, Espagne, Grèce, Jordanie, Kenya, Mauritanie (2023), Maroc, Mexique, Portugal, Roumanie (2023) Royaume-Uni, Côte d'Ivoire
Réglementaire/sécurité sociale locale	Albanie, France, Italie, Pays-Bas, Slovaquie

Pays dans lesquels les collaborateurs ne sont pas couverts par une assurance santé

Inde, Japon, Ouzbékistan, Irlande

Cette démarche volontaire est également adoptée en ce qui concerne les congés, afin d'aller plus loin que ce que la réglementation des pays prévoit, comme au Maroc, en Ouzbékistan (2023), aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Volitalia encourage les collaborateurs qui le souhaitent à participer activement à la vie associative ou à faire du bénévolat dans des organisations sociales.

Volitalia s'engage à identifier et sanctionner le harcèlement au sein du Groupe. L'entreprise promeut des relations de respect et de confiance à tous les niveaux hiérarchiques et sensibilise les managers à l'importance d'être à l'écoute de leurs équipes afin de prévenir les risques.

Helixia Portugal a reçu la certification *Great Place to Work*⁽¹⁾, certification de référence sur la qualité de vie au travail.

Une Charte de Télétravail pour Volitalia France est entrée en application en juillet 2022 et a été actualisée fin 2023. Cela témoigne de la volonté de la société de prendre en compte ce nouveau mode d'organisation ; l'évolution des technologies de l'information et de la communication permettant la modernisation de notre organisation du travail et inscrivent le télétravail au cœur des actions favorisant l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la santé au travail. Ainsi, jusqu'à deux jours de télétravail par semaine sont autorisés en France, en Espagne, au Brésil, en Grèce et en Italie. En France et en Espagne des primes sont accordées aux collaborateurs en télétravail afin de couvrir les frais associés.

Volitalia France a par ailleurs monté un groupe de travail sur la Qualité de Vie et des Conditions de travail (QCVT) afin de réaliser des propositions pour l'améliorer.

Le groupe de travail s'est concentré sur trois volets que sont la sensibilisation et la prévention des collaborateurs aux risques professionnels, les actions favorisant un climat de travail serein et stimulant et enfin un dernier volet consacré à la rétention des salariés.

En 2023, Volitalia a déployé des formations adaptées sur la métropole et la Guyane française : formation sur les risques psychosociaux, formation HSE, déploiement d'un plan d'actions sur la sécurité routière et enfin un accord sur le temps de travail a été signé avec un volet consacré aux bonnes pratiques sur le droit à la déconnexion.

Dialogue social et bilan des accords collectifs

Volitalia veille à entretenir des relations sociales respectueuses et constructives avec l'ensemble de ses collaborateurs et s'engage pour la promotion du dialogue social. Un dialogue social efficient participe au bien-être des collaborateurs et également au bon développement et à la performance du Groupe.

Pour cette raison, Volitalia garantit à l'ensemble de ses collaborateurs la liberté d'association et reconnaît formellement le droit à la négociation collective de chacun.

Le respect du dialogue social est la responsabilité des managers locaux qui doivent l'assurer dans le respect des législations et pratiques locales.

Conformément aux obligations réglementaires prévues en France, Volitalia SA dispose d'un Comité Social et Économique (CSE) composé de représentants du personnel élus par leurs pairs. En France, les entreprises de plus de onze salariés sont soumises à l'obligation de disposer d'instances représentatives. Ce CSE est composé de seize élus (dix titulaires et six suppléants) issus des bureaux d'Aix-en-Provence, Nantes, Rémire-Montjoly et Paris, et renforce la communication avec la Direction et entre les équipes.

Dans le cadre de ce CSE, Volitalia a signé un accord d'Unité Économique et Sociale (UES) qui permet à l'ensemble des salariés de Volitalia SA, Volitalia Guyane et Volitalia Kourou d'être représentés, sans prendre en compte le seuil d'effectif minimal pour chaque société. Cet accord a été étendu en 2021 à Distribution Volitalia SAS, Maison Solaire SAS, et Mywindparts SAS⁽²⁾.

Chez Volitalia, 86 % des collaborateurs opèrent sous accord collectif ou convention collective.

(1) Certification obtenue le 1^{er} janvier 2022.

(2) Buck&Co n'est pas couvert car il s'agit d'une activité différente.

Brésil

Voltalia do Brasil (VDB) et Voltalia Serviços do Brasil ont renouvelé leur convention collective avec le syndicat brésilien des métiers de l'énergie en avril et mars 2023. L'accord syndical est obligatoire selon la réglementation locale. Celui-ci protège les droits du travail des employés et les régit notamment sur les sujets suivants : augmentation annuelle obligatoire des salaires, avantages, demandes du syndicat.

Espagne

En Espagne, les salariés sont couverts par leurs conventions collectives régionales respectives pour l'industrie métallurgique.

France

Accord d'intéressement

Il existe un accord collectif d'intéressement, accord lié à l'UES.

Les salariés cadres des sociétés françaises sont liés à la « Convention nationale de la métallurgie des cadres et ingénieurs », et les salariés non-cadres sont rattachés à la « Convention Collective des Ouvriers Employés Techniciens Agents de Maîtrise de la Métallurgie » par région.

Accord collectif temps de travail

En 2020, un accord collectif a été signé sur le temps de travail pour les techniciens des centrales biomasse de Kourou et Cacao. Cet accord permet une organisation du travail en relais afin d'assurer une continuité de l'activité tout en facilitant le travail des techniciens et en diminuant le risque d'accident et de travailleur isolé.

En 2023, un accord collectif sur le temps de travail a été signé pour l'ensemble des salariés en France au sein de l'UES Voltalia. Cet accord a plusieurs objectifs :

- mieux suivre le temps de travail des salariés pour éviter les situations de charge importante de travail, mais également prévenir les risques psychosociaux ;
- accentuer la formation des managers sur les règles applicables en matière de durée du travail et de congés payés, pour assurer non seulement la connaissance des règles, mais également la cohérence dans les pratiques ;
- anticiper l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de la métallurgie notamment sur l'aménagement possible du temps de travail sur l'année par application de la convention collective, ou encore l'évolution de certaines règles sur les congés événements familiaux.

Cet accord structure également la mise en place d'un compte épargne temps (CET) et instaure des congés additionnels (congé pour la rentrée scolaire, congé d'ancienneté, congés pour enfant malade...).

En France, les salariés Greensolver sont couverts par la Fédération Syntec.

Grèce

En Grèce, Voltalia dispose d'un système de convention collective nationale interprofessionnelle.

Italie

En Italie, les salariés sont couverts par la convention collective régionale de l'industrie métallurgique (*Contratto Collettivo Nazionale del Lavoro Metalmeccanico Industria*).

Ils disposent d'un représentant du personnel en charge des questions de sécurité. Ce représentant est élu par les autres salariés tous les trois ans et un nouveau représentant a été élu en 2021. Avec l'ajout du nouveau bureau en Sicile (Agrigento), un représentant du personnel supplémentaire a été élu en 2023.

Portugal

Au Portugal, les salariés sont inclus dans le contrat de travail collectif signé avec l'Association des industriels de la métallurgie du Portugal, selon les amendements du 8 juin 2016, publiés dans le bulletin de travail n° 21.

Mobilité interne

La mobilité professionnelle constitue un axe majeur de la politique RH de Voltalia. Celle-ci permet le développement des compétences, donne des perspectives de carrière et les moyens à chacun d'évoluer au sein du Groupe. La mobilité entre les différentes entités du Groupe est encouragée.

En 2023, au sein de Voltalia, 177 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité soit 13,9 % de l'effectif moyen.

Rétention des talents

En 2023, le taux d'attrition des effectifs permanents de Voltalia (hors acquisitions) est de 19,3 %. Ce taux suit la tendance du marché avec un secteur des énergies renouvelables extrêmement dynamique, notamment au Brésil. Ce taux s'explique également par l'âge des collaborateurs (moyenne d'âge : 37,7 ans avec un cinquième des effectifs dans la catégorie 18-29 ans et près de la moitié des effectifs dans la catégorie 30-39 ans).

Les entretiens annuels d'évaluation représentent un processus formel et régulier de revue de performance des salariés permanents à l'échelle du Groupe. En plus de la performance du collaborateur pendant l'année écoulée, cet entretien leur permet d'aborder leurs souhaits en termes de formation et de mobilité et de réfléchir à des pistes pour le développement de leur carrière. 100 % des effectifs bénéficient d'un entretien annuel d'évaluation.

Voltalia réalise régulièrement des **entretiens de départ** afin de mieux comprendre les raisons des départs et d'améliorer en continu la politique RH du Groupe.

Des entretiens professionnels sont menés tous les deux ans en France pour permettre aux collaborateurs de s'exprimer sur leurs souhaits de développement des compétences ou d'éventuelles mobilités internes et établir un plan d'évolution. Sur le modèle de ce qui est fait en France, le **programme MyNextStep** a été mis en place dans tous les pays du Groupe pour se concentrer notamment sur les compétences et envies d'évolution du collaborateur.

Rémunérations

Voltalia développe sa politique de rémunération en se fondant sur les conditions du marché local du travail, sur la cohérence interne et sur les législations applicables. Le Groupe pratique ainsi une politique de rémunération cohérente avec les responsabilités et résultats individuels, avec la performance des équipes, ainsi qu'avec les résultats financiers de Voltalia. L'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une rémunération variable. Celle-ci est définie dans une politique Groupe mise en place en 2018.

Les rémunérations variables sont fonction de l'atteinte d'objectifs Groupe (15 %), d'équipe (30 %) et individuels (55 %), excepté pour la France et la Guyane où la pondération est la

suivante : 35 % pour les objectifs pays et équipe et 65 % pour les objectifs individuels (l'accord d'intéressement signé en 2017 permettant de rétribuer la performance Groupe pour la France à partir de 2018).

Depuis 2023, la performance globale annuelle est déclinée en deux parties. La première est relative au « What », et correspond aux objectifs annuels et leur atteinte. La seconde est relative au « How », et correspond à la manière dont on réalise son travail au quotidien (respect des valeurs de Voltalia, et pour les Managers, respect du « Leadership model »).

3.3.2 La santé et sécurité de tous

Voltalia fait face à un risque d'augmentation des accidents de personnes ou techniques en raison du volume croissant des chantiers de construction et des sites en exploitation. L'entreprise respecte les normes les plus strictes et déploie

une Politique HSE Groupe intégrée et des procédures adaptées à chaque situation de travail pour préserver la santé et la sécurité de ses salariés et prestataires.

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
<p>Risque Santé et Sécurité :</p> <p>Tout dommage, perte ou accident technique lié à une situation dangereuse durant les activités de construction et d'exploitation et maintenance d'infrastructures de production d'électricité.</p>	<p>Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs</p> <p>Augmentation des incidents sur les chantiers</p> <p>Suspension ou ralentissement des opérations</p> <p>Image et réputation de l'entreprise (interne et externe)</p>	<p>Déploiement de la Politique HSE à tous les niveaux de l'entreprise</p> <p>Développement de formations et de campagnes de sensibilisation</p> <p>Mise à disposition d'un tableau de bord dédié</p> <p>Réalisation de plans d'audits HSE</p>

3.3.2.1 Un objectif « 0 accident avec blessure »

La politique et le dispositif Santé et Sécurité développés par Voltalia depuis 2015 visent à fournir à l'ensemble des collaborateurs du Groupe un environnement de travail sans risques d'accident en poursuivant l'objectif « Zéro accident avec blessure ».

Voltalia met en place le partage rapide des rapports sur les incidents et encourage l'apprentissage à partir des résultats des enquêtes sur les accidents. Nous effectuons une analyse des tendances des incidents et révisons notre processus de gestion des incidents dans nos efforts pour réduire le nombre de blessures. Des indicateurs avancés ont été introduits pour gérer et mesurer les activités essentielles en matière de HSE, afin de suivre les progrès réalisés dans ce domaine.

En 2023, Voltalia a assigné pour la première fois à l'ensemble de ses collaborateurs un objectif : le taux de clôture ⁽ⁱ⁾ des actions Santé Sécurité Environnement (SSE) entrées dans le système de tracking HSE. L'objectif est d'atteindre un taux de clôture de 75 % à l'échéance fixée. Pour ce faire, un suivi de l'ensemble des actions SSE a été mis en place.

L'occurrence d'accidents graves confirmés s'est améliorée en 2023 puisqu'aucun accident mortel n'est survenu lors de cet exercice (contre 1 en 2022). Toutefois, deux accidents

(deux en 2022 également) ont entraîné une hospitalisation ou des lésions corporelles permanentes ou une invalidité. En 2023, les taux de fréquence et de gravité ont connu une augmentation au regard de l'exercice précédent.

Le Groupe est encore loin de l'objectif du « Zéro accident avec blessure » et poursuit ses efforts en ce sens.

Gouvernance

Pour assurer la mise en œuvre de la politique HSE, Voltalia a consolidé le système de gestion HSE du Groupe et a élaboré le manuel du système de gestion HSE (SGHSE) en 2022. L'objectif principal de ce manuel est de définir les attentes en termes de gestion de l'impact pour la santé, la sécurité, l'environnement, le social afin de soutenir les objectifs stratégiques de Voltalia. Ce manuel facile d'utilisation avec des attentes clairement définies qui doivent être suivies par chaque business line, fournit une orientation et des conseils conceptuels aux responsables pour intégrer la HSE au quotidien dans leurs pratiques. La mise en œuvre du SGHSE au niveau de l'entreprise couvre également les sous-traitants et devrait permettre à toutes les parties concernées de s'approprier les attentes HSE. Cela doit conduire à des activités où chaque personne est responsable de la mise en œuvre des règles convenues dans son domaine de responsabilité. Le SGHSE est aligné avec les exigences des normes ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018.

(i) Le taux de clôture des actions mesure le ratio entre le nombre d'actions entrées dans le système de tracking HSE clôturées à temps et le nombre d'actions devant être clôturées dans les 365 derniers jours.

Directement rattachée au Directeur Général, l'équipe Santé et Sécurité s'est agrandie, restructurée et consolidée au cours de l'année 2023 pour s'adapter à la croissance de l'entreprise. Aujourd'hui, 78 professionnels (67 en 2022) sont dédiés au management de la santé, sécurité et environnement.

Priorités HSE de Voltalia

En 2023, Voltalia a poursuivi son plan stratégique 2021-2024 dont la priorité est l'amélioration de la gestion HSE par ses sous-traitants. Ce point est la clé du succès de Voltalia pour réduire les taux de fréquence des accidents et leur gravité. Dans le cadre du plan stratégique, le département HSE a lancé en mai 2022 le programme « Culture of Care », dont l'objectif principal est de construire ensemble la culture HSE avec la garantie d'un strict respect de la Réglementation et de la Conformité aux procédures HSE Voltalia.



Des responsables et coordinateurs HSE locaux sont chargés de la mise en œuvre des procédures, du reporting et de l'analyse des accidents en s'assurant de la conformité par rapport au cadre réglementaire local. En complément, des relais supplémentaires ont été identifiés dans les différents départements, pour promouvoir les bonnes pratiques.

Les progrès réalisés sont suivis par le Comité Exécutif à travers une revue trimestrielle des indicateurs de performance Santé et Sécurité. Cette revue régulière assure la prise des décisions nécessaires à l'amélioration continue du dispositif. La certification ISO 14 001 et 45 001 des sites de Voltalia au Portugal, en Grèce, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni garantissent également une gestion rigoureuse des risques environnementaux et de sécurité.

Formations

En 2023, 19 588 heures de formation sur la santé et la sécurité ont été dispensées à l'ensemble des salariés.

HEURES DE FORMATIONS CONSACRÉES À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DEPUIS 2021

Année	Nombre d'heures
2021	14 322
2022	15 542
2023	19 588

Une nouvelle procédure interne visant à standardiser la gestion des compétences et la formation HSE dans toute l'organisation a été lancée en 2022. Elle vise à améliorer le processus d'identification des compétences HSE requises pour chaque rôle dans l'organisation de Voltalia, ainsi que la détermination et la hiérarchisation des besoins de formation HSE et actions pour y répondre.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, une plateforme interne d'apprentissage HSE est mise en place pour tous les employés de Voltalia en treize langues différentes. Cette formation déploie des qualifications HSE transversales composées de plusieurs modules de formation. Les résultats obtenus en 2023 sont positifs, puisque 93 % des salariés ont suivi la formation (81 % en 2022), soit un total de 4 218 heures de formation dispensées (comprises dans les 19 588 heures de formation citées ci-dessus).

Des livrets pédagogiques sont également fournis aux collaborateurs sur chaque site ainsi qu'une formation adaptée à l'activité concernée (construction, exploitation) et au type d'installation.

Sur site, les équipes bénéficient de formations HSE avant le début de chaque lancement de construction. Ces sessions sont obligatoires pour les équipes de construction de Voltalia mais également pour les sous-traitants, dont la performance Santé et Sécurité est intégrée à celle du Groupe. Ces formations couvrent l'ensemble des aspects du projet relatifs à la santé, la sécurité, mais aussi l'hygiène et l'environnement.

L'ensemble de la documentation nécessaire à la bonne application de la politique HSE de Voltalia est à la disposition de tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe depuis 2018 et traduite dans plusieurs langues (politique HSE, instructions préventives, procédure d'évaluation des risques, etc.).

Enfin, plusieurs formations spécialisées existent pour adresser certains risques spécifiques comme les opérations de levage, le travail en hauteur, le travail sur circuits électriques ou encore l'aide aux premiers secours ainsi que les exercices d'évacuation dans toutes les activités et géographies.

Sous-traitants et fournisseurs

Un processus standardisé et transparent est en place pour la gestion des contrats avec les sous-traitants HSE à toutes les étapes de la relation établie entre le Groupe et ses sous-traitants afin de garantir que toutes les parties impliquées utilisent le même outil et ont une compréhension commune des termes. Le niveau de profil de risque HSE des activités contractualisées ainsi que la préqualification HSE sont définis avant toute sélection de sous-traitant et signature de contrat.

Avant de commencer l'activité, les sous-traitants doivent signer un formulaire indiquant qu'ils s'engagent à respecter toutes les politiques et procédures en place. Voltalia s'engage en retour à assurer leur sécurité à travers un Plan HSE dédié qui comprend tous les documents à mettre en œuvre conjointement par Voltalia et ses contractants.

Il est garanti que les contractants définissent et mettent en œuvre leurs contrôles opérationnels conformément à leurs évaluations des risques ; en complément, et en fonction du niveau du Profil de Risque HSE, des processus d'inspections et d'audit de Voltalia sont également mis en place.

Des directives opérationnelles sur la gestion de la sécurité des contractants sont communiquées dans le Plan HSE avec une liste complète de documents obligatoires : politiques, procédures, instructions opérationnelles, plans de circulation et d'urgence, listes de contrôle, inspections et rapports. Habituellement, une personne est désignée chez le sous-traitant comme référent HSE.

Les contractants doivent se conformer à la procédure de gestion des incidents de Voltalia afin d'identifier, de signaler et d'enquêter, de manière cohérente et efficace sur tout incident, y compris les quasi-accidents et les non-conformités, sur tout site Voltalia détenu ou géré.

Conformément à la procédure de gestion des conséquences de Voltalia, le comportement positif des sous-traitants en matière de HSE est reconnu, et d'autre part, l'application de mesures disciplinaires est suivie dans le cas où les sous-traitants violent ou s'écartent intentionnellement de la politique HSE de Voltalia (*10 golden rules*, *Minimum Requirements* ou toute clause HSE contractuelle).

L'évaluation des performances HSE des sous-traitants est effectuée périodiquement. Celle-ci est partagée avec les parties prenantes internes concernées et présentée aux contractants afin de favoriser leur compréhension des résultats et leur amélioration lors de la prochaine évaluation.

Situations d'urgence

Des directives à l'échelle de l'entreprise sur la façon de se préparer et de réagir aux urgences sont mises en place. Des risques potentiels nécessitant une intervention d'urgence ont été identifiés : accident au travail, incendie, substances dangereuses et inondations/fuites. Des instructions sont disponibles à tous les salariés et sont complétées par des systèmes de communication spécifiques, des plans d'urgence, des formations et des exercices, appliqués en fonction des risques et de la législation locale.

De plus, un plan de préparation aux urgences détaillé fait partie de tous les plans d'actions sur les chantiers en construction ou les sites en exploitation. Les mesures suivantes sont mises en place :

- **équipes d'intervention d'urgence en place au niveau régional, du site ou de l'unité** : en fonction du lieu de travail (chantier, site O&M, bureau ou déplacement professionnel), différents plans sont en vigueur et doivent être appliqués par des équipes locales préparées à venir en assistance en cas d'accidents du travail, aux situations de premiers secours, à la lutte contre l'incendie, au contrôle des substances dangereuses et aux inondations. Sur les bureaux permanents, des procédures d'urgence spécifiques sont en place en lien avec les conditions du bâtiment et la législation locale ;
- **protocoles de communication avec les parties prenantes externes** : un protocole de communication spécifique est partagé avec les parties prenantes externes. Dans la mesure du possible, celles-ci participent à la planification des mesures ;
- **formations d'urgence pour les employés ou les communautés, y compris des tests réguliers des plans d'intervention d'urgence** : la périodicité des formations et tests est définie dans le plan d'urgence de chaque site. La formation d'urgence est dispensée à deux niveaux : l'équipe d'intervention, avec une formation externe aux premiers secours et à la lutte contre l'incendie (certifiée) et aux utilisateurs de l'espace (Voltalia ou d'autres parties prenantes) avec quelques exercices ;
- **mécanisme permettant aux parties prenantes de signaler les urgences** : dans toutes les installations sont disponibles des listes avec les contacts d'urgence.

Politique voyage

La politique voyage Groupe, réalisée par l'équipe voyage et l'équipe RH, a pour objectif d'harmoniser les pratiques en fixant des règles claires tout en prenant en compte le confort, la santé et la sécurité des employés. Voltalia met tout en œuvre pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Dans cette logique, Voltalia a pour partenaire SOS International. SOS International fournit des informations médicales et de sécurité avant le voyage des collaborateurs et une fois ceux-ci à l'étranger. En cas d'urgence, un système d'assistance est disponible 24 heures/24, 7 jours/7.

Sécurité IT

La visibilité accrue du Groupe, due notamment à sa croissance, pourrait en faire une cible pour des concurrents voire des organismes étatiques. De plus, un nombre croissant d'appels d'offres ou de contrats comportent des demandes d'engagements plus forts liés à la sécurité des données des clients qui doivent être pris en compte.

Une panne, un arrêt du système ou une atteinte aux données de Voltalia ou de celles de ses partenaires pourraient entraîner des conséquences néfastes sur la poursuite et le bon fonctionnement des activités de Voltalia (retards et/ou surcoûts). Le Groupe pourrait faire l'objet de cyberattaques (*ransomware*, déni de services...), y compris des tentatives de fraude par ingénierie sociale pouvant entraîner un vol, une perte de données ou une interruption de l'activité. Ces attaques informatiques visent aussi bien l'Entreprise et ses partenaires, que les centrales électriques et d'autres actifs numériques.

En 2019, une politique de sécurité, applicable à tous dans l'entreprise et signée par le Directeur Général a été publiée pour souligner notre engagement à maintenir un Système d'Information sécurisé. Celle-ci permet ainsi de souligner nos deux priorités :

- la sécurité de nos sites de production qui nécessitent de plus en plus de moyens informatiques dédiés ;

- la sécurité de nos applications, échanges, de notre documentation et des données personnelles nécessaires à notre fonctionnement.

Afin de répondre à ces enjeux, notre feuille de route s'appuie sur la mise en place de solutions techniques adaptées à notre contexte (contrôle renforcé de nos équipements informatiques, filtrage d'e-mail, sécurité périmétrique, ségrégation des réseaux informatiques, approche *zero trust*) ainsi qu'un effort particulier sur la sensibilisation à la sécurité de l'ensemble de nos collaborateurs à travers des formations dédiées et des simulations de phishing régulières afin de renforcer notre maturité collective sur le sujet.

3.3.2.2 La performance Santé et Sécurité

En 2023, Voltalia (acquisitions incluses) a enregistré un total de 47 accidents avec arrêt de travail. En conséquence, **le taux de fréquence consolidé (TF) a atteint 4,63 et le taux de gravité consolidé (TG) s'est établi à 0,05**. Les objectifs fixés pour ces deux indicateurs n'ont pas été atteints.

La répartition des valeurs consolidées des taux de fréquence et de gravité pour 2023 entre Voltalia et ses filiales est la suivante :

- Voltalia uniquement : le taux de fréquence est de 2,69 et le taux de gravité est de 0,03 ;
- filiales : le taux de fréquence est de 11 et le taux de gravité est de 0,03.

La fréquence et la gravité des accidents du travail sont pilotées et publiées dans un rapport trimestriel en interne pour tous les pays et projets du Groupe. De plus, ces indicateurs de performance sont disponibles en temps réel sur un tableau de bord en ligne accessible à tous les collaborateurs.

INDICATEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ DEPUIS 2021

	Voltalia ⁽¹⁾			Sous-traitants			Consolidation		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Taux de fréquence	3,56	1,50	0,41	5,16	1,21	4,35	4,63	1,29	2,99
Taux de gravité	0,04	0,05	0,01	0,06	0,01	0,21	0,05	0,02	0,14
Accidents avec arrêt de travail	12	4	1	35	8	20	47	12	21
Jours d'arrêt de travail	128	127	30	390	106	948	518	233	978
Accidents mortels	0	0	0	0	1	0	0	1	0

(1) Acquisitions incluses.

Voltalia agit de manière proactive pour analyser les causes des accidents et a introduit depuis 2022 des indicateurs avancés pour gérer et mesurer les activités SSE critiques qui permettent de suivre les progrès réalisés à cet égard. À titre d'exemple, au cours de la période de référence, un total de 4 060 inspections SSE ont été réalisées (994 en 2022),

36 % (28 % en 2022) d'entre elles ayant été effectuées par du personnel non SSE, 83 % de toutes les actions SSE ont été clôturées dans les délais définis (71 % en 2022) et le taux de réussite des formations SSE dispensées aux employés a atteint 93 % (81 % en 2022).

Voltalia agit de manière proactive pour analyser les causes des accidents et a introduit depuis 2022 des indicateurs pour piloter et mesurer les activités HSE critiques. En 2023, les résultats obtenus sont les suivants :

	2023	2022
Taux de clôture des actions HSE	83 %	71 %
Nombre de personnes reconnues (distinction donnée par l'entreprise)	889	388
Nombre total d'inspections HSE	4 060	989
Taux d'inspections effectuées par du personnel non HSE	36 %	28 %
Taux de formations HSE terminées ⁽¹⁾	93%	81%
Taux de performance HSE des contractants	89 %	- ⁽²⁾

(1) Non applicable aux acquisitions.

(2) Nouvel indicateur introduit en 2023.

Objectifs de performance

Depuis 2015, Voltalia met en place un système de suivi de l'évolution des Incidents Santé et Sécurité avec la poursuite de l'objectif « Zéro accident avec blessure » qui concerne Voltalia et ses sous-traitants. Chaque année, le Comité Exécutif décide en fonction de l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité quels seront les objectifs pour l'année suivante.

Les objectifs définis ci-dessous s'appliquent à la fois à la performance consolidée de Voltalia et de ses sous-traitants.

ÉVOLUTION DES OBJECTIFS DE TAUX DE FRÉQUENCE ET GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DEPUIS 2022

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité
2022	2,02	0,02
2023	1,92	0,02
2024	1,92	0,02

Mesures mises en place

En 2023, les mesures suivantes ont été introduites :

- **management des contrats** : lancement du questionnaire de préqualification, du rapport de préqualification et de l'outil d'évaluation de la performance des contractants. Nouvel indicateur principal – Score de performance du contractant (%);
- **inspections HSE** : lancement d'un formulaire en ligne pour les inspections effectuées par des personnes ne faisant pas partie du personnel HSE, conformément aux exigences minimales HSE de Voltalia ;
- **examen de la conception du projet HSE** : programme pilote lancé pour le périmètre France, à déployer comme standard interne au niveau du Groupe en 2024 ;
- **identité visuelle HSE** : mise à niveau pour mieux s'adapter au moment actuel de Voltalia et par conséquent obtenir plus d'engagement des employés et des parties prenantes ;
- **programme Voltalia LOTO** : norme interne du groupe concernant l'isolation des énergies dangereuses. Des sessions d'entraînements de formateurs ont été organisées au Brésil, au Portugal et en Espagne auprès des collaborateurs ;
- **intégration HSE / E&S** : politique du Groupe intégré HSES ; plan intégré HSES pour les projets.

3.3.3 Intégrité et éthique

La Mission de Voltalia ne peut être remplie que si chaque collaborateur agit de la manière la plus éthique et responsable qui soit. C'est également un préalable à la confiance durable de ses partenaires et parties prenantes locales et un avantage concurrentiel déterminant à long terme.

Description du risque extra-financier significatif	Effets potentiels	Mesures d'atténuation mises en œuvre et décrites dans cette section
<p>Risque de manquement à l'éthique des affaires : Tout acte mettant en cause l'intégrité d'un individu et de l'entreprise : corruption, trafic d'influence, fraude, délit d'initié, etc.</p>	<p>Sanctions juridiques et engagement de la responsabilité civile ou pénale</p> <p>Suspension ou ralentissement des opérations</p>	<p>Adhésion à la Charte Éthique et Code de conduite</p> <p>Mise à disposition d'un système d'alerte professionnelle</p>
<p>Risque de contrepartie : Toute pratique non conforme aux exigences réglementaires applicables et aux standards éthiques et conformité de Voltalia de la part d'un tiers (client, fournisseur, sous-traitant ou partenaire) : violation des droits humains, pratiques avérées de corruption ou de toute violation des règles de droit international et des bonnes pratiques environnementales et sociales.</p>	<p>Conflits avec les communautés locales ou de suspension des opérations</p> <p>Retrait d'investisseurs ou perte de marché</p> <p>Image et réputation de l'entreprise (interne et externe)</p>	<p>Consultation des parties prenantes locales</p> <p>Procédure de sélection et d'évaluation des tiers (<i>Know Your Third Party</i>)</p>

3.3.3.1 Le programme Conformité

Présentation

Volitalia met en place un ensemble de mesures et politiques internes formalisées qui permettent de s'assurer de la conduite éthique de ses activités et du respect de la Charte Éthique et du Code de conduite. Ces mesures ont pour objectif de lutter efficacement contre le risque de corruption et de fraude dans toutes les géographies d'implantation du Groupe mais aussi d'assurer la protection de ses collaborateurs et partenaires.

Afin d'assurer une pleine conformité aux dispositions de la loi dite « Sapin 2 », des mesures sont mises en place pour dissuader la non-conformité et réduire l'exposition à des opportunités contraires à l'éthique. Ainsi, un système d'alerte interne pour détecter la corruption et une cartographie des risques de corruption Groupe a été réalisé en 2020 pour évaluer notamment les risques de corruption en fonction des différents pays où le Groupe opère. Volitalia s'engage à mettre en place les mesures nécessaires pour s'occuper des risques éthiques majeurs.

Le programme de conformité de Volitalia est continuellement amélioré conformément aux résultats actualisés de la cartographie des risques de corruption, à toute nouvelle recommandation des agences de lutte contre la corruption pertinentes pour les activités de Volitalia et en conformité avec les principes de bonne gouvernance internationalement reconnus dans ce domaine, y compris, sans limiter la portée des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Gouvernance

Le Déontologue, membre du Comité Exécutif, a été désigné comme référent éthique et est responsable de la bonne application de la Charte Éthique et du Code de conduite ainsi que de toutes les politiques et procédures connexes pertinentes. Assisté du nouveau Directeur de la Conformité du Groupe et des *Compliance Officers*, il rend compte annuellement au Comité d'Audit de l'avancement du Programme de Conformité du Groupe.

Par ailleurs, le Comité d'Audit en tant qu'émanation du Conseil d'Administration de Volitalia s'assure deux fois par an dans le cadre de sa mission de surveillance des activités du Groupe, de l'existence, de la pertinence et de l'efficacité des mesures prises par les dirigeants dans le cadre de la mise en place du programme de conformité.

Le département Compliance est désormais composé de trois *Compliance officers* à temps plein et d'un stagiaire situés en France et au Portugal. La zone Amérique latine est couverte par deux *Compliance Officers* supplémentaires situés au Brésil.

La Charte Éthique et le Code de conduite

La responsabilité de Volitalia va au-delà du simple respect des cadres réglementaires applicables. Assurant la promotion des énergies renouvelables dans le monde entier, le Groupe entend poursuivre le développement de ses activités tout en restant fidèle aux valeurs qui guident ses équipes : l'intégrité, l'ingéniosité, l'esprit d'équipe et l'entrepreneuriat. Il est essentiel que leurs pratiques professionnelles y soient ancrées, à tous les niveaux de l'entreprise.

Dans cette logique, Volitalia a choisi d'adopter et d'appliquer une Charte Éthique et un Code de conduite ⁽¹⁾ auxquels doivent adhérer l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes (clients, partenaires, sous-traitants, fournisseurs, etc.) et en respecter strictement les principes, sans faille et sans compromis, formalisant une volonté commune d'agir de manière éthique et conforme à ses valeurs.

Tous les collaborateurs du Groupe sont tenus de se conformer aux règles, politiques et procédures internes découlant de la Charte Éthique et du Code de conduite et tous les contrats de travail contiennent une clause relative à son respect. Traduit en français, anglais, portugais, italien et espagnol, il est également inclus dans chacun des contrats signés avec les fournisseurs et prestataires de Volitalia.

La Charte Éthique et le Code de conduite ont été entièrement révisés en 2021 afin de mieux les adapter aux réalités opérationnelles de Volitalia et de faciliter l'utilisation de ce document pour les collaborateurs. Ce document est composé de deux parties distinctes abordant respectivement la Mission, les valeurs et les engagements de Volitalia ainsi que les actions prises par Volitalia en tant qu'entreprise responsable dans ses relations d'affaires mais aussi en tant qu'employeur responsable.

À travers la Charte Éthique, Volitalia s'engage notamment à :

- respecter les lois et lutter activement contre la corruption ;
- respecter les droits humains ;
- respecter et améliorer l'environnement.

Le Code de conduite détaille quant à lui les actions prises par Volitalia en matière de :

- lutte contre la corruption, le trafic d'influence et la fraude ;
- lutte contre la concurrence déloyale ;
- protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
- promotion du dialogue social ;
- protection des données personnelles.

Ces actions sont illustrées par des exemples concrets grâce aux échanges entre l'équipe Conformité et les équipes opérationnelles.

La contribution politique est interdite. Volitalia ne verse aucune contribution et n'accorde aucun avantage dans le but de promouvoir ou de soutenir un parti politique ou une personnalité politique. Ces pratiques sont interdites afin de ne pas porter atteinte à la neutralité politique à laquelle Volitalia est attachée et afin d'éviter toute suspicion de corruption.

(1) La Charte Éthique et le Code de conduite de Volitalia sont disponibles sur le site internet du Groupe www.volitalia.com.

Procédure d'évaluation des tiers

La procédure d'évaluation des tiers ou *Know Your Third Party* (KYTP) est la procédure interne de vérification de l'intégrité des tiers. Elle permet de s'assurer que les tiers ne présentent pas de risque de manquement à l'intégrité pour Voltalia et de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de s'en assurer. Elle décrit la marche à suivre par les collaborateurs avant de pouvoir contracter avec un fournisseur, un sous-traitant, un partenaire ou un client.

Révisée en 2021, le champ d'application de la procédure KYTP a été largement étendu aux autres sujets de l'éthique des affaires et du devoir de vigilance au sens large et couvre désormais les risques de corruption et de fraude, d'atteinte à la santé et à la sécurité, d'atteinte aux droits sociaux et aux droits humains ainsi que les risques d'atteinte à l'environnement. La nouvelle procédure KYTP catégorise dès l'entrée en contact la tierce partie sur base de critères financiers, géographiques et l'objet de la relation d'affaires. Au cas où le tiers atteint l'un des seuils, il fera nécessairement l'objet d'une recherche plus approfondie. S'il en résulte une catégorisation en « Risque Moyen » ou « Risque Élevé », le Directeur conformité doit obligatoirement valider le rapport et compléter les mesures de mitigation, si nécessaires. Ces dossiers sont transmis aux signataires internes des contrats.

La nouvelle procédure KYTP prévoit également plusieurs niveaux de diligence adaptés au niveau de risque potentiel représenté par une catégorie de tiers donnée ainsi qu'aux différentes zones géographiques telles qu'identifiées dans la cartographie des risques de corruption.

En 2023, 302 fournisseurs et sous-traitants (524 tiers en incluant les clients et partenaires) de Voltalia ont été évalués par une analyse KYTP par l'équipe conformité.

NOMBRE DE FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS ÉVALUÉS PAR UNE ANALYSE KYTP PAR L'ÉQUIPE CONFORMITÉ

Année	Nombre
2021	499
2022	577
2023	302

Sensibilisation et formation des équipes

Voltalia a pour objectif de former tous ses collaborateurs à l'éthique (tous types de contrat ou postes dans tous les pays et toutes les filiales).

En 2022, une formation obligatoire en Éthique et Conformité « e-learning » a été mise en place au sein du Groupe. Toutes les entités et collaborateurs doivent l'effectuer. L'objectif est de former les collaborateurs tous les deux ans. Le contenu sera révisé et mis à jour si nécessaire. Le module comprend les sujets suivants :

- la gouvernance et la conformité ;
- la Charte Éthique et le Code de conduite ;

- les définitions juridiques des différentes infractions pénales dans la vie des affaires ;
- l'impact des activités des entreprises multinationales sur les droits humains et l'environnement ;
- la procédure d'évaluation des tiers KYTP ;
- la politique cadeaux et invitations ;
- le système d'alerte ;
- des exemples de bonnes pratiques ;
- questionnaire final pour lequel un score minimum pour validation de la formation est de 80 %.

La formation e-learning est disponible en français, anglais, portugais et espagnol.

En 2023, 100 % des employés ont été formés à l'éthique et à la conformité ⁽¹⁾ (99 % en 2022, 91 % en 2021).

En plus de l'apprentissage en ligne, des sessions mensuelles d'intégration de la conformité en présentiel ont été organisées, ainsi que des formations dédiées à la procédure KYTP mais également des formations spécifiques pour les collaborateurs exposés aux risques de corruption.

Le système d'alerte professionnelle

Le système d'alerte a été développé en conformité avec les dispositions de la loi dite « Sapin 2 » et de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte. Ce système permet aux émetteurs d'alerte de signaler anonymement des faits notamment de corruption, fraude, de trafic d'influence et de délit d'initié et plus largement, tout comportement considéré comme non conforme à notre Charte éthique et Code de conduite.

La procédure et le guide interne d'investigation ont été mis à jour conformément à la loi française dite « Wasserman » ainsi qu'aux lois et principes mentionnés ci-avant.

Le système d'alerte professionnelle de Voltalia permet à l'ensemble de ses parties prenantes – salariés et stagiaires travaillant au sein du Groupe mais aussi collaborateurs externes et occasionnels ainsi qu'aux tiers (fournisseurs, clients ou autres) travaillant avec Voltalia – de faire remonter des alertes à son supérieur hiérarchique direct ou indirect, par les Ressources Humaines ou par les Référénts désignés par la Procédure d'alerte.

Ce système d'alerte vient compléter les mécanismes d'alerte existants dans le droit du travail français (alerte par le biais des représentants du personnel ou alerte à l'employeur au sens de l'article L 4131-1 du Code du travail) ou des autres pays du Groupe et permet de signaler l'un des éléments suivants :

- un crime ou un délit ;
- une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement ;
- une conduite ou des situations contraires à la Charte Éthique et au Code de conduite du Groupe ;
- une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général.

Voltalia met ainsi à la disposition de toutes ses parties prenantes ce dispositif d'alerte professionnelle confidentiel, par le biais d'un site web externe sécurisé ouvert 24/7 ⁽²⁾.

(1) Cela signifie qu'en moyenne, tous les employés du groupe Voltalia encore actifs jusqu'au 31 décembre 2023 ont reçu au moins une session de formation à l'éthique et à la conformité entre 2021 et 2023.

(2) Plateforme externe spécialisée (EthicsPoint de Navex Global).

Liste (non exhaustive) d'illustrations de comportements pouvant faire l'objet d'une alerte

La corruption et autres actes frauduleux	Le trafic d'influence	Le harcèlement moral	Le harcèlement sexuel
Le vol	Le délit d'initié	L'atteinte aux droits humains, à l'environnement et aux règles HSE	

La plateforme est disponible dans plusieurs langues (dont anglais, espagnol, italien, français) pour être comprise par le plus grand nombre dans les pays où Voltalia a des activités.

Les alertes sont traitées de manière confidentielle afin de protéger les lanceurs d'alerte contre les représailles. Les Référents désignés par la Procédure d'alerte ont la charge de recevoir et de traiter les alertes en menant des enquêtes lorsque cela est nécessaire. Ils peuvent être amenés à désigner une Commission d'enquête composée de collaborateurs impartiaux et experts sur le sujet soulevé et dont les membres sont également soumis à de strictes règles de confidentialité. En ce sens, toutes les personnes

impliquées dans le traitement d'une alerte doivent signer un engagement de confidentialité pour protéger effectivement les émetteurs d'une alerte.

Par ailleurs, l'émetteur d'alerte ainsi que les personnes visées, disposent, des droits prévus par les obligations légales applicables s'agissant de leurs données personnelles (rectification, suppression, etc.).

La procédure d'alerte est communiquée aux employés grâce à des affiches ou à l'intranet. Une campagne de communication renforcée est prévue pour 2024.

NOMBRE D'ALERTE REÇUES PAR LE BIAIS DE LA PLATEFORME DÉDIÉE

	2023		2022	2021
	Alertes reçues	Cas confirmés	Alertes reçues	Alertes reçues
Sujet RH (discrimination, harcèlement, grief avec le manager)	NA	22	11	5
Corruption – fraude	NA	7	2	1
TOTAL	37	29	13	6

En 2023, l'ensemble des cas confirmés ont fait l'objet d'une enquête interne.

En guise de mesure d'atténuation, un nouveau programme de formation sur le lieu de travail sûr et positif a été mis en place en 2023, par la Direction de la Conformité et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Conformité aux lois et règlements sur la protection des données

Dans le cadre de son programme visant à se conformer au Règlement 2016/679 – Règlement général sur la protection des données (RGPD), à la Loi générale brésilienne sur la protection des données à caractère personnel (LGPD) – Loi n° 13.709 et aux différentes lois nationales sur la protection de la vie privée auxquelles l'entreprise est soumise, Voltalia travaille à l'élaboration d'un programme de conformité harmonisé afin de traiter ces questions de manière cohérente dans les différents pays dans lesquels l'entreprise opère.

L'équipe Conformité veille au respect par le Groupe de ses obligations en matière de protection des données et met en œuvre une approche transversale impliquant l'ensemble des parties prenantes potentielles de la protection des données.

Ainsi, en 2023, l'équipe a examiné et mis à jour les clauses contractuelles de protection des données, les conditions générales des sites Web, la politique de confidentialité et la politique de cookies. En outre, un guide pratique sur les exigences légales de configuration du site Web a été publié, conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée.

Voltalia s'efforce de ne faire appel qu'à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, en veillant à ce que les contrats concernés soient revus et adaptés aux exigences légales applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

Enfin, un programme mondial de formation RGPD sera mis en place en 2024.

Cartographie des risques

En 2023, les risques les plus élevés identifiés dans la carte des risques de 2022 ont été mis à jour.

3.3.3.2 Le respect des droits humains

Avec la Charte Éthique et le Code de conduite, Voltalia, ses collaborateurs et ses partenaires s'engagent à respecter en toutes circonstances les droits humains internationalement reconnus ⁽¹⁾, protégeant ainsi les travailleurs et les communautés locales à proximité de ses installations.

Voltalia s'engage particulièrement au respect des droits fondamentaux de ses collaborateurs et de ceux de ses sous-traitants et fournisseurs et interdit formellement dans le cadre de ses activités le recours à toute forme d'esclavage, de traitements inhumains et dégradants, et de travail forcé notamment la servitude pour dette.

L'entreprise interdit toute forme de travail des enfants impliquant leur exploitation économique et fixe à 16 ans l'âge minimum d'accès à l'emploi chez Voltalia pour les tâches non dangereuses et 18 ans pour les tâches dangereuses. Voltalia reconnaît la liberté syndicale, le droit à la négociation collective et la liberté d'association de ses collaborateurs et de ceux de ses sous-traitants et s'engage pour la promotion du dialogue social et s'engage à promouvoir de bonnes relations de travail, fondées sur les principes et droits fondamentaux énoncés dans les conventions de l'Organisation internationale du travail.

À cette fin, Voltalia perfectionne continuellement ses politiques et son système de gestion des risques, répondant ainsi aux exigences internationales et aux attentes de ses parties prenantes.

La procédure KYTP a été renforcée et élargie afin de couvrir le risque de violation des droits humains, avec une attention particulière portée aux fournisseurs de modules de panneaux solaires, catégorie de tiers sur lesquels le niveau de diligence est le plus élevé. L'ensemble de ces fournisseurs – passés, présents ou potentiels – a fait l'objet d'une « KYTP » préliminaire en 2021 afin de cartographier en interne le niveau de risque de chaque partenaire.

En 2023, 100 % des fournisseurs de modules de rang 1 de Voltalia (hors acquisitions) présentant un risque élevé de violation de droits humains ont été évalués par la KYTP avant contractualisation afin d'identifier les mesures d'atténuation les plus adaptées.

Des clauses contractuelles spécifiques sont systématiquement intégrées aux projets de contrat afin de garantir le respect des droits humains internationalement reconnus, mais également la transparence de l'information sur la provenance des matériaux constitutifs des panneaux solaires et la possibilité de réaliser des audits dans les sites de fabrication des équipements.

La Charte Éthique et le Code de conduite, mis à jour en 2021 pour renforcer ces engagements en matière de respect des droits humains, sont annexés dans chaque contrat avec obligation d'en respecter les engagements.

Le système d'alerte du Groupe permet à toutes les parties prenantes internes ou externes à l'entreprise de signaler anonymement des faits notamment de harcèlement et d'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales.

3.3.3.3 Les mesures fiscales

À la fois investisseur, constructeur et opérateur d'infrastructures, Voltalia est un acteur important de la transformation des territoires. Les entreprises du Groupe participent à la structuration et à la cohésion de ces derniers, favorisent leur développement et leur attractivité, et concourent au dynamisme du tissu économique et social local. Dans les projets qu'elles développent, les entreprises de Voltalia créent de la valeur non délocalisable et produisent localement des richesses importantes sous forme de revenus, de sous-traitance, d'activités annexes et de fiscalité locale.

Le principe fondamental du Groupe est de ne pas s'engager dans des structures fiscalement agressives ou artificielles destinées à éluder l'impôt dû, ni de prendre part à des montages à but principalement fiscal qui ne présentent aucun avantage commercial réel. De même, lorsque Voltalia est présent dans un pays dont la fiscalité est considérée comme privilégiée, c'est en raison de ses seules activités opérationnelles. Ces analyses et solutions sont régulièrement réévaluées en fonction de l'évolution des projets, de l'organisation du Groupe et des changements législatifs et réglementaires. Elles sont, le cas échéant, discutées et revues avec les autorités fiscales compétentes.

Le Groupe attend de ses filiales qu'elles entretiennent des relations transparentes et constructives avec ces dernières dans les pays où elles opèrent, et la direction fiscale dont il s'est doté est chargée de coordonner les équipes fiscales et financières locales ainsi que les conseils externes pour s'assurer de la conformité avec les législations locales.

Les montants d'impôts et taxes comptabilisés et payés par le Groupe en 2023 sont présentés dans les comptes consolidés qui figurent au chapitre 7 du présent document.

(1) Figurant dans la Charte internationale des droits de l'homme et les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

3.4 INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

3.4.1 Ressources Humaines

Répartition des effectifs Voltalia par zone géographique	2023	2022	2021
Voltalia ⁽¹⁾	1 373	1 158	1 043
France	381	346	316
Brésil/Colombie/Mexique	374	307	256
Portugal	280	245	217
Autres Europe	262	193	148
Afrique/Moyen-Orient/Asie	76	67	106
Helexia	440	335	203
Brésil	106	56	21
France	211	189	121
Portugal	66	51	26
Autres Europe	57	39	35
Greensolver	48	40	41
France	28	24	18
Autres Europe	20	16	23
Triton	19	19	14
France	9	4	0
Canada	10	15	14
TOTAL EFFECTIFS GROUPE	1 880	1 552	1 301

Effectif moyen	2023	2022	2021
Voltalia (hors acquisitions)	1 273	1 095	993
• CDI	1 173 (92 %)	982 (90 %)	862 (87 %)
• CDD	100 (8 %)	113 (10 %)	131 (13 %)
Voltalia (acquisitions incluses)	1 744	1 451	1 228
• CDI	1 630 (93 %)	1 327 (91 %)	-
• CDD	114 (7 %)	124 (9 %)	-

(1) Les effectifs de Mywindparts sont intégrés au décompte de Voltalia.

Mobilité	2023	2022	2021
Collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité dans l'année	177	184	113
• Promotions	85	101	78
• Mobilités transversales	84	82	15
• Transfert vers une autre entité Voltalia	7	1	20
Collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité dans l'année	12,9 %	15,8 %	11,4 %

Répartition par âge	2023				2022			
	Voltalia	Greensolver	Helexia	Triton	Voltalia	Greensolver	Helexia	Triton
Âge moyen	37,7	34,5	37	45,5	37,8	-	-	-
18-29 ans	261	20	94	2	229	13	96	1
30-39 ans	625	17	208	3	507	15	147	3
40-49 ans	363	7	99	8	307	10	67	7
50-59 ans	106	4	31	5	98	2	20	4
60 ans et plus	18	0	8	1	17	0	5	4

Rémunérations (en euros)	2023				2022			
	Voltalia	Greensolver	Helexia	Triton	Voltalia	Greensolver	Helexia	Triton
Salaire mensuel moyen	3 861	4 675	3 679	7 960	3 647	5 125	3 449	10 295
Salaire mensuel moyen cadre	4 602	4 791	4 169	11 288	4 678	5 125	3 914	11 946
Salaire mensuel moyen non-cadre	1 946	2 397	2 187	6 145	1 962	0	2 159	2 062
Salaire mensuel moyen hommes	3 893	4 689	3 843	8 223	3 794	4 651	3 530	11 021
Salaire mensuel moyen femmes	3 623	4 644	3 348	7 107	3 365	6 440	3 270	6 303

Absentéisme ⁽¹⁾	2023	2022	2021
Nombre d'heures d'absence ⁽²⁾	147 424	209 917	26 870
Nombre d'heures travaillées	2 188 920	1 627 602	1 433 712
Taux d'absentéisme	6,7 %	12,9 %	1,9 %
Taux d'absentéisme hors congé maternité/paternité	3,8 %	8,2 % ⁽³⁾	1,4 %

(1) Périmètre : Brésil, France, Italie, Portugal soit 78 % des effectifs Voltalia en 2020 et 77 % des effectifs Voltalia en 2021.

Périmètre : Brésil, Espagne, France, Italie, Portugal soit 84 % des effectifs Voltalia en 2022.

(2) Pour maladie ordinaire ou professionnelle, accident du travail et événement familial.

(3) Cette augmentation est due à 7 absences longue durée au Portugal en 2022.

Répartition des entrées et sorties Voltalia (hors acquisitions) par pays et par type de contrats	2023		2022		2021	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
TOTAL	478	263	389	274	317	204
France	118	85	96	66	86	57
Brésil/Colombie/Mexique	121	54	111	56	98	52
Portugal	90	56	73	46	45	34
Autres Europe	124	53	92	50	49	28
Afrique/Moyen-Orient/Asie	25	15	17	56	39	33
TOTAL PAR TYPE DE CONTRATS	478	263	389	274	317	204
CDI	403	227	327	214	217	144
CDD	75	36	62	60	100	60

Répartition des effectifs femmes-hommes en 2023	Femmes	%	Hommes	%	Total catégorie
Effectifs Voltalia	456	33 %	917	67 %	1 373
Membres du Comex ⁽¹⁾	5	29 %	12	71 %	17
Cadres	279	34 %	549	66 %	828
Non-cadres	172	32 %	356	68 %	528
Effectifs Helexia	148	34 %	292	66 %	440
Membres du Comex ⁽¹⁾	0	0 %	1	100 %	1
Cadres	107	32 %	223	68 %	330
Non-cadres	41	38 %	68	62 %	109
Effectifs Greensolver	16	33 %	32	67 %	48
Cadres	14	31 %	31	69 %	45
Non-cadres	2	67 %	1	33 %	3
Effectifs Triton	4	21 %	15	79 %	19
Cadres	2	28 %	5	72 %	7
Non-cadres	2	17 %	10	83 %	12
TOTAL	624	33 %	1 256	67 %	1 880

(1) Comex : Comex groupe Voltalia (voir p. 115 du DEU 2022 pour avoir la liste complète des membres du Comex).

Répartition des effectifs femmes-hommes en 2022	Femmes	%	Hommes	%	Total catégorie
Effectifs Voltalia	390	34 %	768	66 %	1 158
Membres du Comex ⁽¹⁾	4	25 %	12	75 %	16
Cadres	203	34 %	388	66 %	591
Non-cadres	183	33 %	368	67 %	551
Effectifs Helexia	108	32 %	227	68 %	335
Membres du Comex ⁽¹⁾	0	0 %	1	100 %	1
Cadres	67	30 %	156	70 %	223
Non-cadres	41	37 %	70	63 %	111
Effectifs Greensolver	12	70 %	28	30 %	40
Cadres	12	70 %	28	30 %	40
Non-cadres	0	0 %	0	0 %	0
Effectifs Triton	3	16 %	16	84 %	19
Cadres	-	-	-	-	-
Non-cadres	-	-	-	-	-
TOTAL	513	33 %	1 039	67 %	1 552

(1) Comex : Comex groupe Voltalia (voir p. 115 du DEU 2022 pour avoir la liste complète des membres du Comex).

Répartition des effectifs femmes-hommes en 2021	Femmes	%	Hommes	%	Total catégorie
Effectifs Voltalia (dont Mywindparts)	344	33 %	699	67 %	1 043
Membres du Comex	2	15 %	11	85 %	13
Cadres	174	35 %	327	65 %	501
Non-cadres	168	32 %	361	68 %	529
Effectifs Helexia	70	34 %	133	66 %	203
Membres du Comex	0	0 %	1	100 %	1
Cadres	44	27 %	117	73 %	161
Non-cadres	26	63 %	15	37 %	41
Effectifs Greensolver	12	30 %	29	70 %	41
Cadres	12	30 %	29	70 %	41
Non-cadres	0	0 %	0	0 %	0
Effectifs Triton	2	14 %	12	86 %	14
Cadres	1	13 %	7	87 %	8
Non-cadres	1	17 %	5	83 %	6
TOTAL	428	33 %	873	67 %	1 301

Évolution de la composition du Comité Exécutif de Voltalia	2023	2022	2021
Femmes	5	4	2
Hommes	12	13	11
TOTAL	17	17	15

Évolution de la composition du Conseil d'Administration de Voltalia	2023	2022	2021
Femmes	3	3	3
Hommes	4	4	4
TOTAL	7	7	7

Budget de formation Voltalia UES	2023	2022	2021
Pourcentage du total des salariés des base, bonus, et charges sociales afférentes	2 %	2 %	3 %
Actions de formation assurées au niveau Groupe	0,51 soit	0,37 soit	0,47 soit
En % du budget total	25 %	25 %	25 %
Actions de formation effectuées localement par chacun des pays à hauteur	1,53	1,11	1,42
En % du budget total	75 %	75 %	75 %
TOTAL BUDGET DE FORMATION (en millions d'euros)	2,04	1,48	1,89

Taux d'attrition des effectifs permanents Voltalia (hors acquisitions)	2023	2022	2021
Brésil	14,7 %	19,6 %	21,6 %
France	21,3 %	18,6 %	13,5 %
Portugal	20 %	20,4 %	13,9 %
TOTAL	19,3 %	21,8 %	16,7 %

Existence de dispositifs de partage des bénéfices hors dispositifs légaux (intéressement, PERCO, actionnariat salarié)	Oui
Nombre de salariés actionnaires de Voltalia grâce au plan d'actionnariat salarié lancé en 2019	357
Nombre de salariés actionnaires de Voltalia grâce au plan d'actionnariat salarié lancé en 2022	856

Taux d'attrition des effectifs permanents Helexia	2023	2022	2021
Brésil	8 %	13 %	-
France	18 %	27 %	-
Portugal	5 %	26 %	-
TOTAL	10 %	22 %	14 %

Taux d'attrition par pays détaillé pour les trois pays où Helexia compte 87 % de ses collaborateurs.

3.4.2 Projets et actions sociales

PROJETS SOCIAUX CONDUITS PAR VOLTALIA AU BRÉSIL DEPUIS 2014

Projets sociaux et actions sociales au Brésil	Finalisés	En cours	Total
2014-2020	79	1	80
2021	20	1	21
2022	3	0	3
2023	15	10	25
TOTAL	117	12	129

INVESTISSEMENTS VOLONTAIRES DE VOLTALIA AU BRÉSIL DEPUIS 2020

Année	Montant (BRL)	Nombre de bénéficiaires
2020	579 018	2 163
2021	1 605 595	23 401
2022	268 085	1 667
2023	629 790	11 813
TOTAL	3 082 489	39 044

MONTANT DES DONS ET MÉCÉNAT ALLOUÉS EN FRANCE (MÉTRO. ET GUYANE FRANÇAISE) (EN EUROS)

	2023	2022	2021
Dons et mécénat	71 000	83 500	44 500

3.4.3 Environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Au 31 décembre 2023, Voltalia compte six installations soumises à autorisations ICPE en France et en Guyane, dont tous ses sites éoliens, à savoir :

- 3V DÉVELOPPEMENT SARL ;
- La Faye Énergies ;
- France Europe Voltalia Molinons ;
- Échauffour Énergies ;
- Parc éolien de Rives Charetaises ;
- Parc éolien de Sud Vannier.

Quatre installations sont soumises à déclaration ICPE :

- Biomasse de Cacao ;
- Biomasse de Kourou ;
- Mana Énergie Service (stockage Li-Ion) ;
- Savane des Pères (PV + stockage Li-Ion).

PROVISIONS POUR DÉMANTÈLEMENT (EN EUROS)

Périmètre	2023	2022	2021
France	3 077 439	3 041 221	2 683 688
Guyane	75 176	73 702	72 256

3.5 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales (ord. 2017-1180 du 19 juillet 2017, JO du 21 ; décret 2017-1265 du 9 août 2017, JO du 11), modifiée par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, Voltalia publie pour la quatrième année une Déclaration de Performance Extra-Financière dans son Document d'Enregistrement Universel.

La table de concordance avec les informations sociales, environnementales et sociétales devant figurer dans la DPEF ainsi que la liste prévue par l'article R. 225-105 II du Code de commerce, est publiée 9.3 du Document d'Enregistrement Universel Voltalia 2023.

L'ensemble des informations publiées traduit une volonté d'amélioration continue de transparence, de clarté et de fiabilité des données du Groupe et de la performance de sa stratégie RSE. La présente note méthodologique tend à préciser les méthodes de calcul des indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux.

3.5.1 Le périmètre du reporting extra-financier

Conformément aux exigences du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des Entreprises en matière sociale et environnementale, les informations extra-financières du présent rapport concernent le périmètre consolidé de Voltalia en 2023 (avec acquisitions), sauf mentionné autrement.

Les exclusions ou les variations de définitions sont mentionnées dans le rapport ci-dessus sous forme de notes en bas de page.

Les indicateurs chiffrés sont calculés sur une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (12 mois), avec des données arrêtées au 31 décembre 2023.

Les données relatives aux périmètres définis ont été collectées et consolidées par le département Développement Durable du Groupe, directement auprès de chaque Direction.

Les données quantitatives et qualitatives communiquées dans ce rapport ont fait l'objet d'une vérification externe par Mazars SAS, nommé organisme tiers indépendant et membre du réseau Mazars SA, Commissaire aux comptes de la Société. Pour les informations considérées comme étant les plus importantes, des tests de détails ont été réalisés.

3.5.2 Les données environnementales

3.5.2.1 Les émissions de CO₂ évitées

Les émissions de CO₂ évitées de moindre augmentation de Voltalia et Helexia, sont égales à la différence entre les émissions générées par la production d'électricité renouvelable des centrales existantes et en opération et les émissions d'un scénario de référence qui aurait eu lieu en l'absence de cette production.

Émissions de la situation de référence

Voltalia utilise les facteurs d'émissions *Operating Margin* (OM) calculés grâce à la méthodologie *Clean Development Mechanism* (CDM) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) pour le calcul des émissions de la situation de référence des pays.

Ne disposant pas de données fiables sur la production d'électricité pour chaque source afin de calculer le facteur d'émission OM en Jordanie, Guyane, Kenya et Égypte, Voltalia utilise le facteur d'émission moyen du mix électrique (*average grid*) du pays comme référence.

Les importations d'électricité par pays ont été ajoutées dans le calcul de la situation de référence, l'améliorant en précision.

Pays	Facteurs d'émissions de la situation de référence (en tCO ₂ /MWh)	Méthodologie
Albanie	0,145	Average Grid
Belgique	0,223	Operating Margin
Brésil	0,418	Operating Margin
Égypte	0,405	Average Grid
Espagne	0,359	Operating Margin
France	0,223	Operating Margin
Grèce	0,586	Operating Margin
Guyane	0,958	Average Grid
Hongrie	0,395	Operating Margin
Italie	0,534	Operating Margin
Jordanie	0,388	Average Grid
Portugal	0,316	Operating Margin
Royaume-Uni	0,401	Operating Margin

Le facteur d'émission *Operating Margin*, basé sur le *merit order*, reflète le fonctionnement optimal du marché et permet donc d'anticiper avec précision la source de production d'électricité que la centrale développée par Voltalia remplacera. Il donnera le contenu en carbone d'un kWh d'électricité remplacé par une capacité électrique à faible teneur en carbone.

Le facteur d'émission *Average grid*, basé sur le mix électrique moyen du pays considéré, donne le contenu moyen en carbone d'un kWh d'électricité produit dans le pays ⁽¹⁾.

Émissions des centrales de Voltalia

Pour le calcul des émissions de ses centrales, Voltalia utilise les facteurs d'émissions médians du GIEC ⁽²⁾ de la technologie utilisée. Ces facteurs sont affinés pour la France et la Guyane française et proviennent de la Base Carbone de l'ADEME.

Pour les centrales hydroélectriques et les centrales éoliennes françaises, le centre d'expertise interne a calculé un facteur d'émission plus précis.

FACTEURS D'ÉMISSIONS (EN TCO₂/MWH)

Technologies	France	Autres
Solaire	0,0439	0,048
Éolien	0,0141	0,011
Hydro	0,006	0,024

3.5.2.2 Energie compétitive

En 2023, la méthodologie de calcul de l'indicateur sur la part d'énergie compétitive a été renforcée. Désormais, les données prises en compte pour l'analyse de la compétitivité des centrales seront actualisées annuellement. Le coût actualisé de l'électricité produite par chacune des centrales sera comparé au coût annualisé de l'énergie thermique dominante (charbon, fioul, gaz, nucléaire) de leur pays d'implantation. En cas de données manquantes ou obsolètes, les centrales sont considérées comme non compétitives.

3.5.2.3 Bilan carbone du Groupe

Afin de faciliter le calcul du bilan carbone, les émissions liées à la construction des centrales sont comptabilisées lorsque celles-ci sont connectées. Les émissions de Greensolver et MyWindPart ont été négligées au vu de la taille et de l'activité de ces filiales comparées à Voltalia. Les données de Triton n'ont pas pu être consolidées en 2023 (pas d'activité en 2022) mais feront l'objet d'une mise à jour en 2024.

Périmètre couvert :

- émissions directes de gaz à effet de serre (ou Scope 1) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, par exemple : diesel utilisé pour Oiapoque, carburant sur les sites en construction et exploitation (même périmètre que le reporting environnemental) et émissions fugitives ;
- émissions indirectes (ou Scope 2) : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation et liées aux pertes des centrales stockages (même périmètre que le reporting environnemental) ;

- autres émissions indirectes (ou Scope 3) : autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation non comptabilisées au Scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, immobilisations, transports, fin de vie des équipements, biomasse, déplacements professionnels.

Afin de pouvoir calculer au mieux les émissions provenant du scope 3, et plus particulièrement celles émises lors de la construction des centrales, de nombreux facteurs d'émissions fournisseurs ont été récoltés (analyse de cycle de vie des équipements).

3.5.2.4 Reporting environnemental

Périmètre

Les données de Triton sont exclues du périmètre et celles de Greensolver et MyWindPart sont négligées.

Les données suivantes sont prises en compte dans le reporting environnemental : consommations de carburant, consommations d'électricité, consommations d'eau, production de déchets et recyclage, déplacements professionnels.

En 2023, le périmètre des données collectées est le suivant :

- consommation de carburant : sites en opération et construction dans tous les pays ;
- consommation d'électricité : sites construction dans tous les pays, centrales stockage et pour les bureaux et sites en exploitation, la donnée est collectée seulement au Brésil puis extrapolée ;
- consommations d'eau/production de déchets/recyclage : sites en opération et construction seulement au Brésil ;
- déplacements professionnels : tous les pays.

Actifs en exploitation : capacité installée des sites IPP en exploitation de Voltalia.

Actifs en construction : 877 MW d'actifs en construction pour Voltalia et ses clients.

Consommations de carburant

La donnée est disponible pour les actifs suivant :

- consommation des véhicules au Brésil, France et Portugal ;
- actifs en exploitation ;
- actifs en construction.

Les consommations totales des véhicules pour le Groupe a été extrapolé grâce aux données du Brésil, de la France et du Portugal et du nombre de collaborateurs.

Sur les centrales en exploitation, les consommations de carburant sont très faibles (exception faite sur le site hybride d'Oiapoque).

(1) Pour en savoir plus sur la méthodologie de Voltalia : <https://www.voltalia.com/static-files/da6a5e9c-3d23-47bb-9dc3-8fd1de5cf9bc>

(2) Outil pour le calcul des émissions des projets électriques rapport du CDM (*Clean Development Mechanism*), rapport V7, UNFCCC, 2018.

CONSOMMATION DE CARBURANT

En litres	2023	2022	2021 (scope réduit)
Consommation de carburant (diesel + biodiesel) sur la centrale hybride de Oiapoque au Brésil	12 165 061	11 646 380	11 355 517
Consommation de carburant (diesel, essence, éthanol) hors Oiapoque (véhicules Voltalia, engins sur les sites en exploitation) – Voltalia + Helexia	887 242	1 462 942	3 820 730
Consommation de carburant et de diesel hors Oiapoque (véhicules, engins sur les sites en construction) – sous-traitants (scope 3)	3 524 970	2 633 266	NA
TOTAL	16 577 374	15 742 588	15 076 247

Les facteurs utilisés pour calculer les émissions du Scope 1 proviennent de la base de données de l'ADEME et du programme brésilien GHG Protocol.

Afin de mieux comptabiliser les émissions du Groupe, les émissions dues à la consommation des carburants par les sous-traitants lors de la construction d'un projet sont maintenant comptabilisées dans le Scope 3.

Calcul du Bilan carbone de l'approvisionnement en bois pour les centrales biomasses

La méthodologie utilisée pour le calcul du Bilan carbone de l'approvisionnement en biomasse des centrales suit les méthodes REDD+ (Réductions des Émissions provenant du Déboisement et de la Dégradation des Forêts) et MDP (Mécanisme de Développement Propre), qui permettent notamment de considérer le changement d'usage des sols ainsi que les émissions du projet à un scénario de référence.

En outre, ces standards utilisent les comptabilisations données par le GIEC (Groupe International d'Experts pour le Climat) et par le VCS (Verified Carbon Standard). Cette méthodologie avait été utilisée par le bureau d'études FRM (Forêt Ressources management) en 2016 pour l'évaluation prévisionnelle du Bilan carbone de l'approvisionnement en bois de la centrale de Cacao.

Consommation d'électricité

La donnée n'est disponible que pour les bureaux et actifs en exploitations au Brésil, pour les centrales stockage et pour les actifs en construction.

Une extrapolation a été nécessaire pour estimer les consommations totales du Groupe :

- bureaux : grâce au nombre de collaborateurs ;
- actifs en exploitation : grâce à la capacité totale installée.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

En kWh	2023	2022	2021 (scope réduit)
Bureaux	1 999 310	1 851 561	1 567 063
Sites en exploitation (dont centrales stockage)	6 263 952	3 321 288	5 253 292
Sites en construction (Scope 3)	233 368	551 114	2 543 972
TOTAL	8 496 630	5 723 963	15 076 247

Les facteurs utilisés pour calculer les émissions du Scope 2 proviennent de la base de données de l'IEA.

Consommations d'eau

Périmètre cité ci-dessus : actifs en exploitation et construction au Brésil.

Consommations d'eau au Brésil	2023	2022	2021
Chantier en construction	94,9 % (115 276 m ³)	99,1 % (711 272 m ³)	64,9 % (210 197 m ³)
Centrales en exploitation	5,1 % (6 241 m ³)	0,9 % (6 429 m ³)	35,1 % (113 650 m ³)
TOTAL	121 517 m³	717 701 m³	323 848 m³

Déchets

Périmètre cité ci-dessus : actifs en exploitation et construction au Brésil.

Déplacements professionnels

Périmètre : Voltalia et Helexia.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS (EN KTCO₂EQ)

	2023	2022	2021
TOTAL	1,82	1,41	1,27

3.5.2.5 Consommations de biomasse

Consommations de biomasse (en tonnes de bois)	2023	2022	2021
Consommation de biomasse sur la centrale de Kourou	14 551	5 752	23 269
Consommation de biomasse sur la centrale de Cacao	57 878	52 706	51 882
TOTAL	72 429	58 458	75 151

3.5.2.6 Co-utilisation ou valorisation des sols

Un sol est considéré co-utilisé lorsque :

- une activité agrivoltaïque ou d'éco-pâturage est menée sur la surface au sol occupée par la centrale ;
- c'est le toit d'un bâtiment ou d'un parking (ombrière).

Le sol est considéré valorisé lorsque la centrale est située sur un terrain sans potentiel agricole ou économique, telles que les déserts, les friches industrielles ou les carrières, et où l'activité de Voltalia n'a pas entraîné de perturbation ou de changement d'affectation des sols.

Toutes les centrales en exploitation du Groupe sont considérées dans ce calcul.

3.5.2.7 Études d'impact environnemental

Une étude d'impact environnemental constitue l'identification et l'évaluation des impacts d'un projet sur l'état initial environnemental et la définition de mesures d'atténuation qui vise à réduire, éviter ou compenser lesdits impacts selon une procédure définie par la réglementation nationale ou les bonnes pratiques internationales.

Elle peut être réalisée pour obtenir un permis ou licence environnementale délivrés par les autorités compétentes nationales ou locales, obtenir des financements auprès de bailleurs de fonds internationaux, ou simplement dans le cadre d'une approche de gestion de risque interne à Voltalia.

Pour le calcul de cet indicateur, seuls les projets en construction en 2023 pour le compte propre de Voltalia situés dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur sont pris en compte (Afrique du Sud, Albanie et Brésil).

La législation en vigueur dans les pays désignés par l'association des principes de l'Équateur est considérée comme suffisante en matière de gestion environnementale tels que la France, l'Italie, le Portugal ou le Royaume-Uni.

Sont intégrés dans le calcul les projets pour lesquels une étude d'impact environnemental a été réalisée en phase de développement en conformité avec les standards de performance de la SFI (norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux, et norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes).

3.5.3 Les données sociétales

3.5.3.1 Les bénéficiaires de projets sociaux et environnementaux

L'analyse des bénéficiaires des projets sociaux et environnementaux au Brésil se réalise de projet en projet. Les équipes Développement Durable locales identifient en premier lieu les bénéficiaires directs en prenant en compte les statistiques de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique ⁽¹⁾ ainsi que :

- les bénéficiaires individuels (ex. : nombre d'emplois directs créés) ;
- les unités familiales (ex. : nombre de maisons dans un village) ;
- les groupes (ex. : associations).

L'impact de chaque projet est ensuite analysé afin de réaliser des estimations plus précises de la population indirectement bénéficiaire (ex. : population totale d'un village, d'une commune, etc.).

3.5.3.2 La formation à l'éthique

La population de référence est définie comme l'effectif mensuel moyen de Voltalia et des acquisitions (Hexelia, Greensolver, Triton et Mywindparts) pour l'année en cours, tous pays et types de contrats confondus.

Les personnes formées sont définies comme les personnes qui :

- ont reçu au moins une formation éthique entre 2021 et 2023 ; et
- font partie de l'entreprise au 31 décembre 2023.

En 2022, une formation de e-learning Éthique et Conformité a été lancée. Un collaborateur est considéré comme formé s'il a obtenu un score minimum de 80 % aux questions qui clôturent le module.

3.5.4 Les données sociales

Le périmètre pour les données sociales est le suivant :

- Voltalia (hors acquisitions) : 100 % du périmètre 2022 couvert à l'exception des données absentéisme qui concernent la France, le Brésil, l'Espagne, l'Italie et le Portugal ;
- Voltalia (acquisitions incluses) : données concernant les effectifs avec répartition par zones géographiques, effectif moyen, âge, rémunérations, genre, et statut (cadres/non-cadres).

3.5.4.1 Les effectifs

Les effectifs prennent en compte le nombre de salariés en contrat à durée indéterminé (CDI), ceux en contrat à durée déterminée (CDD) et les intérimaires. Sont exclus des effectifs les salariés ayant un contrat en Volontariat International en Entreprise (VIE), en alternance (CAP et contrat de professionnalisation) et en stage.

3.5.3.3 Plan d'engagement des parties prenantes

Un plan d'engagement des parties prenantes implique l'analyse et la planification des parties prenantes, la divulgation et la diffusion d'informations, la consultation et la participation de ces dernières à la conduite de nos projets en développement.

Pour le calcul de cet indicateur, seuls les projets en construction en 2023 pour le compte propre de Voltalia situés dans les pays non désignés tels que définis par l'association des principes de l'Équateur sont pris en compte (Afrique du Sud, Albanie et Brésil).

La législation en vigueur dans les pays désignés par l'association des principes de l'Équateur est considérée comme suffisante en matière de gestion des doléances : France, Italie, Portugal, Royaume-Uni.

Sont intégrée dans le calcul les projets pour lesquels un plan d'engagement des parties prenantes a été déployé, en conformité avec les standards de performance de la SFI (norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux).

3.5.3.4 Les fournisseurs à risque de rang 1 évalués par la « KYTP »

Les fournisseurs de rang 1 considérés comme « à risque » sont les fournisseurs de panneaux solaires (hors acquisitions). Le risque évalué est le risque de violation de droits humains sur la chaîne d'approvisionnement uniquement.

La procédure d'évaluation des tiers ou *Know Your Third Party* (KYTP) est la procédure interne de vérification de l'intégrité des tiers. Elle doit avoir été réalisée dans les 12 mois avant la contractualisation avec les fournisseurs.

Détail des zones géographiques

Afrique – Moyen Orient – Asie : Afrique du Sud, Égypte, Inde, Japon, Jordanie, Kenya, Maroc, Mauritanie.

Autres Europe : Albanie, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie.

Brésil – Amérique latine – Amérique du Nord : Brésil, Canada, Colombie, Mexique.

3.5.4.2 Taux d'attrition des effectifs permanents

Le taux d'attrition des effectifs permanents est calculé de la manière suivante :

Nombre de sorties de contrats permanents les 12 derniers mois / effectif moyen des contrats permanents sur les 12 derniers mois.

(1) Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE).

Les sorties sont toutes les sorties des contrats permanents (que ce soit à l'initiative du salarié ou de l'employeur : démissions, licenciements, fin de période d'essai à l'initiative du salarié ou de l'employeur, rupture conventionnelle à l'initiative de l'employé ou de l'employeur ou transfert dans le groupe Voltalia...).

3.5.4.3 La rémunération

Les salaires moyens mensuels ont été calculés sur base des salariés présents au moins six mois dans l'année N, et présents au 31 décembre N, en additionnant les salaires annuels en Équivalent Temps Plein (ETP), les bonus et primes exceptionnelles en année N-1 versés en année N.

Pour l'UES Voltalia France ⁽¹⁾, les avantages en nature (voiture ou logement) sont ajoutés aux éléments ci-dessus ainsi que les indemnités de congés versés en cours d'année aux salariés présents (règle du dixième). Les salariés ayant au moins six mois d'ancienneté dans l'année N sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen mensuel qu'ils soient ou non présents en fin d'année.

Cela correspond par ailleurs à la définition appliquée pour le calcul de l'index égalité professionnelle.

Il est à noter que ces salaires moyens englobent des réalités bien différentes selon les pays du fait des niveaux de vie propres à chaque pays, et du type de postes représenté au sein de chaque pays.

3.5.4.4 Les indicateurs santé et sécurité

Voltalia applique la méthodologie suivante dans le calcul de la fréquence et de la gravité des accidents du travail, pour ses collaborateurs et ses sous-traitants (en phase de construction) :

$$\text{Taux de fréquence} \quad \text{TF} = \frac{\sum \text{Accidents avec jours d'absence}}{\sum \text{Heures travaillées}} \times 1\,000\,000$$

$$\text{Taux de gravité} \quad \text{TG} = \frac{\sum \text{Jours d'absence}}{\sum \text{Heures travaillées}} \times 1\,000$$

Accidents mortels

Conformément à la méthodologie interne de Voltalia, les accidents mortels sont comptabilisés et impactent le taux de fréquence, mais sont exclus du calcul du taux de gravité.

En heures travaillées	2023	2022	2021
Voltalia	3 375 097	2 673 152	2 418 783
Sous-traitants	6 783 579	7 430 723	4 597 026
TOTAL	10 158 676	10 103 875	7 015 808

Conformément à la méthodologie interne de Voltalia, le nombre de jours d'absence est associé à l'année civile pendant laquelle l'incident a eu lieu, et ce même si les jours d'absence dépassent l'année civile d'occurrence de l'incident. Afin de garantir des valeurs consolidées annuelles, si à la fin de l'année civile il reste des incidents avec jours d'absence, alors :

- le taux de gravité sera ouvert jusqu'à la clôture du cas et au plus tard au 31 janvier de l'année civile suivant l'incident ;
- si au 31 janvier, le dossier est toujours ouvert, le nombre de jours d'absence sera égal au nombre de jours perdus enregistrés jusqu'au 31 janvier de l'année suivant l'incident auxquels s'ajouteront 90 jours.

Accidents avec jours d'absence

Blessure ou maladie professionnelle qui empêche la personne blessée d'effectuer tout travail le jour de travail suivant l'accident (à l'exclusion du jour où l'accident est survenu). Un accident équivaut à un événement.

Heures travaillées

Tout le temps (en heures) pendant lequel un employé est en service ou dans les locaux de l'employeur ou dans un lieu de travail prescrit. Le temps pendant lequel un employé est autorisé à travailler est également pris en compte, qu'il en ait ou non reçu l'instruction ou l'obligation de le faire (c'est-à-dire salaire horaire, heures supplémentaires, temps double).

Jours d'absence

Nombre de jours d'absence du travail après une blessure ou une maladie due à un accident survenu. N'inclut pas le premier jour de la blessure, le jour où l'employé retourne au travail ou les jours où l'employé a dû se rendre pour l'évaluation médicale, les congés prévus, les fins de semaine, les jours de vacances et les jours fériés.

(1) UES Voltalia : Voltalia SA, Voltalia Guyane SA, Distribution Voltalia SAS, Maison Solaire Voltalia, MyWindParts.

3.5.5 Alignement à la Taxonomie européenne

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), Voltalia est soumise au titre de l'exercice 2023 à l'obligation de publier la part de son chiffre d'affaires et de ses dépenses d'investissement et d'exploitation provenant de produits ou de services associés à des activités économiques les plus contributives aux objectifs de développement durable de l'UE.

3.5.5.1 Activités éligibles

Les activités éligibles à la Taxonomie européennes sont définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat » publié par la Commission européenne en juin 2021. Les activités

considérées comme « durables » doivent contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Voltalia a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées au regard de l'Acte Délégué Climat au-delà de la simple analyse des codes NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne). Cette analyse a été menée conjointement par la Direction Développement Durable et la Direction Financière (Contrôle de Gestion). Elle a permis d'identifier les activités contributives à l'objectif d'atténuation au changement climatique, à savoir :

Activité	Définition de l'activité
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque.
4.3 Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité à partir d'énergie éolienne.
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité par une centrale hydroélectrique.
4.8 Production d'électricité par bioénergie	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité exclusivement à partir de la biomasse, de biogaz ou de bioliquides, à l'exclusion de la production d'électricité à partir d'un mélange de combustibles renouvelables et de biogaz ou de bioliquides.
4.10 Stockage de l'électricité	La construction et l'exploitation d'installations stockant de l'électricité et la restituant ensuite sous la forme d'électricité.
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables, sur site.
9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

Pour les activités 7.5 et 9.3, Voltalia a retenu les services et solutions d'efficacité énergétique d'Helexia (gestion du froid, solution CVC, audits, relamping, plan de comptage). L'installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, régulation et contrôle de la performance énergétique des bâtiments (ou compteurs intelligents) est une activité encore en développement chez Helexia.

Pour l'activité 7.6, Voltalia a retenu les services d'installation de ses activités ETD. Cette activité est encore en développement.

Conformément à l'Acte Délégué, les activités liées à la construction et l'exploitation d'installations de production hybrides sont exclues, ainsi que la vente d'équipements solaires des activités ETD.

3.5.5.2 Calcul de la part d'éligibilité et d'alignement

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle. Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2023 et peuvent donc être réconciliées avec les états financiers.

Les différents calculs ont été réalisés et consolidés par les équipes Finance de Voltalia et Helexia, en associant chaque flux financier à une catégorie d'activité identifiée et listée ci-dessus et en vérifiant l'absence de double-comptages.

Voltalia ne différencie pas à date le Chiffre d'affaires de ses activités solaires et de stockage. L'activité 4.10 est donc reprise dans la 4.3.

Part du chiffre d'affaires éligible et aligné

87 % du chiffre d'affaires 2023 sur un total de chiffre d'affaires de 630 053 963 euros, incluant la vente de projets en développement (total Revenus).

Activité économique	Codes	Chiffre d'affaires absolu (en euros)	Part du Chiffre d'affaires %	Critères de contribution substantielles						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie année N %	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie année N-1 %
				Atténuation du changement climatique Y; N; N/E	Adaptation du changement climatique Y; N; N/E	Ressources aquatiques et marines Y; N; N/E	Pollution Y; N; N/E	Économie circulaire Y; N; N/E	Biodiversité et écosystèmes Y; N; N/E	Atténuation du changement climatique Y; N; N/E	Adaptation du changement climatique Y; N; N/E	Ressources aquatiques et marines Y; N; N/E	Économie circulaire Y; N; N/E	Pollution Y; N; N/E	Biodiversité et écosystèmes Y; N; N/E			
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités alignées sur la Taxonomie																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM41	271 404 739	43%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	43%	45%
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM43	250 959 308	40%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	40%	28%
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	CCM45	606 662	0,1%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,1%	0,15%
4.8. Production d'électricité par bioénergie	CCM48	18 525 110	3%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	3%	3%
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM75	2 749 000	0,4%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,4%	0%
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM76	-	0%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM93	6 827 000	1,1%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	1,1%	1%
Chiffre d'affaires des activités alignées sur la Taxonomie (A.1.)		551 071 819	87%	100%	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E								87%	78%
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	D35,II F42,22	-	0%															
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	D35,II F42,22	-	0%															
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	D35,II F42,22	-	0%															
4.8. Production d'électricité par bioénergie	D35,II	-	0%															
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	F42, F43, M7, et C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0%															
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	F42, F43, M7, et C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0%															
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	M7	-	0%															
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées (A.2.)		-	0%															
TOTAL A (A.1. + A.2.)		551 071 819	87%														87%	78%
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Chiffres d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie(B)		78 982 144	13%															
TOTAL A + B		630 053 963	100%															

Le numérateur de l'indicateur a été déterminé par analogie après identification des activités éligibles et alignées à la Taxonomie européennes définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat ».

Le dénominateur correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe, incluant la vente des projets en développement (total Revenus).

Part des dépenses d'investissements (CAPEX) éligible et alignée

92 % des dépenses d'investissements (CAPEX) sur un total de 766 024 394 euros.

Activité économique	Codes	CAPEX absolu (en euros)	Part du Chiffre d'affaires %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Part du CAPEX alignée sur la Taxonomie année N %	Part du CAPEX alignée sur la Taxonomie année N-1 %	
				Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes			
				Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E	Y; N; N/E			Y; N; N/E
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités alignées sur la Taxonomie																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM41	524 737 401	69%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	69%	76%
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM43	115 707 815	15%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	15%	15%
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	CCM45	2 630 031	0,3%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,3%	0,4%
4.8. Production d'électricité par bioénergie	CCM48	58 981 533	8%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	8%	0,25%
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM75	-	0,0%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,00%	0,00%
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM76	-	0,0%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,00%	0,00%
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM93	-	0,0%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,00%	1%
CAPEX des activités alignées sur la Taxonomie (A.1.)		702 056 781	92%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								92%	91%
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	D3511 F4222	-	0%															
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	D3511 F4222	-	0%															
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	D3511 F4222	-	0%															
4.8. Production d'électricité par bioénergie	D3511	-	0%															
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	F42, F43, M71, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0%															
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	F42, F43, M71, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0%															
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	M71	-	0%															
CAPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées (A.2.)		-	0%															
TOTAL A (A.1. + A.2.)		702 056 781	95%															
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Capex des activités non éligibles à la Taxonomie(B)		63 967 613	8%															
TOTAL A + B		766 024 394	100%															

Les dépenses d'investissements éligibles de Voltalia concernent principalement les dépenses liées au développement et à la construction des centrales éoliennes, solaires, biomasses, hydrauliques et de stockage.

Le numérateur de l'indicateur a été déterminé par analogie après identification des activités éligibles et alignées à la Taxonomie européennes définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat ».

Le dénominateur correspond au montant total des investissements du Groupe.

Part des dépenses d'exploitation (OPEX) éligible et alignée

15 % des dépenses d'exploitation (OPEX) sur un total de 359 411 334 euros.

Activité économique	Codes	OPEX absolu (en euros)	Part du Chiffre d'affaires %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part de l'OPEX alignée sur la Taxonomie année N %	Part de l'OPEX alignée sur la Taxonomie année N-1 %
				Atténuation du changement climatique Y; N; N/E	Adaptation du changement climatique Y; N; N/E	Ressources aquatiques et marines Y; N; N/E	Pollution Y; N; N/E	Économie circulaire Y; N; N/E	Biodiversité et écosystèmes Y; N; N/E	Atténuation du changement climatique Y; N; N/E	Adaptation du changement climatique Y; N; N/E	Ressources aquatiques et marines Y; N; N/E	Économie circulaire Y; N; N/E	Pollution Y; N; N/E	Biodiversité et écosystèmes Y; N; N/E			
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités alignées sur la Taxonomie																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM41	19 670 597	5%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	5%	19%
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM43	30 168 226	8%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	8%	22%
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	CCM45	878 752	0,2%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,2%	0,4%
4.8. Production d'électricité par bioénergie	CCM48	4 569 483	1%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	1%	2%
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM75	-	0,00%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM76	-	0,00%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM93	-	0%	Y	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%
OPEX des activités alignées sur la Taxonomie (A.1.)		55 287 057	15%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								15%	43%
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	D35,II F4222	-	0%															
4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	D35,II F4222	-	0%															
4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	D35,II F4222	-	0%															
4.8. Production d'électricité par bioénergie	D35,II	-	0%															
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0%															
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	F42, F43, M7, C16, C17, C22, C23, C25, C27, C28	-	0%															
9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	M7	-	0%															
OPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées (A.2.)		-	-															
TOTAL A (A.1. + A.2.)		55 287 057	15%														15%	43%
B. Activités non éligibles à la taxonomie																		
OPEX des activités non éligibles à la Taxonomie (B)		304 124 277	85%															
TOTAL A + B		359 411 334	100%															

Les dépenses d'exploitation concernent les coûts directs non capitalisés liés à la maintenance, à l'entretien et à la réparation des centrales éoliennes, solaires, biomasses, hydrauliques et de stockage.

Le numérateur de l'indicateur a été déterminé par analogie après identification des activités éligibles et alignées à la Taxonomie européenne définies et décrites par l'Acte Délégué « Climat ».

Le dénominateur de l'indicateur correspond au montant total des charges de maintenance du Groupe.

3.5.5.3 Analyse d'alignement

Toutes les activités de Voltalia identifiées comme éligibles à la Taxonomie sont également alignées car respectant les critères énoncés par l'Acte Délégué Climat à savoir :

- ne présentent pas ou sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale) établis par la Commission européenne ;

- exercées dans le respect des principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT relatifs aux droits de l'Homme ;
- ne causant pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (*Do No Significant Harm*).

Le tableau de concordance ci-dessous permet de renvoyer aux différentes sections du présent chapitre sur le respect de ces critères d'alignement.

La section 3.1.3 du présent document décrit notamment l'approche intégrée de la gestion des risques extra-financiers adoptée par Voltalia à chaque étape du développement, de la construction et de l'opération des projets, afin d'éviter, réduire et compenser les potentiels impacts négatifs associés à ses activités, à la fois pour l'entreprise mais aussi l'ensemble de ses parties prenantes.

Do no significant harm

Adaptation au changement climatique	Voir 2.2.3 Détails des risques – Risque lié aux aléas naturels
Ressources hydriques et marines	Voir 3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité
Économie circulaire	Voir 3.2.3.1 Réduire l'impact environnemental de nos activités
Pollution	Voir 3.2.3.1 Réduire l'impact environnemental de nos activités
Biodiversité et écosystèmes	3.2.3.2 S'engager pour la préservation de la biodiversité

Minimum safeguards

Droit de l'homme	
Corruption	3.3.3 Intégrité et éthique
Fiscalité	
Concurrence loyale	

L'entreprise, ses filiales et/ou ses dirigeants n'ont pas fait l'objet de condamnation majeure pour violation des droits de l'homme ou des lois en matière de corruption, fiscalité ou de concurrence.

3.5.6 Exclusions

La problématique des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, du gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne concernent pas les activités du Groupe. C'est pour cela que ces éléments ne sont pas traités dans le rapport.

3.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Voltalia, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion de Voltalia (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3^o du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions du développement durable, des ressources humaines, de la santé et sécurité, de l'environnement et de la conformité.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques « impact sur l'environnement et la biodiversité », « non-acceptabilité sociale des projets », « violation des droits humains sur la chaîne d'approvisionnement » et « corruption », nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 27 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'Entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 11 avril 2024

Marc BIASIBETTI

Associé

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

- Taux de fréquence (TF) ; Taux de gravité (TG) des accidents du travail des collaborateurs et sous-traitants ;
- Kilotonnes de CO2 équivalent évitées grâce à la production de Voltalia ;
- Émissions de CO2 Scopes 1, 2 et 3 ;
- % de MW solaire avec co-valorisation des sols ;
- % de MW en construction accompagnés d'études d'impact environnementales et sociales alignées aux standards de la SFI ;
- % de MW en construction avec plan d'engagement des parties prenantes aligné aux standards de la SFI ;
- Taux d'attrition des effectifs permanents ;
- % de fournisseurs à risque de rang 1 évalués par une analyse « KYTP » ;
- Part des collaborateurs formés au dispositif « Éthique et conformité » ;
- Nombre de fournisseurs et sous-traitants évalués par une analyse « KYTP ».



voltalia

SIÈGE SOCIAL

84, Boulevard de Sébastopol

75003, Paris, France

Tél. : +33 1 81 70 37 00

accueil.paris@voltalia.com

